PRÉAMBULE. 2

1. POSER DES QUESTIONS AUX STATISTIQUES 3
   1.1. Types de questionnements 3
      1.1.1. Explorer et s'informer 3
      1.1.2. Diagnostiquer 3
      1.1.3. Confirmer 5
      1.1.4. Transposer 5
   1.2. Décomposer les questions. 6

2. TROUVER DES RÉPONSES CHIFFRÉES 7
   2.1. Identifier des indicateurs pertinents. 7
   2.2. Décoder les informations. 9
      2.2.1. Les statistiques sont des données agrégées 9
      2.2.2. Les chiffres absolus 9
      2.2.3. Les chiffres relatifs : proportions, taux, coefficients, moyennes, médianes 10
      2.2.4. La standardisation. 13
      2.2.5. Lire un tableau, un graphique ou une carte 14
   2.3. Combiner et croiser les informations 26

3. ACCÉDER À DES DONNÉES PAR QUARTIER 30
   3.1. Unités statistiques infra-communales 30
   3.2. Localiser son quartier 30
   3.3. Utiliser le site «Monitoring des quartiers». 31
      3.3.1. Des cartes … 32
      3.3.2. … des tableaux 33

4. GLOSSAIRE. 34

5. DÉCOUPAGES STATISTIQUES INFRA-COMMUNAUX. . . . 39
   Communes et secteurs statistiques. 39
   Communes et quartiers du «Monitoring des Quartiers» 61

COLOPHON 66

Fiches communales d'analyse des statistiques locales en Région bruxelloise

Mode d'emploi

Edition 1/2010

COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE – COHÉSION SOCIALE

OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL DE BRUXELLES-CAPITALE – COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES – IGEAT

PRÉAMBULE

Ce document constitue le **mode d'emploi** des *«Fiches communales d'analyse des statistiques locales en Région bruxelloise».*

L'objectif de ces fiches est d'offrir aux décideurs et aux acteurs locaux un outil simple pour appréhender certaines caractéristiques de la population avec laquelle ils travaillent et de les aider à orienter leurs stratégies.

Dans le cadre de son décret «Cohésion sociale», la Commission communautaire française (**COCOF**) a commandité un outil permettant d'appréhender statistiquement les problèmes et besoins des communes bruxelloises en matière de cohésion sociale, à confronter avec les réalités vécues par les acteurs sur le terrain.

L'objectif est de bénéficier d'une représentation statistique des caractéristiques et réalités communales – plus particulièrement sous l'angle «des besoins et problèmes» – en procédant à des comparaisons intra-communales (par quartiers) et communales-régionales (entre communes et avec le niveau régional).

Cet état des lieux est présenté aux différentes concertations locales et confronté à la réalité vécue par les acteurs sur le terrain afin de signaler d'éventuels besoins et problématiques non répertoriés dans l'état des lieux statistique. Cette analyse soutien le travail des coordinations locales au niveau communal, en vue de la préparation du nouveau plan quinquennal 2011-2015.

Les analyses et les différents documents qui composent cet outil ont été réalisés par l'Institut de Gestion de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire de l'Université Libre de Bruxelles (**ULB-IGEAT**) en collaboration avec l'**Observatoire de la Santé et du Social**. Il s'agit concrètement d'une actualisation et d'un développement des fiches communales de l'Observatoire reprenant les statistiques sanitaires et sociales par commune. Des indicateurs liés au logement et à l'enseignement (avec des chiffres provenant aussi bien de la Communauté française que de la Communauté flamande) sont également inclus. À côté des 19 fiches communales et d'une fiche pour la Région, ce mode d'emploi aide les acteurs locaux dans l'interprétation des données de leur commune. Un troisième et dernier document intitulé «Sources et références» présente les différentes sources de données utilisées dans les fiches communales afin d'aider les utilisateurs dans leurs éventuelles recherches de données chiffrées.

Cet ensemble de fiches est complémentaire des rapports de l'Observatoire de la Santé et du Social («Atlas de la santé et du social de Bruxelles-Capitale», «Baromètre social annuel», «Tableau de bord de la Santé en Région de Bruxelles-Capitale», … tous consultables et téléchargeables gratuitement sur le site de l'Observatoire de la Santé et du Social (**www.observatbru.be**) et des instruments développés par l'**IBSA** (**Monitoring des Quartiers**, Indicateurs statistiques, Baromètre conjoncturel). Les commentaires des données présentées seront donc réduits et nous vous invitons à vous reporter à la lecture de ces autres documents pour plus de précision.

Le mode d'emploi propose des pistes pour exploiter au mieux les statistiques fournies dans les 19 fiches communales, mais aussi pour explorer indépendamment les autres sources statistiques disponibles à Bruxelles. Un glossaire précise la définition d'un certain nombre de mots liés à la statistique mais aussi plus largement à la structure socio-spatiale de la Région.

1. POSER DES QUESTIONS AUX STATISTIQUES

1.1. Types de questionnements

Le type d'information statistique que l'on recherche est fondamentalement lié au type de questionnement auquel on est confronté. Il est donc nécessaire d'identifier les différentes démarches qui nous amènent à consulter des données statistiques.

1.1.1. EXPLORER ET S'INFORMER

Une approche exploratoire consiste à s'informer à propos d'une thématique, d'un lieu ou d'une population donnée, mais sans questionnement préalable. Cela veut donc dire que l'on n'a ni question spécifique, ni hypothèse de travail à tester. Bien que pouvant paraître assez peu efficace de premier abord, cette démarche a plusieurs utilités :

- elle permet d'être attentif ultérieurement, lors d'une pratique sur le terrain, à certains phénomènes découverts lors de la phase exploratoire. À contrario, elle permet aussi de remettre dans un cadre plus général certaines observations du terrain.
- dans le cas où l'on est amené à travailler dans un environnement peu familier, on peut, moyennant un temps limité, se préparer aux réalités que l'on risque de rencontrer.

Pour ce type de questionnement très généraliste, on privilégiera l'approche à partir de documents de synthèse, soit thématiques, soit territoriaux.

> **Exemple :** *Les atlas sur Bruxelles publiés par l'**Observatoire de la Santé et du Social** et l'**IBSA**, les documents des différents observatoires régionaux (emploi, logement ...), mais aussi les études publiées dans **Brussels Studies**. Les rapports annuels des différents organismes et les recueils statistiques tel ceux de l'IBSA sont également très utile dans cette optique.*

Dans le cadre de démarches exploratoires, il est rarement utile de se plonger directement dans les chiffres des statistiques, car consulter une multitude de tableaux est très consommateur de temps lorsque l'on ne recherche pas une information particulière. Le recours aux textes, aux analyses de synthèse et aux statistiques déjà sélectionnées et commentées est donc une option bien plus profitable.

1.1.2. DIAGNOSTIQUER

Diagnostiquer signifie identifier un problème spécifique d'une population, d'un territoire ou d'une population dans un territoire. Les outils les plus pertinents pour poser un diagnostic sont des documents de synthèse, soit thématiques, soit territoriaux, qui permettent souvent d'identifier les problèmes. Ils doivent être complétés par les documents de type «Tableau de bord», qui permettent de chiffrer l'ampleur des problèmes via des indicateurs. Traduit en terme statistique, ce problème est souvent identifié par le fait que la valeur d'un indicateur dépasse une norme. La fixation de cette norme est particulièrement problématique.

Dans quelques rares cas, cette norme peut être absolue. Mais ces situations sont extrêmement rares car, même dans le domaine de la santé et de l'environnement, la fixation des seuils d'exposition est souvent l'objet d'âpres débats. En fait, dans la plupart des cas, la norme sera fixée en référence à un cadre législatif ou tout simplement en référence à la situation qui s'observe en général. Dans les fiches, les valeurs communales sont d'ailleurs régulièrement comparées avec les valeurs régionales.

> **Exemple 1 :** *La pauvreté est un phénomène qui n'est pas facilement mesurable. La manière dont on mesure la pauvreté est dépendante de la manière dont on définit celle-ci. Un indicateur potentiel de la pauvreté est le nombre de personnes qui ne disposent pas d'un certain niveau de revenu. Un autre indicateur possible réside dans le nombre de bénéficiaires d'un revenu minimum légal, comme le revenu d'intégration sociale (RIS) et son équivalent.*
> *On peut aussi évaluer le nombre de personnes à faible revenu via le nombre de bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé (BIM ou Omnio). Au niveau international, l'indicateur de pauvreté le plus utilisé est le pourcentage de la population avec un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté. Ce seuil de risque de pauvreté a été fixé à 60 % du revenu médian national équivalent (voir Baromètre social 2009, p. 15).*

1.1. Types de questionnements

Exemple 2 : *La norme en matière de cursus scolaire est d'être à un certain âge à un certain niveau d'étude. Mais de fait, cette condition est rarement remplie par l'ensemble de la population et l'on se réfère donc généralement à une proportion jugée acceptable d'élèves «à l'heure» dans leur cursus.*

Exemple 3 : *La norme sociétale entre 18 et 65 ans est de travailler de manière rémunérée. Pourtant, tous et toutes ne souhaitent pas forcément travailler et tous ceux qui le souhaitent n'ont pas forcément un emploi. C'est généralement quand le taux d'activité est faible(1) et le taux de chômage(2) élevé que la situation est jugée défavorable. Mais quand le taux d'activité des jeunes est faible parce qu'ils poursuivent des études supérieures, c'est plutôt un élément favorable car cela renforce leur qualification et leur possibilité de bien s'insérer sur le marché de l'emploi ultérieurement.*

Souvent, à l'échelle de la population d'un territoire ou d'une classe d'âge, les problèmes sont traduits par une part de cette population ayant certaines caractéristiques dépassant un seuil ou une norme. Il est cependant parfois nécessaire de dépasser les pourcentages pour évaluer des besoins concrets.

Exemple : *Si l'on souhaite mesurer les besoins socio-sanitaires dans une commune, la présence de personnes âgées est une première indication du fait que des demandes liées au vieillissement y sont plus ou moins fortes. Si par exemple la part des plus de 65 ans dépasse la moyenne régionale, on sera particulièrement attentif aux seniors. Mais dans certaines communes ou quartiers très peuplés, ce n'est pas parce que la proportion de seniors est faible qu'ils ne sont pas pour autant nombreux. C'est pourquoi il faut aussi être attentif, dans le cadre des diagnostics de besoins, aux chiffres absolus. Les jeunes peuvent être proportionnellement dominants dans une partie de la ville et c'est donc légitime d'être plus attentif à leurs conditions de vie, mais si dans les mêmes quartiers, les seniors sont faiblement représentés en pourcentage mais néanmoins nombreux, il faudra aussi leur assurer une série de services spécifiques. En d'autres mots, 200 seniors dans un quartier de 2 000 personnes demandent autant d'attention que 200 seniors dans un quartier de 1 000 personnes.*

(1) Le taux d'activité est la proportion de personnes, parmi la population en âge de travailler, présentes sur le marché du travail. Ces actifs peuvent être occupés (ils travaillent) ou inoccupés (les chômeurs).

(2) C'est-à-dire la part des chômeurs parmi les actifs.

1.1. Types de questionnements

1.1.3. CONFIRMER

Cette approche est centrée sur la recherche d'une information précise. C'est typiquement le type de démarche qui aura essentiellement recours aux publications de type «Baromètre» ou «Tableau de bord», mais aussi à des compilations plus étendues de statistiques telles que les publications annuelles de l'IBSA.

La principale difficulté de ce type de démarche consiste à identifier le ou les indicateurs pertinents par rapport aux éléments que l'on cherche à infirmer ou confirmer.

Exemple 1 : *Si l'on cherche à confirmer le fait que de nouvelles populations migrantes s'installent dans une commune, on vérifiera ce fait en consultant les effectifs par nationalité. Par contre, si l'on cherche à établir un profil ethno-culturel de la population en place, les nationalités n'auront pas forcément de sens suite aux naturalisations. Dès lors, travailler avec la nationalité à la naissance ou avec la nationalité des parents sera probablement plus pertinent mais cette donnée est difficilement accessible.*

Exemple 2 : *Identifier le nombre de femmes au foyer dans une commune n'est pas possible directement. Par contre, on peut s'en faire une idée à partir du taux d'activité et du taux de chômage féminin.*

1.1.4. TRANSPOSER

Transposer des analyses ou des bonnes pratiques peut être tentant. Il est toutefois important de systématiquement tester la pertinence de la transposition. Une des manières de procéder est de comparer la population et/ou le territoire auxquels est relative, à l'origine, la bonne pratique, à la population et/ou au territoire auxquels on compte transposer les résultats ou les démarches.

La démarche mise en œuvre n'est donc pas ici la comparaison des chiffres à une norme mais bien la comparaison entre eux de chiffres qui caractérisent deux lieux ou deux populations différents. Tout comme dans le cas des comparaisons à une norme, il faudra être attentif aux écarts entre les valeurs et à leurs significativités : les écarts sont-ils réellement importants ou est-on dans des valeurs proches au regard de variations généralement observée ? À nouveau, la principale difficulté de ce type de démarche consiste à identifier le ou les indicateurs pertinents par rapport aux éléments que l'on cherche à infirmer ou confirmer.

Exemple : *En vue d'accompagner les jeunes mères, on envisage de transposer un dispositif mis au point dans une commune du centre de Bruxelles dans une commune de la seconde couronne orientale. Pour en évaluer la pertinence, on peut comparer différents éléments. On constatera tout d'abord que les taux de natalité sont significativement différents (du simple au double), ce qui a une influence directe sur l'importance du public concerné. On constatera ensuite des différences en terme d'origine socioculturelle, d'âge à la maternité, de conditions socio-économiques qui feront que le dispositif, du moins dans sa composante sociale, ne pourra être transposé tel quel.*

1.2. Décomposer les questions

Les statistiques apportent rarement une réponse directe à une question. Souvent, il est nécessaire de décomposer le questionnement en plusieurs sous-questions pour pouvoir y apporter des éléments de réponses chiffrés.

> **Exemple 1 :** *La question «Est-ce une bonne idée d'ouvrir de nouvelles écoles primaires dans la commune ?» renvoie à deux sous-questions : «Est-ce que le nombre de places offertes dans la commune est suffisant ?» et «Est-ce que la population en âge scolaire a tendance à augmenter ou à diminuer ?»*

> **Exemple 2 :** *Le taux d'activité des moins de 25 ans (leur présence sur le marché de l'emploi) est particulièrement faible dans la commune. Cette problématique renvoie dans un premier temps à trois sous-questions : «Est-il faible parce que les jeunes poursuivent des études supérieures ?» et «Parallèlement, quel est le niveau du taux de chômage ?» ; «Le taux d'activité est-il aussi faible chez les hommes que les femmes ?».*

Décomposer les questionnements n'est pas forcément évident et suppose d'avoir préalablement une idée des statistiques disponibles, de leur signification précise et des spécificités liées à leur utilisation. C'est pourquoi il est utile de se référer non seulement aux recueils thématiques des statistiques mais aussi aux textes de synthèse pour examiner de quelle manière les statistiques sont mises en œuvre et exploitées.

2. TROUVER DES RÉPONSES CHIFFRÉES

2.1. Identifier des indicateurs pertinents

Il est rare de pouvoir mesurer directement un phénomène dans toute sa complexité. Souvent, on n'a accès qu'aux manifestations de ce phénomène, aux traces qu'il laisse, aux effets qu'il produit. Ces signes sont les indicateurs utilisés pour représenter et mesurer des événements ou des phénomènes complexes. Définis au moyen de règles et de conventions, les indicateurs sont utilisés pour analyser l'évolution d'un phénomène dans le temps ou dans l'espace, notamment par la comparaison.

> **Exemple :** *Le décrochage scolaire est un phénomène complexe. Au sein de l'école, il se traduit notamment par des mauvais résultats et l'absentéisme. Ce sont des conséquences du problème, que le bulletin de l'élève traduira en indicateurs tels que le nombre de jours d'absence et les notes reflétant les performances de l'élève aux évaluations. Au niveau d'un établissement, d'une commune ou d'un système éducatif, un des indicateurs du décrochage scolaire est la part des élèves en retard dans leur cursus, conséquence directe du redoublement.*

Concrètement, un indicateur peut être une variable (par exemple, un nombre de personnes ayant certaines caractéristiques) ou une fonction de variables (par exemple, le rapport entre ces personnes et la population totale). Le plus souvent quantitatifs, les indicateurs peuvent aussi faire intervenir des variables subjectives (par exemple, le degré de satisfaction de la population par rapport aux services offerts dans leur quartier).

Quand on recherche des informations relatives à un phénomène, toute la difficulté consiste à identifier des indicateurs. Les indicateurs les plus accessibles sont souvent issus soit d'enquêtes, soit des multiples traces administratives que produisent les personnes et les entreprises au cours de leur vie. Le document intitulé «Sources et références» présente différentes sources de données existantes. Ces traces sont souvent imparfaites mais permettent tout de même d'obtenir une vision empirique, une mesure partielle, de multiples phénomènes.

> **Exemple :** *Pour mesurer les inégalités sociales parmi les jeunes, on peut disposer de données sur les revenus des ménages dans lesquels vivent ces jeunes, mais aussi s'intéresser au diplôme et à l'emploi de leurs parents, voire au nombre de livres dont ils disposent à la maison. Il s'agit-là des traces administratives (revenus, emploi) ou de résultats d'enquêtes (diplôme, nombre de livres) qui sont des mesures indirectes du statut social régulièrement utilisées. Aucune de ces mesures n'est parfaite en soi, mais leur croisement fournit une bonne approximation, bien évidemment plutôt à l'échelle d'une population que d'un ménage.*

Les indicateurs doivent être utilisés avec prudence et contextualisés, mais ils permettent de mieux cerner la réalité et d'objectiver certains choix. Souvent, les problèmes d'utilisation des indicateurs sont issus d'une méconnaissance de ce qu'ils recouvrent exactement.

> **Exemple :** *L'appréciation de la tranquillité et du caractère bruyant d'un quartier est le résultat non pas d'un seul facteur de bruit mais de plusieurs, s'additionnant éventuellement : bruit routier et proximité d'industries, survol des avions, tourisme et vie nocturne, très fortes densités résidentielles, logements mal isolés dans les quartiers les plus anciennement urbanisés,... Les données de l'enquête santé 2001 réalisée par l'Institut de Santé Publique montre d'ailleurs très bien que le bruit routier (29 % des plaintes) est certes la principale gêne environnementale, mais que les bruits de voisinage (21 %) sont également une composante importante de la nuisance sonore. En contextualisant les avis négatifs sur le bruit, on peut cerner leur caractère multidimensionnel.*

Quand on recherche des informations relatives à un phénomène, on est souvent légitimement désireux de disposer d'indicateurs relatifs à la situation la plus actuelle possible. Les situations antérieures sont éventuellement utiles pour examiner dans quel sens évolue l'indicateur et donc le phénomène. Cependant, recourir à une situation un peu plus ancienne, pas forcément la plus récente, peut avoir du sens si les informations disponibles sont plus précises (disponibles au niveau communal et infra-

2.1. Identifier des indicateurs pertinents

communal, avec un plus grand nombre de catégories, etc.) et/ou de meilleure qualité (basées sur une enquête ayant interrogé plus de personnes, réalisées sans interférence avec d'autres considérations – par exemple fiscale – ou par un personnel plus qualifié).

> **Exemple :** *Les données relatives au confort et à l'équipement du logement sont rares. Des enquêtes récentes existent, mais elles sont basées sur un échantillon de la population et dès lors exploitables uniquement au niveau communal. Par contre, une cartographie à l'échelle des quartiers est possible à partir de l'enquête socio-économique de 2001. Chaque ménage inscrit au registre national y a été interrogé, ce qui représente la quasi-totalité de la population. Sur cette base, on dispose non seulement d'informations détaillées sur les logements, mais on peut également croiser ces informations avec les caractéristiques des habitants, pour créer par exemple des indicateurs tels que le nombre moyen de pièces par habitant. Ces données sont certes anciennes, mais le bâti évolue très lentement et les études sociologiques montrent qu'en moyenne, lors des emménagements successifs de logements du même type situés dans une même partie de la ville, le profil des nouveaux arrivants est très similaire. On peut donc encore tirer des enseignements valables sur base de ces données a priori anciennes.*

2.2. Décoder les informations

2.2.1. LES STATISTIQUES SONT DES DONNÉES AGRÉGÉES

Les statistiques sont rarement disponibles à l'échelle des individus, pour d'évidentes raisons de confidentialité mais aussi parce que les différentes caractéristiques d'un individu (ou d'un logement) ne prennent réellement de sens que lorsque ces caractéristiques sont partagées par plusieurs individus à l'échelle d'un espace ou d'un groupe de la population. Les statistiques sont donc généralement basées sur un grand nombre d'individus. On parle alors de données agrégées pour signifier que ces données sont en fait l'agrégation de données qui concernent des individus. En statistiques, la loi des grands nombres indique que lorsque l'on prend un échantillon au hasard dans une grande population, plus on augmente la taille de cet échantillon, plus les caractéristiques statistiques de l'échantillon se rapprochent des caractéristiques statistiques réelles de la population.

> **Exemple :** *Si l'on interroge une personne sur l'offre en espaces verts dans son quartier, on n'aura pas forcément une réponse représentative de ce que pensent les habitants en général, car cette personne peut, pour diverses raisons, ne pas avoir d'avis sur ce sujet (elle ne fréquente pas les espaces verts, voire s'est installée récemment dans le quartier). Si l'on interroge quelques personnes, on pourra avoir des avis divers, notamment dus à des critères d'évaluation différents (certaines ont des enfants et recherchent une plaine de jeu proche, d'autres désirent de la tranquillité, quitte à se déplacer un peu plus, etc.). Si l'on multiplie le nombre des personnes interrogées, on constate que, malgré les aléas des réponses individuelles, la proportion de chaque avis tend à se stabiliser. Si l'effectif interrogé est suffisant, on aura alors un avis de l'offre en espaces verts représentatif des avis de la population du quartier. Cet avis «moyen» du quartier (qui peut s'exprimer par exemple sous la forme d'un pourcentage d'habitants satisfaits) peut alors être comparé à d'autres quartiers, par exemple pour prendre des décisions quant à l'aménagement d'espaces verts.*

2.2.2. LES CHIFFRES ABSOLUS

Une première manière de présenter les résultats statistiques est de publier des chiffres absolus. On disposera alors du nombre de personnes, d'élèves, de logements, etc. ayant certaines caractéristiques dans un territoire ou une population donnée.

> **Exemple :** *Nombre de personnes de plus de 65 ans dans un quartier, nombre d'élèves en retard scolaire entre 12 et 15 ans dans une commune.*

Ces chiffres absolus sont très utiles pour évaluer le nombre de personnes concernées par une problématique donnée. Dès lors, les chiffres absolus sont par excellence ceux à utiliser pour dimensionner une offre de service.

2.2. Décoder les informations

2.2.3. LES CHIFFRES RELATIFS : PROPORTIONS, TAUX, COEFFICIENTS, MOYENNES, MÉDIANES

Il est fréquent que les données d'enquêtes livrent des résultats sous la forme de proportions plutôt que de chiffres absolus. C'est assez logique puisque c'est souvent un échantillon représentatif de la population qui est interrogé et non pas l'ensemble de la population. On peut toutefois, si l'échantillon est bien construit, extrapoler les proportions de l'échantillon à l'ensemble de la population pour obtenir des nombres absolus.

2.2.3.1. Des chiffres relatifs pour comparer correctement

Exprimer le chiffre en terme relatif (c'est-à-dire en proportion ou par rapport à une population, un total ou une quantité) est aussi utile pour comparer les chiffres, notamment entre territoires différents. En effet, bon nombre de variables statistiques sont dépendantes de la taille de la population ou du territoire dans lequel elles sont collectées.

> **Exemple :** *Saint-Josse compte (en 2008) 19 020 habitants, dont 4 945 moins de 20 ans, Uccle 76 732 habitants dont 16 804 moins de 20 ans. Il y a donc plus de jeunes à Uccle. Mais la probabilité de rencontrer un jeune lorsque l'on sonne à une porte est nettement plus élevée à Saint-Josse car 26,0 % de la population (une personne sur 4) a moins de 20 ans contre 21,9 % (un peu plus de 1 personne sur 5) à Uccle. Le nombre de jeunes dépend de la taille de la population, pas de la proportion. Ainsi, selon ce qui nous intéresse, on utilisera soit la valeur absolue (le nombre de jeunes dans la commune) soit la valeur relative (la proportion des habitants de la commune qui sont des jeunes).*

La majorité des variables dépendant de la taille sont des quantités absolues (des comptages, des effectifs), et la plupart des quantités relatives (des proportions, des pourcentages) sont indépendantes de la taille.

> **Exemple :** *Ce qui explique qu'il y a plus de jeunes à Bruxelles-Ville qu'à Ixelles, c'est bien sûr en grande partie le fait que Bruxelles-Ville est près de deux fois plus peuplée qu'Ixelles, ce malgré une plus grande proportion de moins de 20 ans à Ixelles.*

Mais il y a des exceptions à ce schéma. C'est le cas par exemple des quantités exprimées en proportion d'un total constant.

> **Exemple :** *La part des chômeurs résidants dans une commune par rapport au total des chômeurs de la Région bruxelloise (la Région = somme des chômeurs des communes = 100 %). En effet, toutes les quantités ont été divisées par le même dénominateur, à savoir le nombre total de chômeurs de la Région. Par contre, le taux de chômage communal, qui divise le nombre de chômeurs de la commune par la population active de la commune est une vraie valeur relative, car le dénominateur est différent dans chaque commune.*

Les «nombres moyens», obtenus en rapportant l'une à l'autre deux quantités d'unités différentes, relatives aux mêmes lieux, sont par contre des variables indépendantes de la taille bien que leur intitulé suggère un nombre absolu.

> **Exemple :** *Le revenu moyen par habitant d'une commune est indépendant de sa taille car cet indicateur est construit en rapportant le total des revenus (qui varie d'une commune à l'autre) au nombre d'habitants (qui varie d'une commune à l'autre lui aussi).*

2.2. Décoder les informations

2.2.3.2. Choisir son dénominateur

Dans la construction de variables relatives, le dénominateur (le nombre «en-dessous» de la barre de fraction) a autant d'importance que le numérateur (le nombre «au-dessus» de la barre de fraction) de la fraction. Il importe de le choisir judicieusement lorsque l'on conçoit les valeurs relatives ou de s'en inquiéter lorsque l'on consulte les résultats. En d'autres mots, le dénominateur est aussi important que le numérateur dans la plupart des cas.

> **Exemple :** *Imaginons que l'on souhaite rendre compte du phénomène du chômage. Dans ce cas il est intéressant de rapporter le nombre de chômeurs de la commune au nombre total de personnes susceptibles d'occuper un emploi dans cette commune. Une première approximation en est la population totale. Une meilleure approximation en sera la population active ou en âge d'activité, c'est-à-dire les 18-65 ans. Comparer chômeurs et population active via une proportion définit le taux de chômage. Pour bien comprendre la signification de cette proportion, il convient de bien identifier la nature du numérateur (le nombre de chômeurs) et du dénominateur (le nombre de personnes susceptibles d'occuper un emploi) ayant permis le calcul du rapport.*

Les indicateurs statistiques utilisables sont très variés. Il faut se rendre compte que la division par un autre dénominateur d'un même numérateur change la perspective de l'indicateur. À partir d'un même numérateur, on peut construire plusieurs indicateurs en jouant uniquement sur le dénominateur.

- Les proportions (%), qui sont le rapport d'une partie à un tout et souvent exprimées en pourcentage. Par généralisation, ces proportions sont parfois appelées taux.

> **Exemple :** *La proportion de 65 ans et plus dans la population totale. C'est une évaluation de la présence relative des seniors dans la population.*

- Les coefficients, qui rapportent deux quantités opposées exprimées dans la même unité ; le numérateur est explicitement évoqué, le dénominateur est défini implicitement.

> **Exemple :** *L'indice de vieillissement rapporte les 65 ans et plus aux moins de 20 ans. Il rapporte bien deux quantités opposées : il s'agit donc bien d'un coefficient. C'est un indicateur du poids de seniors dans la population non active.*

- Les densités, qui sont le rapport d'une quantité (autre qu'une surface, généralement un nombre d'individus) à la surface sur laquelle elle est localisée.

> **Exemple :** *La densité de 65 ans et plus rapporte la population âgée d'un quartier à la superficie de ce quartier. C'est un indicateur qui permet par exemple d'évaluer l'intensité de la demande de certains services, voire même de calculer le degré de proximité des seniors entre eux (par exemple pour optimiser un service de ramassage ou de distribution).*

2.2. Décoder les informations

Il faut noter que l'on peut aussi rapporter des quantités d'unités différentes, ce qui se traduit par des nombres et quantités moyens.

> **Exemple :** *Nombre moyen de pièces par habitant, qui rapporte le nombre total de pièces des logements d'un quartier au total des habitants de ce quartier.*

2.2.3.3. Moyenne et médiane

Il est courant de rencontrer dans des documents statistiques des moyennes. La **moyenne** est obtenue en additionnant les valeurs de toutes les observations incluses dans un ensemble de données, puis en divisant cette somme par le nombre d'observations qui font partie de l'ensemble. Ce calcul permet d'obtenir la valeur moyenne de toutes les données.

> **Exemple :** *Pour obtenir l'âge moyen de la population d'une commune, il faut commencer par additionner les âges de tous les habitants. Ce total est ensuite divisé par le nombre d'habitants pour obtenir l'âge moyen des habitants de la commune.*

La moyenne peut dans certains cas être sensible à des valeurs extrêmes, qui ont tendance à la «tirer» vers le haut ou le bas.

> **Exemple :** *Dans une commune où les revenus sont faibles pour une grande majorité de la population, mais qui comprend un quartier très huppé avec des résidents aux revenus extrêmement élevés, la moyenne aura une valeur supérieure à celle des «pauvres» de la commune et inférieure à celle des «riches». Si l'écart entre ces deux catégories est important, cette moyenne peut ne pas être très représentative.*

Pour palier à ce défaut de la moyenne, on utilise parfois la **médiane**, qui correspond à la valeur qui permet de partager une série numérique classée en ordre croissant en deux parties de même nombre d'éléments.

> **Exemple :** *Pour obtenir le revenu médian par déclaration, on classe d'abord toutes les déclarations fiscales d'une commune par ordre croissant. Le revenu médian est celui qui correspond à la déclaration située exactement au milieu de la liste. Cela signifie que la moitié des déclarations de la commune a un revenu plus élevé et l'autre moitié un revenu moins élevé que le revenu médian par déclaration de la commune.*

Dans la même logique que celle de la médiane, on peut définir des **quantiles (déciles, quartiles,…)**, qui sont les valeurs que dépassent une certaine partie de la population.

> **Exemple :** *Le quantile 25 % (Q25) ou premier quartile de revenus des habitants d'une commune est le niveau de revenu que ne dépasse pas le quart de la population la plus pauvre de la commune.*

2.2. Décoder les informations

2.2.4. LA STANDARDISATION

Certains phénomènes sont très fortement dépendants d'une caractéristique des habitants, ce qui rend compliquée la comparaison dans le cas où deux populations ont des caractéristiques très différentes.

> **Exemple :** *En comparant deux communes qui ont le même nombre d'habitants, on constate que l'une d'entre elles présente un plus grand nombre de décès. Comment interpréter ceci ? Cela veut-il dire que les habitants de cette commune ont un risque de décès plus important ? Pas forcément, car si cette commune est peuplée, en grande partie, de personnes âgées, il est normal qu'on y retrouve un nombre important de décès. Ceux-ci s'expliquent par la structure par âge de la population. Il y a en effet proportionnellement plus de décès et de malades dans une commune avec une forte proportion de personnes âgées que dans une commune où il y a une forte proportion de jeunes et d'adultes. Pourtant, du fait de mauvaises conditions de vie, l'état de santé des adultes peut être meilleur dans la première commune. On ne peut s'en apercevoir que si l'on compare les chiffres de mortalité et/ou de morbidité relatifs à des groupes de personnes de même âge.*

Pour éviter de multiplier les catégories d'âges dans la publication des chiffres de mortalité ou de morbidité, il est courant de recourir à la standardisation. C'est une méthode qui consiste à corriger les taux pour permettre les comparaisons entre des populations dont la pyramide des âges est différente. La plupart des méthodes de standardisation utilise une moyenne pondérée de taux spécifiques dans les catégories d'âges.

Les standardisations les plus courantes sont celles réalisées sur base de l'âge, mais on peut standardiser de la même façon pour une série d'autres caractéristiques comme le sexe ou le niveau de diplôme par exemple.

Après avoir appliqué une méthode de standardisation, on obtient des taux de mortalité standardisés selon l'âge (on dit aussi **«ajustés»**). Quand on compare des taux ajustés pour l'âge, les différences observées entre les taux ne peuvent être dues à des différences de structures par âge des populations. Par opposition, on parle de **taux bruts** pour les taux non standardisés.

Dans les fiches communales, les comparaisons entre les communes et l'ensemble de la Région dans les tableaux de mortalité ont été réalisées par des **standardisations indirectes**. Dans la standardisation indirecte, et concernant la mortalité, on utilise les taux dans une population de référence (ici l'ensemble de la Région) pour calculer le nombre de décès qui auraient été attendus dans la population étudiée si elle avait eu les mêmes taux de mortalité par âge que la population de référence. Ceci permet ensuite de calculer le rapport (ou ratio) standardisé de mortalité (RSM ou SMR en anglais). Un RSM supérieur à 1,0 dans une commune indique que, compte tenu de l'âge, le taux de mortalité est plus élevé dans cette commune que dans l'ensemble de la Région. Au contraire, un RSM inférieur à 1,0 indique que, compte tenu des âges, le taux de mortalité est moins élevé dans la commune que dans l'ensemble de la Région. La population de référence (Région de Bruxelles-Capitale) est indiquée par un RSM de 1,0. Les résultats sont présentés sous forme d'excès ou de «sous-mortalité» exprimés en pourcentage : par rapport au taux de mortalité de l'ensemble de la Région équivalent à 1,0, un RSM de 1,20 sera exprimé comme un excès de mortalité + 20 %.

> **Exemple :** *À Ganshoren, on dénombre 218 décès chez les hommes suite à une maladie cardio-vasculaire pour la période 2003-2007. Ce chiffre rapporté à la population donne un taux de mortalité pour cette cause de 470,1 pour 100 000 habitants. En tenant compte de la standardisation par l'âge, le ratio standardisé de mortalité est de 1,20 ce qui indique un excès de mortalité suite à ce type de pathologie de + 20 % dans cette commune.*

2.2. Décoder les informations

2.2.5. LIRE UN TABLEAU, UN GRAPHIQUE OU UNE CARTE

Lire un tableau se fait efficacement en procédant de manière systématique, c'est-à-dire en respectant quatre étapes indispensables. Cette structure de lecture est aussi valable, moyennant quelques adaptations, aux graphiques et aux cartes (voir plus loin). Un schéma applicable à de nombreuses situations consiste donc à :

1. Identifier la population à laquelle se réfère le tableau : s'agit-il de l'ensemble de la population ou seulement d'une partie d'entre-elle (population scolaire, territoire donné, …) ?
2. Identifier les variables présentées dans le tableau : que mesure-t-on ?
3. Identifier l'unité de mesure utilisée : s'agit-il de chiffres absolus ou relatifs ?
4. Enfin, lire l'information présentée dans les cases du tableau et en tirer les bons enseignements.

2.2.5.1. Lire un tableau

Les règles de base de la lecture sont ici appliquées à un exemple de tableau complexe, celui concernant les filières suivies dans l'enseignement obligatoire.

1. D'abord, il faut identifier la population sur laquelle porte le tableau.

> *Dans l'exemple, la population à laquelle se réfère le tableau est celle de l'enseignement obligatoire des Communautés française et flamande en 2008, pour la commune de Ganshoren et la Région bruxelloise. Cette information est ici présentée dans le titre du tableau (1), dans la source (2) et dans les titres des colonnes (3). Cependant, il faut parfois lire le texte qui accompagne le tableau pour identifier la population.*

(1) **Tableau 17 : Nombre d'élèves dans l'enseignement obligatoire à Ganshoren et en Région bruxelloise, début 2008.**

		Au lieu de résidence (6)		
		Ganshoren		Région bruxelloise (3)
Niveau (4)	Filière (5)	Nombre (7)	% dans niveau (8)	% dans niveau
Primaire	Primaire	1 436	94,6	94,8
	Primaire spécialisé	82	5,4	5,2
	Primaire total	1 518	100,0	100,0
Secondaire 1	Secondaire	493	100,0	100,0
Secondaire 2	Général	277	60,3	51,2
	Technique	109	23,7	24,5
	Professionnel	73	15,9	24,3
	Total	459	100,0 (9)	100,0
Secondaire 3	Général	193	48,6	45,9
	Technique	129	32,5	30,9
	Professionnel	75	18,9	23,2
	Total	397	100,0	100,0
Secondaire spécialisé	Secondaire spécialisé	34	100,0	100,0
Secondaire 4	Professionnel	11	100,0	100,0

(2) Sources : Communauté française, Vlaamse Gemeenschap 2007, Calculs : IGEAT-ULB.

2.2. Décoder les informations

(2) Par la suite, il faut identifier la ou les variables présentes dans le tableau. L'identification des variables et de leurs catégories peut se faire en lisant la première ligne et/ou la première colonne du tableau. Le titre du tableau peut aussi présenter ces informations.

> *Le tableau de l'exemple montre le niveau scolaire* 4*, subdivisé en lignes selon la filière* 5*. Pour chaque niveau, le total des filières est aussi repris. Les catégories du niveau scolaire (ainsi que les filières) sont disposées en lignes. La colonne «au lieu de résidence» regroupe les chiffres relatifs aux enfants résidant dans la commune* 6*, quel que soit leur lieu de scolarisation.*

(3) Lors de la lecture d'un tableau, il est très important d'identifier l'unité de mesure utilisée dans les cases afin de bien interpréter les résultats.

> *L'exemple présente des chiffres absolus (effectifs* 7*) et des pourcentages (% dans le niveau* 8*). Ici, les nombres (chiffres absolus) ne sont repris que pour la commune de Ganshoren.*

Les unités de mesure sont normalement indiquées dans les premières lignes ou colonnes d'un tableau. Lorsque des pourcentages sont présentés dans un tableau, il est essentiel de comprendre comment ceux-ci sont calculés. Les pourcentages peuvent être calculés selon les lignes ou selon les colonnes. Il suffit de trouver dans quel sens, selon les lignes ou les colonnes, l'addition des pourcentages donne 100 % afin de déterminer comment interpréter ces pourcentages.

> *Dans l'exemple, au troisième niveau du secondaire, pour les chiffres au lieu de résidence, quand on additionne les 48,6 % du général, les 32,5 % du technique et les 18,9 % du professionnel, on obtient une valeur égale à 100 %* 9*. Ces proportions sont donc bien calculées en «colonne». Il s'agit donc de la répartition des élèves selon les filières. Parfois le total ne fait pas exactement 100 % (100,1 % ou 99,9 % en fait), cela s'explique par des arrondis. Si le tableau reprenait plus de décimales, le problème ne se poserait pas.*

(4) Ce n'est qu'une fois les trois premières étapes effectuées qu'il est possible de lire les cases du tableau afin d'en interpréter l'information. Dans un tableau à deux variables ou plus, chaque case présente une information, qui correspond à un croisement entre certaines catégories de variables à l'étude.

> *Dans l'exemple, on constate que selon le lieu de résidence, au sein du deuxième niveau du secondaire dans la filière générale, il y a 277 élèves à Ganshoren, ce qui correspond à 60,3 % du second niveau du secondaire toutes filières confondues pour la commune de Ganshoren. À titre de comparaison, le tableau indique que les élèves de la filière générale représentent à 51,2 % du total pour l'ensemble de la Région bruxelloise. On en conclura donc qu'à Ganshoren plus qu'en moyenne à Bruxelles, les jeunes fréquentent l'enseignement général… La comparaison des pourcentages au sein d'une ligne informe sur la proportion d'élèves que nous retrouvons par filière pour la commune de Ganshoren et pour la Région bruxelloise. La lecture des pourcentages au sein des colonnes permet plutôt de comparer les proportions d'élèves selon les différentes filières. On peut en conclure que les filières générales et techniques sont les plus suivies à Ganshoren et que le poids relatif du professionnel est moins important.*

2.2. Décoder les informations

2.2.5.2. Lire un graphique d'évolution

Un exemple de graphique d'évolution est celui du taux de natalité de la commune de Ganshoren. Comme son nom l'indique, le graphique d'évolution sert à montrer la variation d'une donnée dans le temps. Quatre étapes sont nécessaires pour en saisir les informations.

(1) D'abord, il faut identifier la population sur laquelle porte le graphique.

Dans l'exemple, la population à laquelle il se réfère est l'ensemble des habitants de la commune de Ganshoren. Cette information est ici présentée de manière explicite dans le titre du graphique 1 *et dans sa légende* 2.

Figure 12 : Evolution du taux de natalité à Ganshoren et en Région bruxelloise, 1998-2007. 1

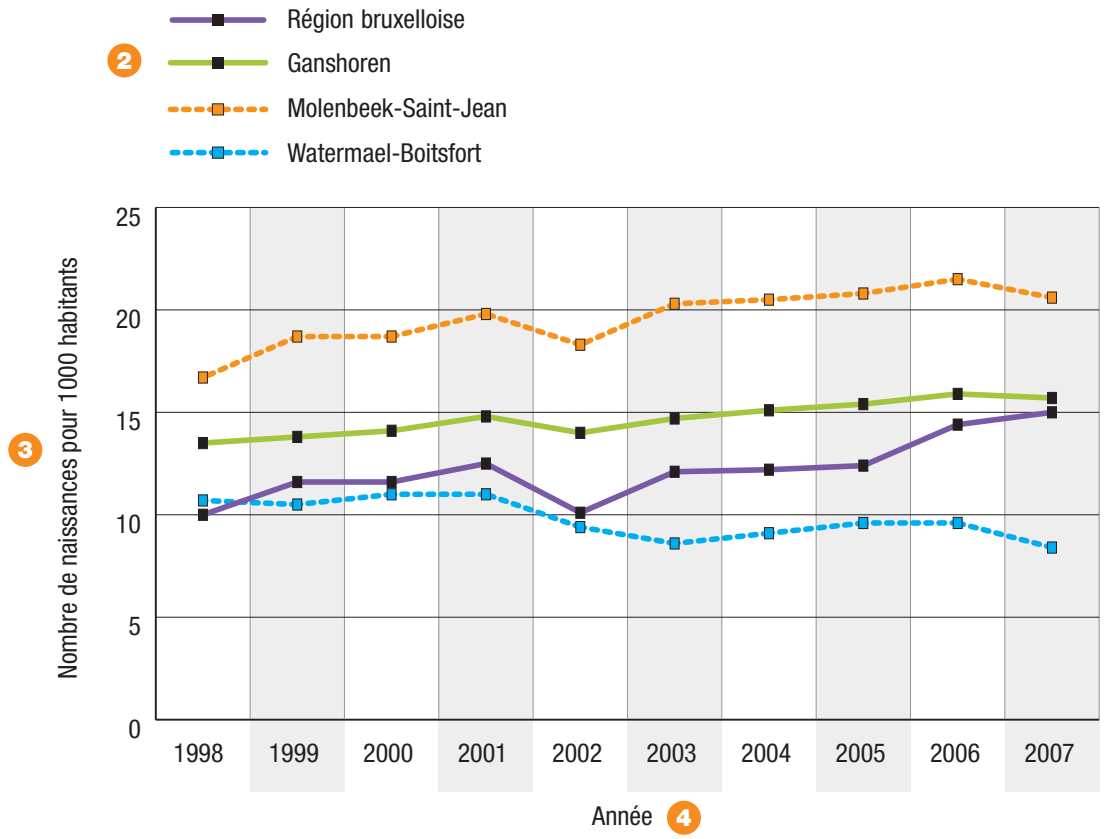

Source : Bulletins statistiques de naissances, Observatoire de la santé et du social.

2.2. Décoder les informations

(2) Par la suite, il faut identifier la ou les variables présentes dans le graphique (si cela n'a pas été nécessaire pour identifier la population). L'identification des variables et de leurs catégories se fait ici dans le titre, la légende ou selon les axes du graphique.

Dans le cas présent, le taux de natalité est le rapport, pour une période donnée, du nombre de naissances dans une population donnée à l'effectif de cette population en milieu de période. Le taux de natalité est placé sur l'axe vertical 3. *L'axe horizontal reprend chaque année comprise entre 1998 et 2007* 4. *Le graphique montre l'évolution du taux de natalité pour la commune de Ganshoren (en trait plein vert) mais aussi pour celles de Watermael-Boitsfort (en pointillé bleu), Molenbeek-Saint-Jean (en pointillé orange) et pour l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale (en trait plein mauve)* 2.

(3) Lors de la lecture d'un graphique, il est très important d'identifier les unités de mesure utilisées sur les axes afin de bien interpréter les résultats.

Dans l'exemple, l'unité de mesure du taux de natalité est reprise le long de l'axe vertical : conventionnellement, il s'exprime en nombre de naissances pour 1 000 habitants 3. *Il est assez courant dans un graphique que le titre indique le nom de la variable et que son unité de mesure, voire la façon dont elle est construite, soit reprise le long des axes. Sur l'axe horizontal* 4, *chaque année est présente entre 1998 et 2007, le taux est donc annuel. Notons qu'il est également possible de trouver des taux calculés sur des périodes de 3 ans, 5 ans, etc.*

(4) Ce n'est qu'une fois les trois premières étapes effectuées qu'il est possible de lire le graphique afin d'en interpréter l'information. Dans un graphique à deux entrées (selon la verticale et l'horizontale), chaque point représente une donnée qui correspond à un croisement entre les informations reprises sur les axes.

Dans l'exemple, le taux de natalité pour la commune de Ganshoren en 1998 est de 10 naissances pour 1 000 habitants. Les lignes reliant les différents points correspondent à l'évolution du taux de natalité entre les deux années considérées. Par exemple, entre 1998 et 1999, le taux de natalité augmente à Ganshoren, passant de 10 naissances pour 1 000 à 12 naissances pour 1 000. Par contre, il diminue entre 2001 et 2002 en passant de 12,5 naissances pour 1 000 à 10 naissances pour 1 000. On peut aussi comparer les communes : Watermael-Boitsfort est la commune qui enregistre les plus faibles taux de natalité de la Région et Molenbeek-Saint-Jean celle qui enregistre les valeurs les plus élevées. Le graphique indique aussi que pour la période considérée, les taux de natalité enregistrés à Ganshoren sont passés d'un niveau très faible à un niveau moyen par rapport à la Région bruxelloise dans son ensemble.

2.2. Décoder les informations

2.2.5.3. Lire un graphique de structure en bandelettes

Pour comparer la structure de plusieurs populations, les graphiques en bandelettes horizontales ou verticales sont régulièrement utilisés. Le graphique des rythmes scolaires individuels des garçons et des filles dans la commune de Ganshoren durant l'année 2007-2008 en est un exemple complexe.

(1) D'abord, il faut identifier la population sur laquelle porte le graphique.

> *Dans l'exemple, la population à laquelle il se réfère est l'ensemble des élèves vivant à Ganshoren inscrits en 1ère, 3ème et 5ème année du secondaire dans les écoles de l'enseignement obligatoire des Communautés française et flamande. Ces informations sont présentes dans le titre du graphique (1), sur l'axe vertical (2) et dans la source (3).*

Figure 16 : (1) Rythmes scolaires des élèves dans l'enseignement secondaire (en première, troisième et cinquième année) vivant à Ganshoren et en Région bruxelloise par sexe et filière au cours de l'année scolaire 2007-2008.

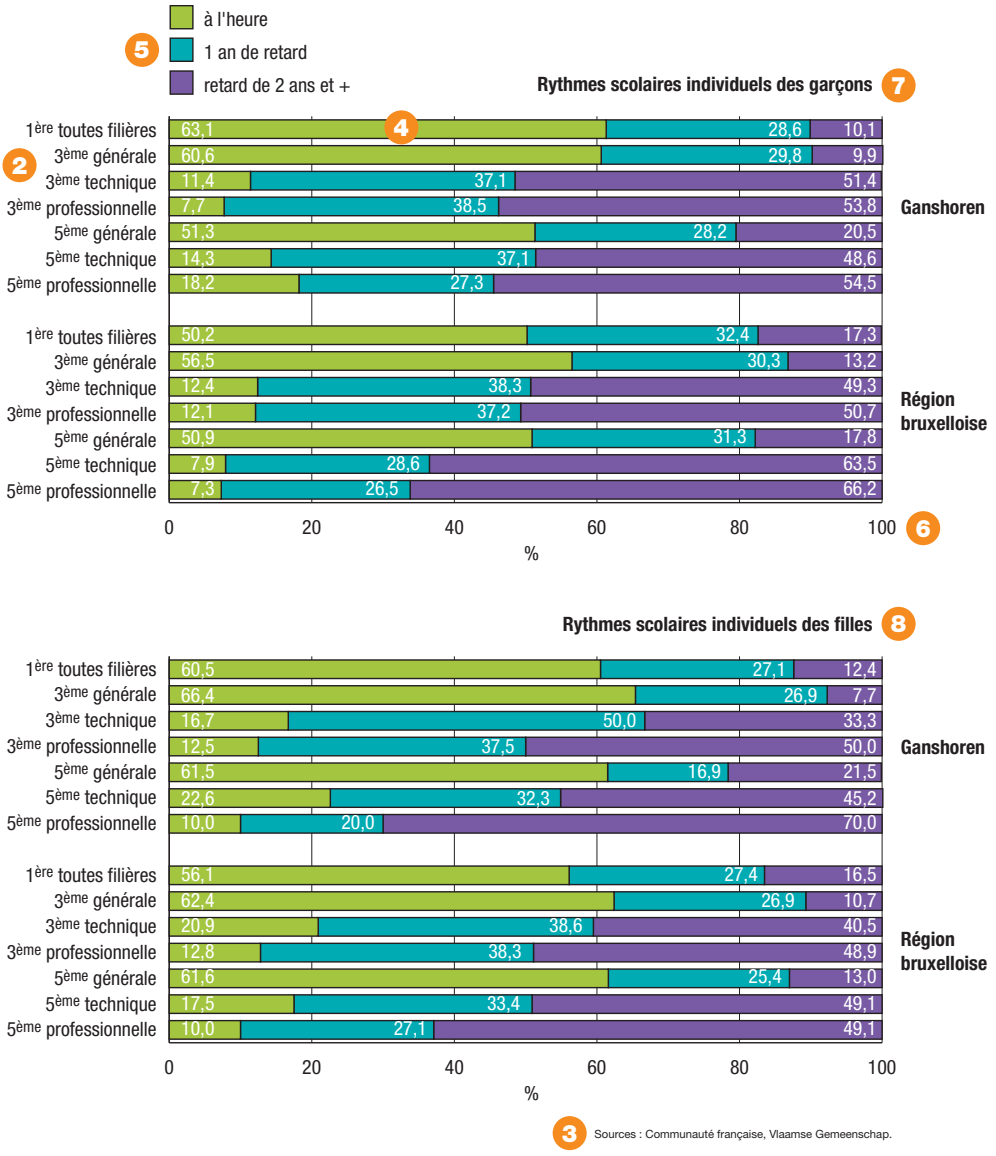
(5) à l'heure
1 an de retard
retard de 2 ans et +
Rythmes scolaires individuels des garçons (7)
(2) 1ère toutes filières 63,1 28,6 10,1
3ème générale 60,6 29,8 9,9
3ème technique 11,4 37,1 51,4
3ème professionnelle 7,7 38,5 53,8
5ème générale 51,3 28,2 20,5
5ème technique 14,3 37,1 48,6
5ème professionnelle 18,2 27,3 54,5
Ganshoren
1ère toutes filières 50,2 32,4 17,3
3ème générale 56,5 30,3 13,2
3ème technique 12,4 38,3 49,3
3ème professionnelle 12,1 37,2 50,7
5ème générale 50,9 31,3 17,8
5ème technique 7,9 28,6 63,5
5ème professionnelle 7,3 26,5 66,2
Région bruxelloise
0 20 40 60 80 100 (6)
%
Rythmes scolaires individuels des filles (8)
1ère toutes filières 60,5 27,1 12,4
3ème générale 66,4 26,9 7,7
3ème technique 16,7 50,0 33,3
3ème professionnelle 12,5 37,5 50,0
5ème générale 61,5 16,9 21,5
5ème technique 22,6 32,3 45,2
5ème professionnelle 10,0 20,0 70,0
Ganshoren
1ère toutes filières 56,1 27,4 16,5
3ème générale 62,4 26,9 10,7
3ème technique 20,9 38,6 40,5
3ème professionnelle 12,8 38,3 48,9
5ème générale 61,6 25,4 13,0
5ème technique 17,5 33,4 49,1
5ème professionnelle 10,0 27,1 49,1
Région bruxelloise
0 20 40 60 80 100
%
(3) Sources : Communauté française, Vlaamse Gemeenschap.

2.2. Décoder les informations

(2) Par la suite, il faut identifier la ou les variables présentes dans le graphique. L'identification des variables et de leurs catégories se fait dans le titre, la légende ou en se référant aux axes du graphique.

Dans l'exemple, l'axe vertical 2 reprend les années de secondaire (1, 3 ou 5) et, pour la 3ème et la 5ème année, les filières (générale, professionnelle ou technique) suivies par les élèves 3. L'axe horizontal reprend les proportions ; des repères ont été placés tous les 20 %.

(3) Lors de la lecture d'un graphique, il est très important d'identifier les unités de mesure utilisées sur les axes afin de bien interpréter les résultats. Les graphiques peuvent présenter des quantités (effectifs qui s'additionnent) ou des proportions (dont la somme vaut 100 % et est constante – dans ce cas, l'empilement des parties de bandelettes a toujours la même longueur).

Dans l'exemple, chaque bandelette 4 relative à un niveau et une filière de l'enseignement est divisée en trois tronçons. Chaque tronçon est proportionnel à la part d'étudiants respectivement «À l'heure», «Retard d'un an», «Retard de deux ans et plus» 5. Comme il s'agit de pourcentages, la longueur additionnée des tronçons donne des bandelettes de longueur constante, la somme des trois rythmes faisant toujours 100 % 6.

(4) Ce n'est qu'une fois les trois premières étapes effectuées qu'il est possible de lire le graphique afin d'en interpréter l'information. Dans un graphique de structure, il est possible de lire des proportions au sein de catégories, mais aussi de comparer plusieurs catégories entre elles.

Dans l'exemple, nous pouvons distinguer les filles 8 et les garçons 7, pour la commune de Ganshoren ou l'ensemble de la Région bruxelloise. Ainsi, en 5ème année de l'enseignement général dans la commune de Ganshoren, il y avait en 2007-2008 : 61,5 % des filles à l'heure, 16,9 % en retard d'un an et 21,5 % en retard de deux ans ou plus. En 5ème année de l'enseignement général dans la commune de Ganshoren, il y avait en 2007-2008 : 51,3 % de garçons à l'heure, 28,2 % en retard d'un an et 20,5 % en retard de deux ans ou plus. Le retard scolaire d'un an touche donc davantage les garçons que les filles dans la commune pour cette catégorie scolaire. Par rapport aux garçons, les filles ont cependant plus de retard de deux ans ou plus. En 5ème année de l'enseignement général dans l'ensemble de la Région, il y avait en 2007-2008 : 50,9 % de filles à l'heure, 31,3 % en retard d'un an et 17,8 % en retard de deux ans ou plus. La situation des filles dans la commune de Ganshoren est meilleure que celle des filles de la Région en moyenne, à l'exception du retard de deux ans ou plus qui est plus élevé à Ganshoren. Enfin, il est possible de comparer deux catégories ne différant que par la filière suivie. Ainsi en 5ème année de l'enseignement technique dans la commune de Ganshoren, il y avait en 2007-2008 : 22,6 % des filles à l'heure, 32,3 % en retard d'un an et 45,2 % en retard de deux ans ou plus. Le retard scolaire est donc plus marqué pour les filles suivant la filière technique que pour celles dans l'enseignement général.

2.2. Décoder les informations

2.2.5.4. Lire un graphique de structure circulaire

Un exemple de graphique circulaire (aussi appelé «quartiers de tarte» ou «camembert») est celui de la composition de la population non belge de la commune de Ganshoren en 2008. Il s'agit d'un graphique de décomposition qui sert à montrer la division d'un ensemble en catégories (des sous-groupes d'une population partageant une caractéristique commune), l'ensemble valant 100 %.

(1) D'abord, il faut identifier la population sur laquelle porte le graphique.

Dans l'exemple, l'information sur la population est présente dans le titre (1) du graphique mais il faut veiller à bien comprendre sa signification : les non-Belges sont les personnes n'ayant pas la nationalité belge mais qui résident à Ganshoren.

(2) Par la suite, il faut identifier les variables et catégories du graphique.

L'identification des variables et de leurs catégories se fait ici dans le titre (1) et les annotations du graphique (2). Le rapport de l'angle au centre (3) de chaque part du disque avec la totalité du disque (360°) correspond à la proportion de non-Belges de la nationalité ou groupe de nationalités concerné. Si une part a un angle au centre de 90°, cela représente ¼ de la population (90 :360=1/4). La somme des parts du disque vaut toujours 100 %.

Figure 4 : Distribution de la population non belge à Ganshoren et en Région Bruxelloise au 1/1/2008. (1)

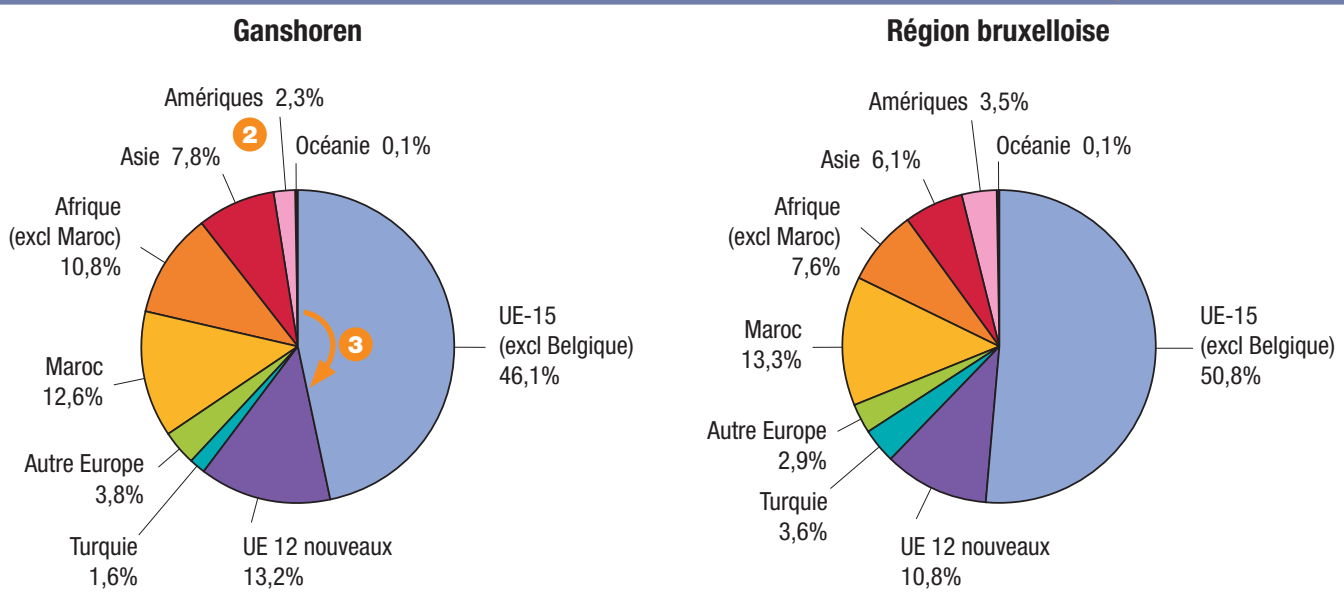

Source : SPF Economie – DGSIE.

2.2. Décoder les informations

(3) Lors de la lecture d'un graphique circulaire, il est très facile d'identifier l'unité de mesure utilisée. Les parts de cercle présentent des effectifs de catégories (ici les nationalités) sous forme de pourcentages.

(4) Ce n'est qu'une fois les trois premières étapes effectuées qu'il est possible de lire le graphique afin d'en interpréter l'information. Dans un graphique circulaire, il suffit de lire les proportions indiquées, la surface de chaque partie du cercle donnant un ordre de grandeur visuel. À partir de cela, il est facile de les comparer avec un graphique semblable, comme celui de la population non belge de la Région bruxelloise.

Dans l'exemple, la majorité de la population non belge provient des 15 pays de l'Union Européenne (membres avant 2004), tant à Ganshoren (46,1 % des non-Belges) que pour la Région (50,8 % des non-Belges). Les Marocains représentent 12,6 % des non-Belges habitant à Ganshoren soit un peu moins qu'en Région bruxelloise (13,3 %).

2.2. Décoder les informations

2.2.5.5. Lire une pyramide des âges

L'exemple de pyramide des âges est celui de Ganshoren, qui compare les situations de 1998 et 2008. Ce graphique particulier présente la composition de la population par tranche d'âge et par sexe, à une date précise, pour un lieu précis. C'est un graphique composé de deux graphiques en bandelettes horizontales mis dos à dos. Conventionnellement, celui des femmes est placé à droite et celui des hommes à gauche. Chaque bandelette représente ici le nombre de personnes d'une tranche d'âges de 5 ans (0-5 ans, 6-10 ans, 11-15 ans,…).

(1) D'abord, il faut identifier la population sur laquelle porte la pyramide.

Dans l'exemple, il s'agit de la population résidant à Ganshoren en 1998 et en 2008, comme l'indique le titre 1.

Figure 2 : Histogramme de la population totale à Ganshoren au 01/01/2008 et 01/01/1998. 1

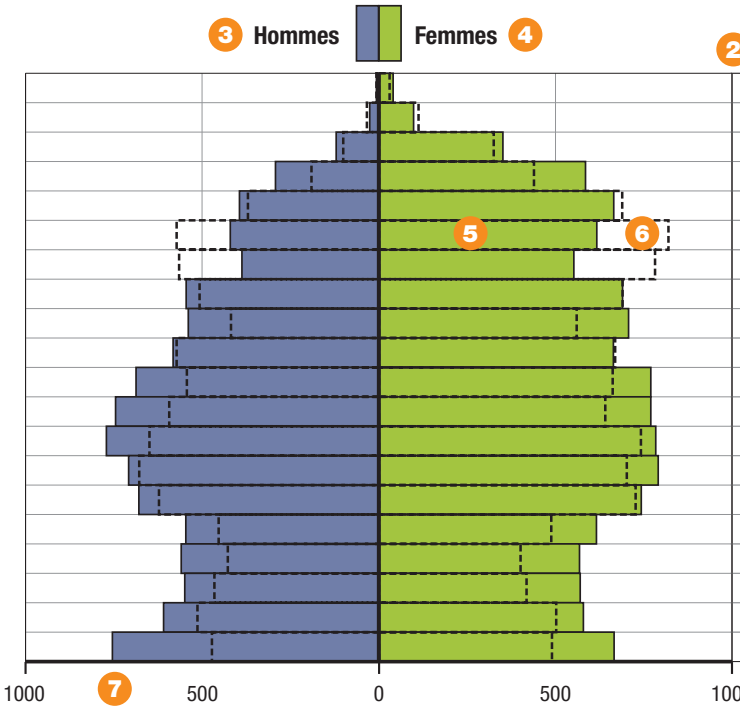

2	Hommes 1998	Femmes 1998	Hommes 2008	Femmes 2008
95 ans +	6	30	6	40
90-94 ans	33	112	25	98
85-89 ans	100	325	120	351
80-84 ans	190	439	292	585
75-79 ans	370	689	394	665
70-74 ans	572	820	420	617
65-69 ans	565	782	387	552
60-64 ans	507	690	545	690
55-59 ans	418	560	539	707
50-54 ans	572	669	582	664
45-49 ans	543	662	687	770
40-44 ans	593	641	745	770
35-39 ans	649	742	771	784
30-34 ans	678	702	708	791
25-29 ans	622	727	679	743
20-24 ans	453	488	546	616
15-19 ans	427	401	559	568
10-14 ans	465	418	549	570
5-9 ans	513	502	609	579
< 5 ans	472	490	754	666

Sources : SPF Economie - DGSIE, Registre national (1998 – 2008).

2.2. Décoder les informations

(2) Par la suite, il faut identifier la ou les variables et les catégories de la pyramide. L'identification des variables et de leurs catégories se fait sur les axes horizontaux et verticaux, et ici, dans un tableau récapitulatif des données.

Dans l'exemple, l'axe vertical correspond à des tranches d'âges de 5 ans (2). L'axe horizontal représente les effectifs de ces tranches d'âge, d'un côté pour les hommes (3), de l'autre côté pour les femmes (4). On constate aussi qu'une pyramide en couleur (situation 2008 (5)) se superpose à une pyramide dont seul le contour est figuré (situation 1998 (6)).

(3) Lors de la lecture d'une pyramide des âges, il est important d'identifier l'unité de mesure utilisée afin de bien interpréter les résultats. Il importe de vérifier si l'axe horizontal présente des effectifs ou des pourcentages.

Dans l'exemple, la longueur des bandelettes est proportionnelle au nombre absolu d'hommes ou de femmes de cette tranche d'âges (7).

(4) Ce n'est qu'une fois les trois premières étapes effectuées qu'il est possible de lire la pyramide afin d'en interpréter l'information. Il suffit de lire par tranche d'âge, le nombre de personnes présentes dans la population selon les sexes. On peut ensuite comparer ce graphique selon les sexes avec une pyramide des âges d'un autre lieu ou avec une pyramide des âges du même lieu à une date différente.

Dans l'exemple, il y avait en 2008, 791 femmes et 708 hommes de 30 à 34 ans à Ganshoren. En 1998, il y avait pour cette même tranche d'âges environ 700 femmes et 670 hommes dans la commune. Une pyramide des âges en forme de triangle à large base signifie la présence importante d'une population jeune. Inversement, une base fine et un sommet large (voire une forme rectangulaire) signifie qu'il y a peu de jeunes et de nombreuses personnes âgées sur le territoire considéré. Ganshoren a donc une population plutôt âgée.

2.2. Décoder les informations

3.2.5.6. Lire une carte

Sur une carte, l'information statistique est représentée soit par un aplat de couleur, soit par des symboles proportionnels, généralement des disques.

Les aplats de couleur : les cartes «choroplèthes»

La majorité des cartes publiées dans les fiches sont des cartes choroplèthes (littéralement traduit du grec : les zones remplies de couleurs). Mais il importe de distinguer :

- les cartes qui représentent des valeurs continues, d'une part et
- celles qui représentent des valeurs nominales, d'autre part.

Les **valeurs continues**, par exemple la part d'enfants en bas âge dans la population d'un quartier, sont celles pour lesquelles toutes les valeurs peuvent êtres prises (de 0 à 100 % par exemple) et aussi ordonnées (0 % est plus petit que 50 % qui est lui-même plus petit que 80 %, etc.).

Les valeurs continues sont le plus souvent divisées en un certain nombre de classes. La détermination du nombre de classes (groupes de valeurs) et de leurs limites cherche traditionnellement à concilier des considérations telles que limiter le nombre de classes pour des questions de lisibilité. Il existe différentes méthodes statistiques qui permettent de diviser en classes. De façon strictement cartographique et statistique, il est cependant difficile de répondre à la fois à toutes ces contraintes. Les cartes

Carte 2 : Répartition de la population de Ganshoren au 01/01/2006.

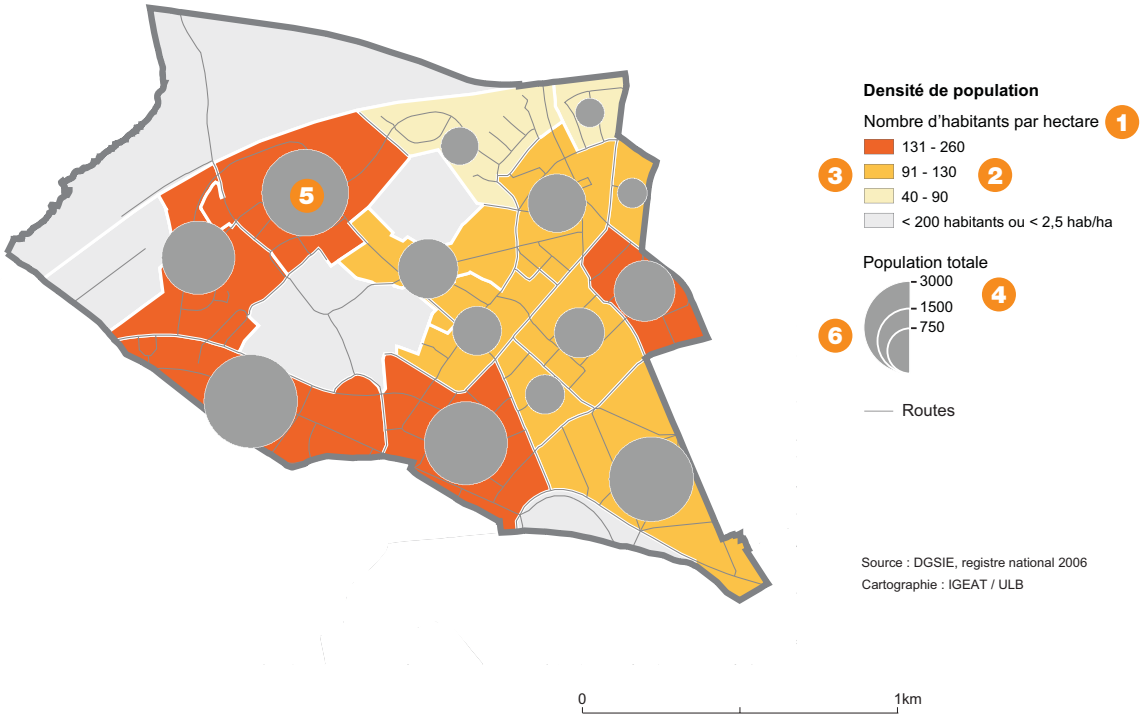

2.2. Décoder les informations

sont donc un compromis destiné à faciliter l'interprétation.

> *Sur l'exemple de la carte de la répartition de la population à Ganshoren, les densités des différents quartiers (le nombre d'habitants rapporté à la superficie 1) pouvant prendre un grand nombre de valeurs égales ou supérieures à 0, elles ont été regroupées en trois classes : 40 à 90, 91 à 130 et 131 à 260 habitants à l'hectare 2.*

Pratiquement, pour chaque quartier, la valeur relative (proportion, densité, coefficient) est calculée. Les quartiers sont ensuite répartis dans différentes classes : quartiers présentant les valeurs les plus élevées, quartiers présentant une valeur assez élevée, quartiers présentant une valeur moyenne, quartiers présentant une valeur assez faible et quartiers présentant les valeurs les plus faibles. Chaque classe se voit attribuer une couleur allant du clair au foncé.

> *Sur l'exemple de la carte de la répartition de la population à Ganshoren, la densité de population est représentée, par quartier, par des aplats de couleur 3. Les quartiers les plus denses sont en rouge, les moins denses en orange clair, les valeurs intermédiaires étant logiquement représentées par un orange foncé. On notera que les quartiers très peu peuplés sont fréquemment représentés en gris sur les cartes 4. C'est également le cas ici.*

Dans le cas où les valeurs de l'indicateur peuvent être inférieures ou supérieures à une valeur de référence (par exemple pour les bilans migratoires qui peuvent être positifs ou négatifs), une double variation de teinte opposant une gradation de couleurs chaudes (classiquement du rouge ou de l'orange) et froides (classiquement du bleu, mais parfois aussi du vert) est utilisée, la couleur du milieu correspondant toujours à la valeur de référence. Une telle palette de couleurs est également utilisée lorsque l'accent doit être mis sur les valeurs extrêmes.

Les **valeurs nominales** ne sont pas ordonnées. Elles traduisent une qualité d'un quartier donné. Il s'agit souvent d'une typologie : tel quartier appartenant au type 1 et tel autre au type 2, … (voir par exemple le classement des quartiers dans la rubrique «Structure spatiale» du glossaire). Pour cartographier des valeurs nominales, les couleurs ont surtout été choisies de manière à être facilement différenciables les unes des autres, sans qu'il n'existe de gradation dans les couleurs.

> *Sur la carte de repérage des fiches communales, différentes utilisations du sol sont matérialisées par des couleurs que l'on distingue bien (espaces verts, chemin de fer). C'est là un exemple de cartes avec des valeurs nominales, ici une typologie de l'utilisation du sol.*

Les symboles proportionnels

Les nombres absolus peuvent également être représentés sur les cartes, par l'utilisation de symboles proportionnels. Souvent, des disques représentent des valeurs absolues. La grandeur du disque varie en fonction de la valeur de la variable dans l'entité territoriale.

> *Dans l'exemple, l'effectif de la population de chaque quartier est figuré à l'aide de disques proportionnels 5. La taille des disques est proportionnelle au nombre d'habitants dans les quartiers. La légende indique le nombre d'habitants représenté par trois disques exemplatifs 6, mais d'autres valeurs apparaissent également sur la carte. On peut les estimer en se référant à la légende.*

L'échelle est souvent adaptée pour chaque carte, la taille des disques n'est donc pas comparable entre les différentes cartes.

2.3. Combiner et croiser les informations

Il est rare qu'un seul chiffre ou qu'un seul type d'information statistique apporte une réponse complète à une question. C'est la raison pour laquelle il faut souvent décomposer une question en sous-questions. Mais même pour répondre à ces sous-questions, on sera parfois amené à croiser et confronter plusieurs données statistiques. Nous traitons ici un exemple, celui du chômage et de ses caractéristiques. Il s'agit d'un texte de synthèse dans lequel nous expliquons systématiquement l'origine des informations. L'exemple développé est celui de l'analyse des caractéristiques du chômage à Molenbeek en regard du contexte bruxellois.

Constat et analyse	**Documents et statistiques à la base du constat et de l'analyse**
Avec un taux de chômage d'un peu plus de 17,2 % des actifs en 2007, la Région bruxelloise se situe très nettement au-dessus de la moyenne nationale (7,5 %).	Observatoire de la Santé et du Social, Baromètre Social 2008, tableau des taux de chômage d'après l'enquête sur les forces de Travail.
D'après les chiffres d'Actiris, plus détaillés mais établis selon une méthodologie différente, le taux de chômage de la Région dépasse 20 %, avec des écarts très importants entre les communes (de 9,5 à Woluwé-Saint-Pierre à 31,0 % à Saint-Josse) mais aussi au sein des communes. À Molenbeek, le taux de chômage est de 10 à 15 % dans les quartiers situés les plus à l'ouest et avoisinent 40 % dans le centre historique.	Observatoire de la Santé et du Social, Baromètre Social 2008, tableau des taux de chômage d'après ACTIRIS. Monitoring des quartiers, carte du taux de chômage par quartier.
En matière strictement économique pourtant, la Région bruxelloise et son hinterland économique (sa périphérie) a connu depuis plus d'une décennie des dynamiques plus favorables que la moyenne belge, et ce tant en termes de valeur ajoutée que de création d'emplois…	Revue Brussels Studies, série Etats généraux de Bruxelles, note n°7, «L'économie bruxelloise».
Indépendamment des caractéristiques de qualification des demandeurs d'emploi, trois éléments permettent de comprendre ce décalage entre richesse produite et création d'emplois d'une part, et taux de chômage élevé d'autre part. Tout d'abord, les emplois offerts en Région bruxelloise sont pour une part non négligeable occupés par des non-Bruxellois : 55 % de l'emploi localisé à Bruxelles est confié à des non-Bruxellois.	Observatoire bruxellois du marché du travail et des qualifications, 2003, «Evolution du marché du travail bruxellois : entre dynamisme et dualité». IBSA, «Indicateurs statistiques 2008», graphique sur l'origine géographique des travailleurs bruxellois.
Ensuite, les secteurs d'activité économique les plus porteurs de la croissance sont ceux qui se sont développés dans les communes de la périphérie bruxelloise et non dans les limites administratives de la Région de Bruxelles-Capitale. En effet, il faut s'entendre sur la définition de la zone urbaine bruxelloise et la bonne dynamique de l'emploi bruxellois a surtout bénéficié à un Bruxelles «morphologique», incluant aussi les communes de la périphérie. Or, les barrières linguistiques et celles liées aux insuffisances des transports publics ne favorisent pas l'accès aux emplois créés en banlieue flamande pour les résidents bruxellois majoritairement francophones.	Revue Brussels Studies, série Etats généraux de Bruxelles, note n°7, «L'économie bruxelloise».

2.3. Combiner et croiser les informations

Constat et analyse	**Documents et statistiques à la base du constat et de l'analyse**
Enfin, la croissance de la demande d'emploi depuis les années 1990 résulte conjointement de l'augmentation de la population, en raison d'un solde migratoire positif, et de la progression continue des taux d'activité féminins. Cette augmentation est plus sensible dans les quartiers à forte proportion de population issue de l'immigration, dans la mesure où les femmes migrantes étaient moins présentes sur le marché du travail par le passé.	Revue Brussels Studies, série Etats généraux de Bruxelles, note n°3, «La population bruxelloise : un éclairage démographique». Observatoire de la Santé et du Social, «Atlas de la Santé et du Social», chapitre «Marché du travail».
Au sein de la Région bruxelloise, la géographie actuelle du taux de chômage oppose d'une part, le croissant pauvre (de Saint-Gilles à Saint-Josse en passant par le bas de Molenbeek) et les quartiers de logements sociaux au quadrant sud-est de la seconde couronne (Uccle, Watermael-Boitsfort, Auderghem, Woluwé-Saint-Pierre et Woluwé-Saint-Lambert), d'autre part. Le reste de la Région, en ce compris l'ouest de la seconde couronne et les quartiers de première couronne du quadrant sud-est, adopte un profil intermédiaire.	Observatoire de la Santé et du Social, «Atlas de la Santé et du Social», chapitre «Marché du travail». Monitoring des quartiers, carte du taux de chômage par quartier.
Dans le croissant pauvre bruxellois, qui comprend la partie la plus touchée par le chômage de Molenbeek, le profil type du chômeur est plutôt jeune et légèrement masculinisé. On observe une surreprésentation particulièrement forte des moins de 35 ans pour les hommes. Aux difficultés d'insertion des jeunes sur le marché du travail s'ajoutent dans ces quartiers les effets d'une structure d'âge jeune, liée à des niveaux de fécondité relativement élevés (quoiqu'en baisse) et au maintien sur place des familles avec enfants. Par ailleurs, le poids des hommes dans la population des chômeurs est lié au faible taux d'activité des femmes dans ces quartiers, ce qui permet de minimiser partiellement la part des femmes au chômage. Cependant, les jeunes femmes de ces quartiers ont de plus en plus tendance à se présenter sur le marché de l'emploi	Observatoire de la Santé et du Social, «Atlas de la Santé et du Social», chapitre «Marché du travail». Monitoring des quartiers, carte du taux d'activité, du taux de chômage par quartier, du taux de chômage jeunes et de la part des jeunes parmi les chômeurs, ainsi que les cartes décrivant la structure d'âge dans le thème «démographie». Revue Brussels Studies, série Etats généraux de Bruxelles, note n°3, «La population bruxelloise : un éclairage démographique».
Bruxelles, à l'image de l'ensemble du territoire national, a connu une forte hausse des niveaux de formation. Dans les nouvelles générations, près d'une personne sur deux dispose donc d'un diplôme supérieur. La forte évolution des qualifications résulte à la fois du remplacement des générations, avec la disparition des générations les moins qualifiées, et de l'augmentation continue de la formation à classe d'âge identique. Deux spécificités distinguent pourtant la Région de Bruxelles-Capitale. D'une part, si on ne s'intéresse qu'aux jeunes générations, la proportion de personnes faiblement diplômées (disposant au plus d'un diplôme du secondaire inférieur) y a beaucoup moins diminué que dans l'ensemble du Royaume. La concentration des plus fragilisés, héritiers de parents faiblement diplômés, explique cette situation. D'autre part, la proportion globale d'universitaires a augmenté plus rapidement dans la Région de Bruxelles-Capitale que dans le reste du territoire. On assiste ainsi à une relative dualisation des qualifications en Région de Bruxelles-Capitale, qui connaît à la fois une plus forte proportion de personnes très diplômées, mais aussi de faiblement diplômés.	Observatoire de la Santé et du Social, «Atlas de la Santé et du Social», chapitre «Niveau d'instruction». Revue Brussels Studies, série Etats généraux de Bruxelles, note n°5, «L'enseignement à Bruxelles».

2.3. Combiner et croiser les informations

Constat et analyse	**Documents et statistiques à la base du constat et de l'analyse**
Cette dualisation est très caractéristique des grandes métropoles qui concentrent à la fois les populations les plus riches et les mieux pourvues en capital humain, mais aussi d'importantes classes populaires plus ou moins paupérisées, y compris les différentes générations d'immigrants et leurs enfants. Malgré l'accroissement global des qualifications, les écarts sociaux restent très nets. Les ménages les plus pauvres et au capital culturel le plus faible sont concentrés dans les quartiers les moins chers et les plus dégradés de la ville. L'échec scolaire y est aussi plus élevé qu'ailleurs. Au sein des quartiers les plus pauvres, l'écrémage est particulièrement sévère pour l'obtention d'un diplôme universitaire. D'abord, la probabilité d'obtenir le diplôme du secondaire supérieur donnant accès à l'université y est moindre. Ensuite, parmi les titulaires de ce titre, moins nombreux sont ceux qui se lancent dans des études supérieures ; ils sont par ailleurs plus enclins à choisir les écoles supérieures moins prestigieuses que l'université. Enfin, la probabilité que ces jeunes, même inscrits à l'université, n'obtiennent pas leur diplôme est plus élevée.	Observatoire de la Santé et du Social, «Atlas de la Santé et du Social», chapitre «Niveau d'instruction». Revue Brussels Studies, série Etats généraux de Bruxelles, note n°5, «L'enseignement à Bruxelles». Ministère de la Communauté Française - ETNIC, «Les indicateurs de l'enseignement 2008», indicateurs 8 «Disparités socioéconomiques dans l'enseignement fondamental et secondaire», 20 «Taux d'accès à l'enseignement supérieur», 28 «Taux de réussite, de redoublement et d'abandon des étudiants de 1re génération dans l'enseignement supérieur hors universités», 29 «Taux de réussite, de redoublement et d'abandon des étudiants de 1ère génération dans l'enseignement supérieur universitaire».
La cartographie de la part de diplômés du supérieur en 2001 met en évidence une forte opposition est-ouest en matière de niveau d'instruction atteint (carte II-8). L'ensemble du quadrant sud-est se distingue par une surreprésentation de l'enseignement supérieur. Cette homogénéité n'est brisée que par la vallée du Maelbeek – qui avait autrefois un caractère ouvrier prononcé – et les parties attenantes d'Etterbeek d'une part, les quartiers d'habitations sociales, d'autre part.	Observatoire de la Santé et du Social, «Atlas de la Santé et du Social», chapitre «Niveau d'instruction».
Les hauts taux de chômage dans les quartiers du croissant pauvre (et donc à Molenbeek) s'expliquent classiquement par le niveau moyen de diplôme qui y est beaucoup plus faible, avec une proportion très élevée de personnes disposant au mieux d'un diplôme secondaire inférieur, alors que le niveau de diplôme détermine largement la probabilité de trouver un emploi.	Observatoire de la Santé et du Social, «Atlas de la Santé et du Social», chapitre «Niveau d'instruction». Monitoring des quartiers, carte de la part des chômeurs diplômés du supérieur dans le total des chômeurs.
Ce lien entre qualification et emploi n'est cependant pas suffisant pour saisir tous les aspects des hauts taux de chômage touchant Bruxelles et particulièrement son croissant pauvre. On constate d'abord que l'amélioration considérable des niveaux de formation au cours des deux dernières décennies ne s'est pas traduite par une baisse du chômage. Cela se vérifie sur l'ensemble de l'espace bruxellois et plus encore dans les quartiers les plus pauvres de la ville. Aux incidences de l'inadéquation des qualifications se greffent des phénomènes de déqualification. En période de base conjoncture économique (et donc de réduction de l'offre d'emploi), les postes peu qualifiés sont occupés par des personnes surqualifiées pour ce poste, ce qui fragilise la position des moins qualifiés sur le marché du travail.	Observatoire de la Santé et du Social, «Atlas de la Santé et du Social», chapitre «Niveau d'instruction». Revue Brussels Studies, n°14, «Le chômage bruxellois entre inadéquation de la qualification et déqualification en cascade».

2.3. Combiner et croiser les informations

Constat et analyse	**Documents et statistiques à la base du constat et de l'analyse**
On peut aussi montrer que les taux de chômage élevés des quartiers les plus défavorisés ne renvoient pas uniquement à un niveau de formation insuffisant. Ils sont aussi le résultat d'un effet de lieu qui s'est renforcé au cours des années 1990 : à diplôme égal, les écarts de taux de chômage entre les quartiers se sont creusés.	Observatoire de la Santé et du Social, «Atlas de la Santé et du Social», chapitre «Marché du travail», particulièrement la carte «valorisation du diplôme sur le marché de l'emploi».
La situation molenbeekoise est assez symptomatique des problèmes d'insertion sur le marché de l'emploi qui s'observent à Bruxelles. Le taux de chômage communal est largement supérieur à la moyenne bruxelloise, tant pour les hommes que les femmes. L'absence d'emploi est fréquente et concerne beaucoup les jeunes, notamment mais pas seulement suite à un problème de qualification.	Fiche communale, tableaux relatifs au marché du travail.
Le problème de qualification tend à se reproduire, car dans le cadre de l'enseignement secondaire, les filières techniques et surtout professionnelles sont proportionnellement nettement plus suivies que la moyenne régionale par les jeunes résidant à Molenbeek. Dans le contexte Bruxellois, ce sont souvent des filières de relégation. La part de jeunes suivant la filière générale, qui ouvre la voie aux études supérieures facilitant l'insertion sur un marché de l'emploi de plus en plus exigeant, est donc très nettement sous la moyenne régionale. Le retard scolaire touche fortement les jeunes de la commune, ce dès la fin du primaire et particulièrement pour les garçons. À l'issue de l'enseignement obligatoire, ils sont, malheureusement assez logiquement, beaucoup moins nombreux à suivre des études supérieures, surtout dans les quartiers de l'est de la commune et dans la concentration de logements sociaux, où leurs parents sont aussi moins souvent universitaires ou même titulaires d'un diplôme secondaire général. Les réorientations et les difficultés dans le cursus scolaire qui touchent une large portion de jeunes de la commune font que le niveau de qualification pose des problèmes d'insertion sur le marché du travail. Ces difficultés sont amplifiées par le fait que, à diplôme égal, on observe aussi proportionnellement plus de chômeurs qu'attendu en fonction de la moyenne régionale. Cela laisse augurer des problèmes d'orientation professionnelle ou certaines formes de discrimination touchant spécifiquement cette population, largement d'origine immigrée.	Fiche communale, tableaux relatifs à l'éducation.

3. ACCÉDER À DES DONNÉES PAR QUARTIER

Les statistiques sont régulièrement disponibles à l'échelle communale, mais il est parfois moins évident de se procurer des informations relatives à une partie de commune, à un quartier par exemple. Des atlas peuvent palier à ce problème. Mais depuis peu, un site Internet spécifique est disponible en Région bruxelloise.
http://www.monitoringdesquartiers.irisnet.be/

3.1. Unités statistiques infra-communales

Il existe deux unités statistiques infra-communales :

- Les secteurs statistiques dont les identifiants sont composés d'un préfixe (21008 pour Ganshoren par exemple) et d'un suffixe indiqué également en rouge sur la carte (A01-, A02-, …). Les codes, dénominations, populations et densités de population de chaque secteur sont repris dans la liste p 40-60.

- Les quartiers du Monitoring des Quartiers sont des agrégats de secteurs statistiques. Les limites de ces quartiers ne concordent par contre pas toujours avec les limites communales car ils peuvent être à cheval sur plusieurs communes, comme ici dans le cas du quartier «70» sur le plateau de la Basilique. Une carte de référence de ces quartiers est disponible p 61 et une liste p 62-65.

3.2. Localiser son quartier

La première étape pour consulter des données par quartier consiste à identifier les codes des unités statistiques infracommunales qui correspondent le mieux à l'espace que l'on souhaite étudier.

Pour faciliter l'identification d'un quartier, on peut utiliser le service internet GeoLoc (**http://geowebgis.irisnet.be**), accessible via un navigateur web connecté à Internet. Il permet de localiser une adresse ou un lieudit dans toute l'étendue de la Région Bruxelloise et de visualiser le résultat sur un fond de carte UrbIS®© (Urban Information System). On peut y faire des recherches à partir d'adresses et obtenir automatiquement le code du secteur statistique.

Pour mieux comprendre le contexte géographique du quartier, on peut se référer à une carte de référence, comme celle de l'Atlas de la Santé et du Social ou celle des fiches communales.

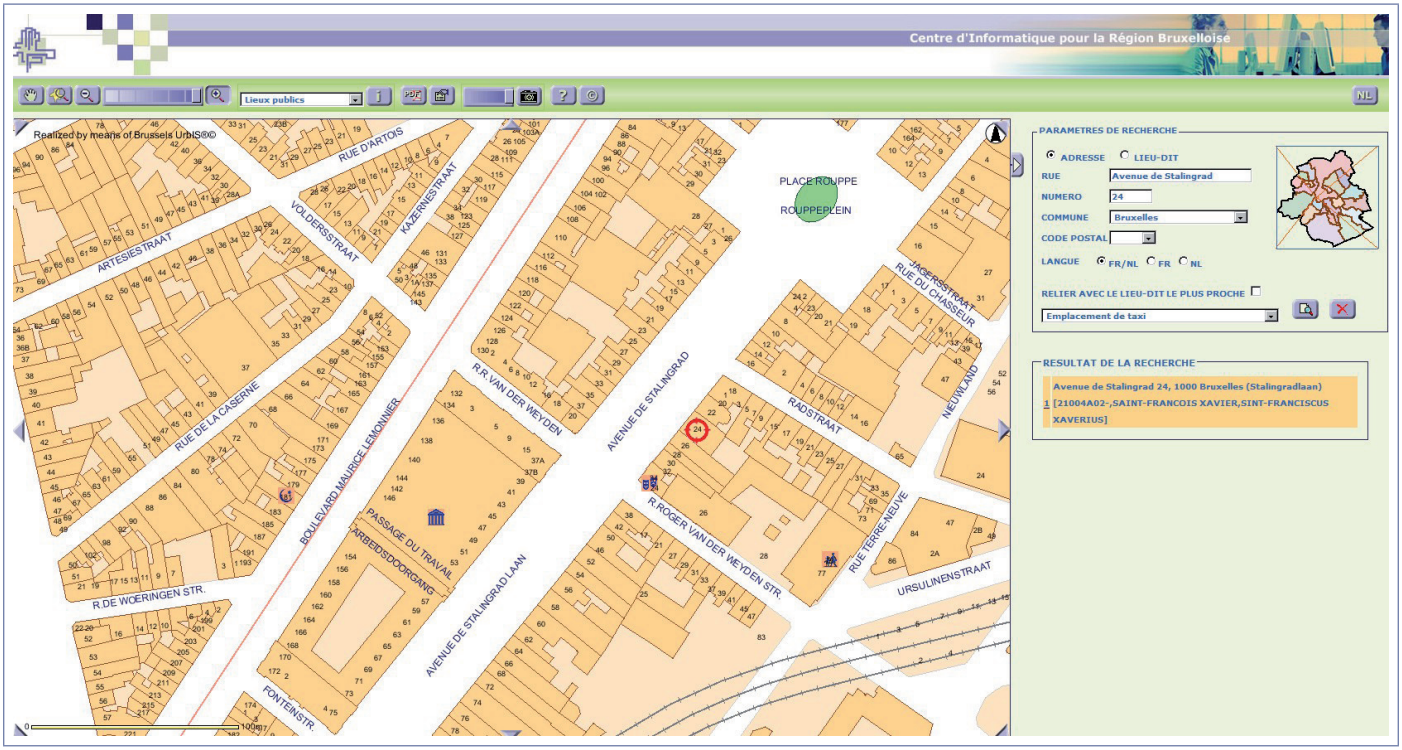

3.3. Utiliser le site «Monitoring des quartiers»

Le Monitoring des Quartiers est un outil interactif de suivi des quartiers bruxellois. Les 145 entités d'observation urbaine, appelés quartiers ou «monitoring districts», permettent une lecture fine et aisée du territoire régional à une échelle infra-communale. L'objectif du Monitoring est de mettre à disposition une sélection d'indicateurs caractérisant les dynamiques et les disparités territoriales au sein de la Région de Bruxelles-Capitale. Des cartes, des tableaux et des graphiques illustrent l'état des quartiers selon différentes thématiques : la démographie, l'économie, le logement, le cadre de vie, ...

Le Monitoring des Quartiers permet ainsi à tout internaute de prendre connaissance rapidement et facilement de nombreuses informations statistiques, régulièrement actualisées, sur l'un ou l'autre quartier. Il offre également la possibilité de comparer les quartiers entre eux, à l'aide d'indicateurs tels que, par exemple, l'âge moyen de la population, la part des ménages monoparentaux, la part des logements de plus de 104 m² ou le taux de chômage des jeunes.

Pour naviguer sur le site, il est indispensable de s'inscrire. Cette inscription est aisée et gratuite. Une vidéo permet de se familiariser rapidement avec l'usage du site. L'accès aux données est entièrement gratuit et n'exige qu'une adresse de courrier électronique valide. L'inscription faite, on accède aux informations de deux manières différentes :

- une entrée par carte, présentant, par thématique, les indicateurs cartographiés pour l'ensemble du territoire régional ;
- une entrée par tableau, permettant de créer des tableaux comparatifs pour des territoires ou des périodes laissés à la libre sélection de l'utilisateur.

3.3. Utiliser le site «Monitoring des quartiers»

3.3.1. DES CARTES …

L'entrée par les cartes offre la possibilité d'afficher des cartes interactives, à l'échelle des quartiers ou des communes, pour les indicateurs des thématiques suivantes :

- Cadre de vie
- Démographie
- Economie
- Santé
- Logement
- Mobilité
- Morphologie
- Participation
- Socio-culturel

Après avoir sélectionné une thématique, on est invité à choisir un sujet et un des indicateurs disponibles pour ce sujet. Enfin, avant d'afficher la carte, il faut encore déterminer la période de référence et le niveau spatial (quartiers ou communes).

La couche «Sélection du territoire», à activer en cochant la case adéquate, permet d'afficher automatiquement la valeur de l'indicateur tant sur la carte que sur le graphique et le tableau qui l'accompagnent. Pour ce faire, il suffit de déplacer la souris sur la carte. Notons que cette couche doit être décochée pour afficher les photos de certaines parties de la ville qui peuvent aider à se familiariser avec le paysage des différents quartiers.

Chaque carte, téléchargeable notamment en document PDF, est accompagnée de documents facilitant sa compréhension :

- une description des sources ;
- une explication de l'indicateur et de sa méthode de calcul ;
- un texte bref qui analyse la carte.

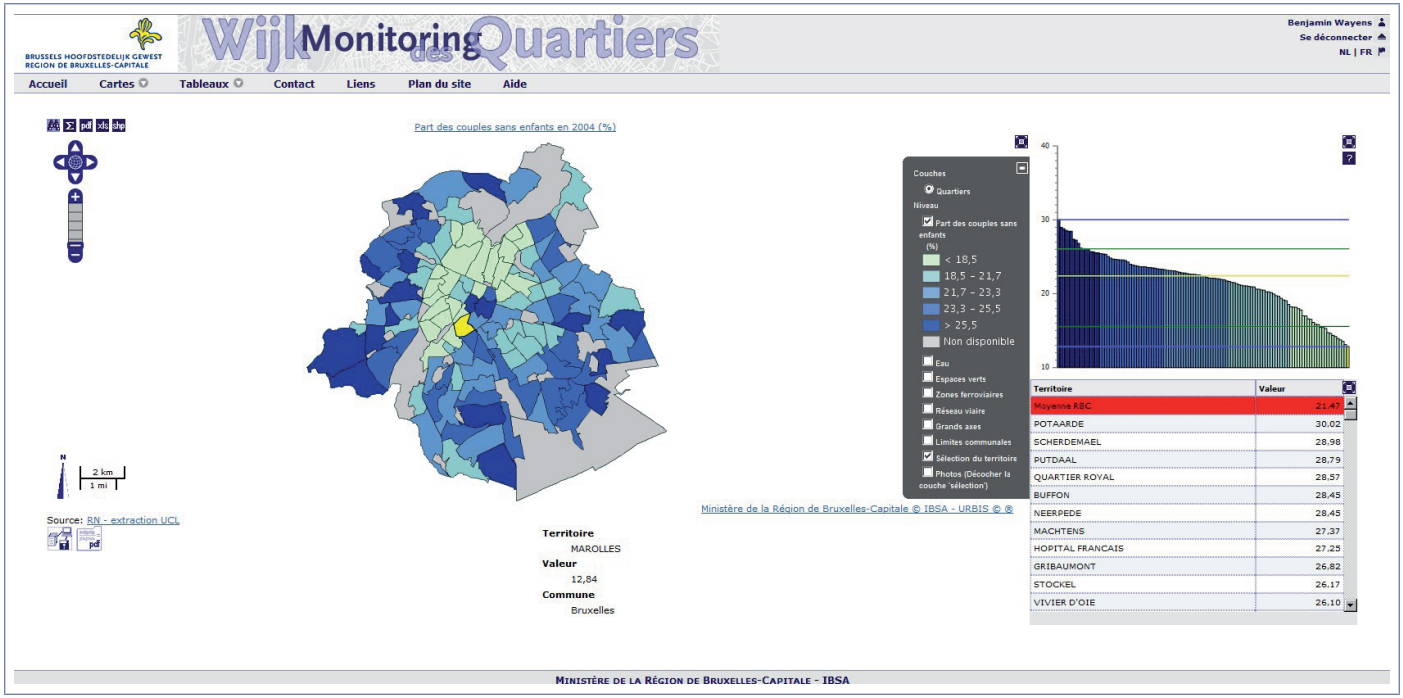

3.3. Utiliser le site «Monitoring des quartiers»

3.3.2. … DES TABLEAUX

Pour les indicateurs des 9 mêmes thématiques, il est possible de générer en ligne des tableaux comparatifs personnalisés.

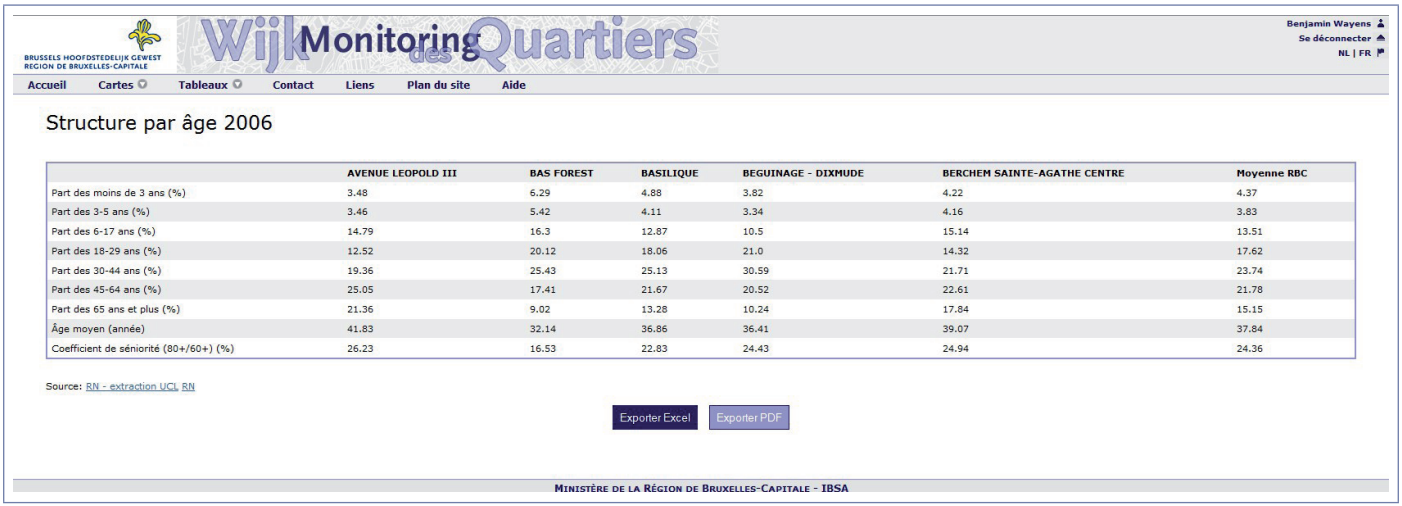

	AVENUE LEOPOLD III	BAS FOREST	BASILIQUE	BEGUINAGE - DIXMUDE	BERCHEM SAINTE-AGATHE CENTRE	Moyenne RBC
Part des moins de 3 ans (%)	3.48	6.29	4.88	3.82	4.22	4.37
Part des 3-5 ans (%)	3.46	5.42	4.11	3.34	4.16	3.83
Part des 6-17 ans (%)	14.79	16.3	12.87	10.5	15.14	13.51
Part des 18-29 ans (%)	12.52	20.12	18.06	21.0	14.32	17.62
Part des 30-44 ans (%)	19.36	25.43	25.13	30.59	21.71	23.74
Part des 45-64 ans (%)	25.05	17.41	21.67	20.52	22.61	21.78
Part des 65 ans et plus (%)	21.36	9.02	13.28	10.24	17.84	15.15
Âge moyen (année)	41.83	32.14	36.86	36.41	39.07	37.84
Coefficient de séniorité (80+/60+) (%)	26.23	16.53	22.83	24.43	24.94	24.36

Il est ainsi possible, soit de comparer différents territoires (quartiers ou communes) entre eux, soit de suivre l'évolution d'un territoire particulier sur plusieurs années. Il suffit de choisir la thématique, le sujet et le(s) indicateur(s) correspondant(s), au choix, pour plusieurs territoires ou plusieurs années. Les résultats apparaissent dans un tableau, qui peut être téléchargé en format PDF ou Excel.

4. GLOSSAIRE

‰ = pour 1 000

Accroissement naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès dans un territoire ou dans une population.

Accroissement migratoire : différence entre le nombre d'immigrants (arrivées) et le nombre d'émigrants (départs) dans un territoire ou dans une population.

Actifs occupés : désigne la population sur le marché de l'emploi travaillant effectivement (ayant un emploi).

Age modal : âge le plus représenté au sein d'une population. Le mode est la valeur la plus fréquente dans une distribution statistique.

Bilan migratoire : différence entre les arrivées (ou entrées) et les départs (ou sorties) d'habitants sur un territoire donné.

BIM : Bénéficiaire de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé.

Ceinture du 19ème siècle : la ceinture d'urbanisation du 19ème siècle reprend les quartiers de la première couronne urbanisés essentiellement au cours de la seconde moitié du 19ème siècle. Elle comprend aussi les quartiers les plus anciens de la seconde couronne : les extensions des anciens faubourgs et les espaces interstitiels les plus proche du Pentagone. Contrairement à la première couronne, la ceinture du 19ème siècle ne s'étend pas jusqu'aux boulevards militaires (à l'est) ou au contournement ferroviaire (à l'ouest).

Chômage : est défini comme non emploi sur le marché du travail d'une personne effectivement présente sur le marché de l'emploi (en âge et souhaitant travailler de manière rémunérée).

Chômeur : selon les cas, désigne toute personne sans emploi déclarant être à la recherche d'un emploi ou uniquement une personne touchant une allocation de chômage (demandeur d'emploi indemnisé).

Classes moyennes : classe sociale très hétérogène, définie en partie par le niveau de vie, située au-dessus des classes populaires (pour ne pas dire pauvres) et en dessous des classes aisées. En terme de professions, la classe moyenne supérieure est fréquemment associée aux professions intellectuelles supérieures mais rarement les professions libérales, associées aux classes aisées. La classe moyenne inférieure est fréquemment associée aux travailleurs sociaux, infirmières, professions intermédiaires, une partie des employés...

Classes populaires : part de la population potentiellement la plus précarisée, notamment sur le plan financier du fait du peu de capital accumulé. Les classes populaires regroupent non seulement les ouvriers mais aussi les travailleurs occupant les postes les moins valorisés financièrement et les retraités avec une faible pension ne bénéficiant pas de rente. Il y évidemment un lien entre capital financier et capital culturel, puisque les plus faiblement instruits occupent généralement les emplois les moins bien rémunérés et sont plus touchés par le chômage.

Couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, désigne les quartiers ayant une certaine homogénéité sociale et urbanistique, et répartis en anneaux à l'intérieur de la ville. À Bruxelles, la première couronne désigne les quartiers situés entre les boulevards de la petite ceinture et la moyenne ceinture de l'Avenue Churchill (au sud), des Boulevards militaires (à l'est : Général Jacques, Général Meiser, Brand Whitlock, Auguste Reyers, Général Wahis) et des voies de chemin de fer (à l'ouest). La deuxième couronne désigne les quartiers situés le plus à l'extérieur de la ville. Pour plus de détail, voir «Structure spatiale de la Région de Bruxelles-Capitale».

Croissant pauvre : zone concentrant depuis plusieurs décennies les populations les moins favorisées sur le plan économique, reprenant les quartiers en première couronne nord et ouest, qui sont parmi les plus pauvres de la Région bruxelloise et qui forment un croissant autour du centre-ville. Les quartiers de cette zone sont :

– à l'intérieur du pentagone, l'ouest de la jonction nord-midi et les Marolles ;

- l'est d'Anderlecht et de Molenbeek (entre le chemin de fer et le canal) ;
- au nord, la commune de Saint-Josse, l'ouest de Schaerbeek et les zones industrielles le long du canal ;
- au sud, le bas de Saint-Gilles et de Forest.

Pour plus de détail, voir «Structure spatiale de la Région de Bruxelles-Capitale».

DEI : Demandeurs d'emploi inoccupés. Personnes sans emploi rémunéré inscrites comme demandeurs d'emploi dans un service régional pour l'emploi. Il s'agit aussi bien de chômeurs indemnisés que de jeunes en stage d'attente, de demandeurs d'emploi inscrits librement et de ceux inscrits obligatoirement (par exemple référés par un CPAS).

Diplôme supérieur : correspond à tous les diplômes de niveau universitaire (types court et long), ainsi que tous les diplômes de l'enseignement supérieur non-universitaire (types court et long).

Ecart-type : mesure la dispersion d'une série de valeurs autour de leur moyenne.

EDRLR : Espace de Développement Renforcé du Logement et de la Rénovation qui comprend les quartiers d'ancienne urbanisation d'Anderlecht, Bruxelles-Ville, Molenbeek, Koekelberg, Jette, Schaerbeek, Saint-Josse, Ixelles, Etterbeek, Saint-Gilles et Forest nécessitant qu'une action renforcée des pouvoirs publics y soit menée. Les Contrats de Quartier doivent nécessairement être situés dans l'EDRLR. Les différentes primes et avantages fiscaux ou certains subsides aux communes y sont majorés.

Emigration : désigne la sortie d'un territoire, de personnes originaires de ce territoire vers un autre pour y séjourner et y travailler.

Gentrification : processus désignant le réinvestissement de quartiers historiques délabrés et habités par une population défavorisée, par une population plus aisée, souvent de jeunes adultes sans enfant ayant un statut culturel et/ou économique plus élevés (exemples : quartier des Docks à Londres, rue Antoine Dansaert à Bruxelles).

GRAPA : Garantie de revenu aux personnes âgées.

Immeuble de rapport : immeuble abritant plusieurs logements loués par un ou plusieurs propriétaires. Les logements constituent un placement par le propriétaire qui bénéficie d'une rente locative. Il s'agit souvent d'un immeuble conçu dès l'origine pour abriter des appartements, mais une maison unifamiliale peut être transformée en immeuble de rapport. Dans ce cas, on parlera de «surdivision», situation courante à Bruxelles dans les anciens quartiers bourgeois de la première couronne orientale (de Schaerbeek à Saint-Gilles)

Immigration : désigne l'entrée, dans un territoire, de personnes étrangères au territoire, quelle que soit leur nationalité (y compris belge donc), qui y viennent pour y séjourner et y travailler.

Indicateur : outil d'évaluation, souvent d'ordre statistique, permettant de mesurer une situation ou une tendance, de façon relativement objective, dans le temps et dans l'espace. Il est rare qu'un indicateur mesure directement un phénomène dans toute sa complexité. Souvent, les indicateurs statistiques rendent comptent des manifestations de ce phénomène, des traces qu'il laisse, des effets qu'il produit.

Indice d'intensité du vieillissement : représente la proportion de personnes de plus de 80 ans parmi les plus de 65 ans. Plus cette proportion est élevée, plus le vieillissement est intense.

Indice de dépendance : représente la part de la population se trouvant dans les tranches d'âges les plus dépendantes (0-19 ans et 65 ans et plus) par rapport à la population la plus susceptible d'exercer une activité professionnelle (20 à 64 ans), exprimée en pourcentage.

Indice de vieillissement : représente la part des plus âgés (65 ans et plus) par rapport à celle des plus jeunes (0 à 19 ans), exprimée en pourcentage.

Maisons «bel-étage» : maison mitoyenne typique de l'après seconde guerre mondiale dont le garage et le hall d'entrée sont situés au rez-de-chaussée, le living et la cuisine au premier étage (=bel-étage) et les chambres et la salle de bain au deuxième étage.

Mode : voir valeur modale.

Nationalité : le fait pour une personne physique ou morale, voire aussi pour une chose, de relever du droit civil d'un État. On peut être résident d'un pays sans en avoir la nationalité. Cela a des conséquences en termes de vote, d'accès à la fonction publique, etc.

Omnio : nouveau statut d'application depuis le 1er avril 2007 élargissant le droit à l'intervention majorée pour les soins de santé aux assurés vivants dans un ménage à faible revenu.

Origine étrangère (population d') : désigne la population née sous une autre nationalité que la belge, ou dont les parents sont issus de l'immigration.

Pentagone : zone de Bruxelles située à l'intérieur des boulevards de la petite ceinture. Il s'agit de la ville qui était anciennement protégée par les murs d'enceinte. Le nom de cette zone vient de la forme que dessine le tracé des anciennes murailles.

Point de pourcentage : lorsqu'on compare deux pourcentages, la différence entre les deux est le plus souvent exprimée en points de pourcentage. La différence entre 10 % et 30 % est de 20 points de pourcentage (à ne pas confondre avec le rapport entre les deux valeurs : 30 % est 300 % plus élevé que 10 %).

Quadrant : un quadrant désigne communément le résultat de la division en quatre d'une surface. Par exemple, le quadrant sud-est de Bruxelles reprend les quartiers situés dans la moitié est de la moitié sud de la ville.

Registre d'attente : registre qui reprend les candidats réfugiés qui se trouvent dans une procédure de reconnaissance.

Registre des étrangers : registre reprenant les étrangers admis ou autorisés à séjourner plus de trois mois en Belgique, avec mention du lieu de sa résidence

Registre national : registre reprenant, au lieu de résidence, les personnes physiques, à savoir les Belges et les étrangers admis ou autorisés à séjourner plus de trois mois dans le Royaume, à l'exception des étrangers qui sont inscrits au registre d'attente. Le Registre national mentionne également des informations relatives aux fonctionnaires et autres agents étrangers de l'Union Européenne ainsi que leur conjoint et les membres de leur famille vivant à leur charge, établis dans le Royaume.

Revenu d'intégration sociale (RIS) : revenu (appelé avant 2002 minimum de moyens d'existence, ou encore minimex) est une aide sociale financière garantie accordée par les centre public d'action sociale (CPAS). Le droit au revenu d'intégration est un droit résiduaire, c'est-à-dire qu'il est subordonné à l'accomplissement de toutes les démarches utiles et nécessaires pour faire valoir ses droits à d'autres prestations sociales ou aux aliments auxquels on pourrait prétendre en vertu des législations belges et étrangères. Il n'est donc octroyé qu'au demandeur qui ne peut bénéficier d'aucune autre allocation sociale. L'équivalent revenu d'intégration sociale (équivalent RIS) est une aide financière du même montant que le RIS. Il est attribuée aux personnes qui, pour certaines raisons (par exemple la nationalité), ne peuvent prétendre au revenu d'intégration sociale.

Revenu médian : la médiane est utilisée ici pour les revenus. Si on classe les revenus du plus faible au plus élevé, le revenu médian est celui qui se situe exactement au milieu de la liste. Cela signifie qu'il y a autant de ménages ayant un revenu inférieur que de ménages ayant un revenu supérieur au revenu médian. La médiane est moins influencée par les valeurs extrêmes (basses ou hautes) que la moyenne. Le «seuil de risque de pauvreté» a été fixé à 60 % de ce revenu médian.

Revenu moyen : somme des revenus de l'ensemble des ménages d'un territoire divisé par le nombre de ménages de ce même territoire. Ce calcul permet d'obtenir la valeur moyenne des revenus.

Secteur statistique : un secteur statistique est l'unité administrative la plus petite pour laquelle des données socio-économiques et administratives sont disponibles. Chaque commune est divisée en plusieurs secteurs statistiques. Les données par secteur statistique permettent de saisir le mieux possible les différences intracommunales. La Région de Bruxelles-Capitale est divisée en 724 secteurs statistiques. En 2002, un secteur compte en moyenne 1 350 habitants. Un secteur statistique ne doit pas être confondu avec la signification ordinaire que l'on donne aux quartiers. Aux yeux des habitants et des utilisateurs, les quartiers ne sont souvent que très vaguement délimités. De plus, la description du quartier varie d'un habitant à l'autre.

Standardisation : méthode qui consiste à corriger les taux pour permettre les comparaisons entre des populations dont la pyramide des âges est différente. On parle fréquemment de standardisation par l'âge, mais on peut standardiser de la même façon pour une série d'autres caractéristiques, comme le sexe par exemple.

Structure spatiale de la Région de Bruxelles-Capitale : Très schématiquement, l'espace bruxellois est, comme pour beaucoup de grandes villes, le produit de la superposition de deux structures fondamentales : (a) une structure concentrique, liée au développement historique de l'espace urbain selon un cercle de diamètre croissant et (b) une structure dite en quadrant, liée à la reproduction, tout au long de la croissance de l'agglomération, et sous la contrainte de la rente foncière différentielle, d'un clivage socio-économique opposant, d'une part, le fond de la vallée et son versant occidental à faible pente (à l'origine plus humide, moins salubre et plus populaire, et où viendront se concentrer les développements industriels du XIX^{ème} et de la première moitié du XX^{ème} siècle) et d'autre part, un quadrant sud-est aisé (vers lequel se sont plus précocement et plus largement étendus les quartiers bourgeois fuyant les quartiers centraux ouvriers, et qui s'est développé de proche en proche au départ de la ville plus aristocratique du versant droit, plus raide, plus salubre, et topographiquement dominant). Les combinaisons de ces deux structures, ramenées, au sein de la Région, permettent de rattacher les quartiers de la Région à cinq grands sous-espaces : la zone occidentale (en rose), la zone centrale ouest (en rouge), la zone centrale est (en bleu), la zone orientale intermédiaire (en vert) et la zone orientale externe (en jaune).

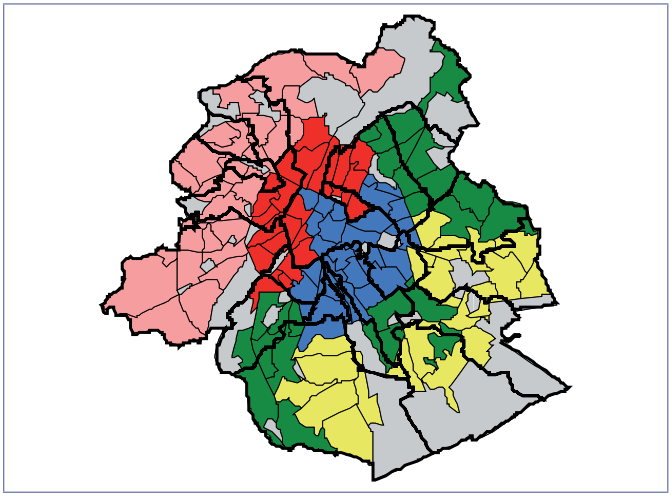

Surdivision : transformation en plusieurs appartements, meublés ou chambres d'étudiants d'un bâtiment conçu initialement comme une maison unifamiliale.

Taux d'activité : mesure la part de la population en âge d'activité (entre 18 et 64 ans) étant au travail ou à la recherche d'un emploi. Il est défini par le rapport (travailleurs+chômeurs)/(population 18-64 ans).

Taux de chômage : mesure la part des chômeurs dans la population active. Il est défini par le rapport (chômeurs)/(travailleurs+chômeurs).

Taux de mortalité : rapport, pour une période donnée, du nombre de décès dans une population donnée à l'effectif de cette population en milieu de période. Il s'exprime en nombre de décès pour 1 000 habitants et par année. Les sources sont, pour le numérateur : le fichier des décès, constitué à partir des bulletins statistiques de décès, et pour le dénominateur, les effectifs de population fournis par le Registre national. Le *taux de mortalité prématurée* est calculé en divisant le nombre de

décès de personnes de moins de 65 ans au cours de la période étudiée par le nombre de personnes de moins de 65 ans dans la population en milieu de période. Il s'exprime en nombre de décès pour 1 000 habitants et par année. Le *taux de mortalité par cause* est calculé en divisant le nombre de décès liés à une cause donnée au cours de la période étudiée par le nombre de personnes dans la population en milieu de période. Il s'exprime en nombre de décès pour 100 000 habitants.

Transferts intra- ou extra- familiaux : transferts financiers liés à la redistribution des revenus du travail, que ce soit au travers de la sécurité sociale (chômage, pension, invalidité…) ou au sein des familles (du travailleur vers les autres membres du ménage ou de la famille élargie).

Valeur modale : dans une série statistique, il s'agit de la valeur que prend le plus souvent une variable. Par exemple : si dans un immeuble à appartements, 5 appartements ont 2 chambres, 1 appartement a 3 chambres et 3 appartements ont 1 chambre, la valeur modale de la variable «nombre de chambres» est 2.

VIPO : veuves, invalides, pensionnés et orphelins : ces catégories bénéficient entre autres de l'intervention majorée pour les soins de santé sous certaines conditions de revenus.

5. DÉCOUPAGES STATISTIQUES INFRA-COMMUNAUX

Communes et secteurs statistiques

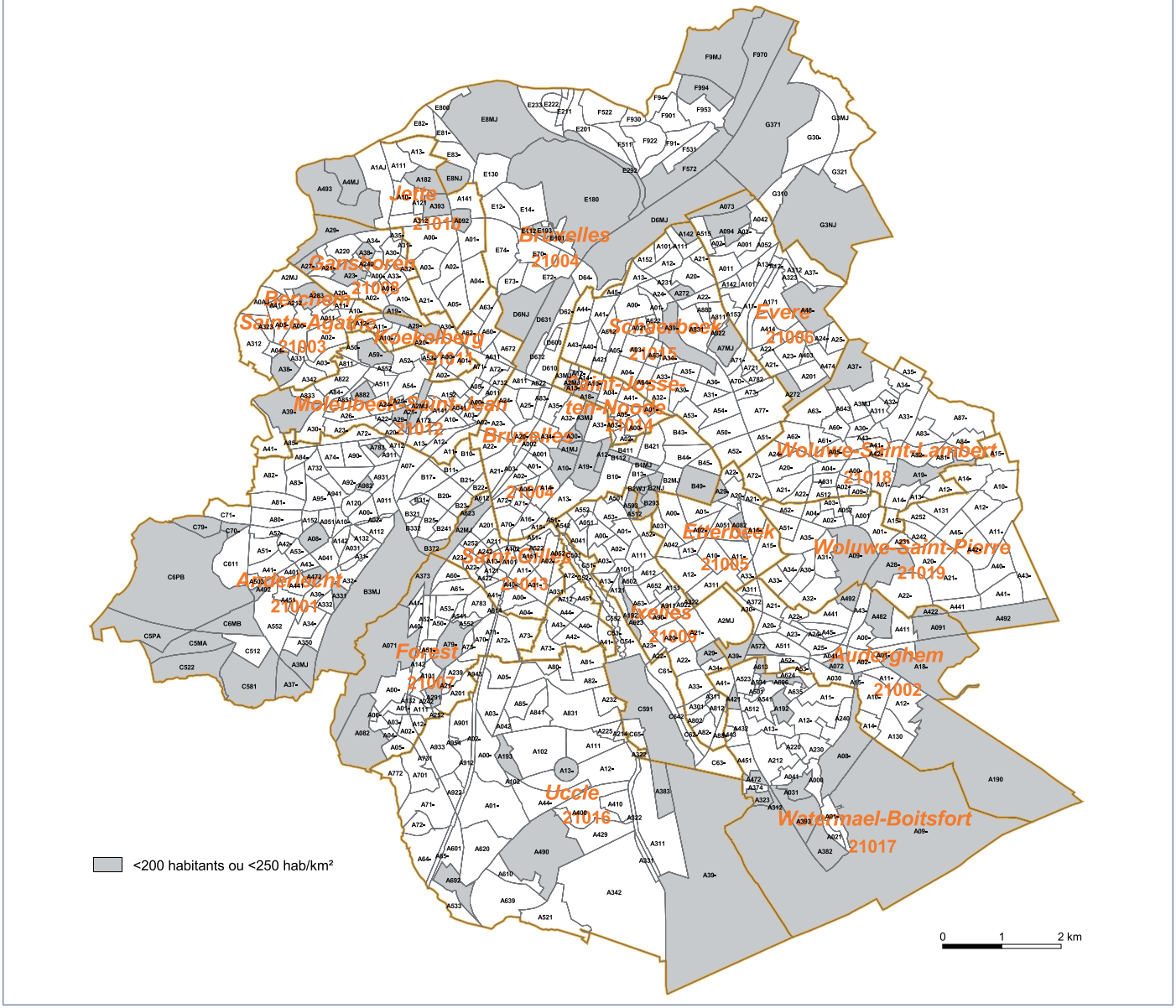

Commune	Secteur statistique		Inclus dans quartier Monitoring		Superficie (ha)	Densité de population (habitants/ha)	Habitants (2006-registre national)	Ménages (2006-registre national)	Logements sociaux (2007-SLRB)
ANDERLECHT	21001A00-	RESISTANCE	58	ANDERLECHT CENTRE - WAYEZ	12,9	196,8	2541	1196	0
	21001A011	KLEINMOLEN	58	ANDERLECHT CENTRE - WAYEZ	17,8	127,2	2258	917	0
	21001A02-	WAYEZ	58	ANDERLECHT CENTRE - WAYEZ	2,9	242,8	706	338	0
	21001A031	RAUTER-SUD	52	VEEWEYDE - AURORE	10,8	153,6	1660	754	14
	21001A041	VEEWEYDE-SUD	52	VEEWEYDE - AURORE	15,6	145,0	2267	1126	0
	21001A051	LINDE-EST	58	ANDERLECHT CENTRE - WAYEZ	10,3	118,6	1226	587	0
	21001A07-	BIRMINGHAM	805	INDUSTRIE BIRMINGHAM	25,3	12,6	319	151	0
	21001A08-	ASTRID (PARC)	911	PARC ASTRID	16,4	0,5	8	3	0
	21001A10-	PORSELEIN	58	ANDERLECHT CENTRE - WAYEZ	7,9	103,8	825	411	0
	21001A112	BIESTEBROEK	52	VEEWEYDE - AURORE	15,9	152,3	2418	1103	226
	21001A120	MINIMES	58	ANDERLECHT CENTRE - WAYEZ	12,7	207,7	2635	1199	0
	21001A132	RAUTER-NORD	52	VEEWEYDE - AURORE	7,6	121,9	928	441	17
	21001A142	VEEWEYDE-NORD	52	VEEWEYDE - AURORE	8,7	113,7	991	498	0
	21001A152	LINDE-OUEST	58	ANDERLECHT CENTRE - WAYEZ	7,5	151,2	1133	576	0
	21001A30-	BIZET	53	BIZET - ROUE - CERIA	19,3	119,6	2309	1142	40
	21001A31-	CHAUSSEE DE MONS - SAINT-LUC	52	VEEWEYDE - AURORE	9,4	129,8	1220	615	0
	21001A32-	AURORE	52	VEEWEYDE - AURORE	15,9	176,4	2811	1638	0
	21001A331	WALCOURT	53	BIZET - ROUE - CERIA	7,1	0,0	0	0	0
	21001A332	ROUE	53	BIZET - ROUE - CERIA	7,7	137,3	1056	496	132
	21001A34-	ROUE - CITE JARDIN	53	BIZET - ROUE - CERIA	20,1	99,9	2005	755	269
	21001A350	CERIA - ZONE D'HABITAT	53	BIZET - ROUE - CERIA	18,8	59,8	1122	546	68
	21001A37-	ZUEN - INDUSTRIE	54	VOGELENZANG - ERASME	24,0	1,5	36	12	0
	21001A3MJ	CERIA I	53	BIZET - ROUE - CERIA	25,1	0,3	7	3	0
	21001A401	ARBORETUM	57	SCHERDEMAEL	6,0	87,3	524	305	0
	21001A41-	ROMAIN ROLLAND	57	SCHERDEMAEL	19,7	111,2	2190	1039	0
	21001A42-	KAT	57	SCHERDEMAEL	6,3	86,7	548	257	0
	21001A43-	VAN BEETHOVEN	52	VEEWEYDE - AURORE	7,3	159,2	1163	625	0
	21001A441	DOCTEUR ROUX	53	BIZET - ROUE - CERIA	12,7	147,7	1871	940	0
	21001A451	VENIZELOS	53	BIZET - ROUE - CERIA	11,8	117,3	1380	613	0
	21001A472	STADE COMMUNAL - INDUSTRIE	53	BIZET - ROUE - CERIA	8,5	25,7	218	99	0
	21001A492	ETANGS - PARC	910	PARC DES ETANGS	7,5	16,3	122	54	0
	21001A503	VIVES	57	SCHERDEMAEL	5,7	252,3	1450	871	0
	21001A51-	SCHERDEMAEL	57	SCHERDEMAEL	18,7	77,7	1453	804	0
	21001A52-	SCHERDEMAEL-NORD	57	SCHERDEMAEL	17,1	28,6	489	218	0
	21001A53-	NELLIE MELBA	57	SCHERDEMAEL	8,9	39,4	351	160	0
	21001A552	TREFLE	53	BIZET - ROUE - CERIA	46,6	16,0	748	348	0

Commune	Secteur statistique		Inclus dans quartier Monitoring		Superficie (ha)	Densité de population (habitants/ha)	Habitants (2006-registre national)	Ménages (2006-registre national)	Logements sociaux (2007-SLRB)
ANDERLECHT	21001A712	SCHEUT - DE SMET	59	SCHEUT	8,4	84,7	710	308	0
	21001A72-	OSSEGEM	62	MACHTENS	19,0	139,8	2651	1222	114
	21001A732	SCHEUTVELD	60	BUFFON	12,2	18,6	227	95	0
	21001A74-	SCHEUT-OUEST	59	SCHEUT	15,1	149,3	2251	902	64
	21001A783	SCHEUT-INTERNAT	59	SCHEUT	4,4	0,9	4	4	0
	21001A80-	SILLON	57	SCHERDEMAEL	23,1	112,3	2595	1218	239
	21001A81-	BROECK	61	MOORTEBEEK - PETERBOS	23,0	53,8	1238	620	0
	21001A82-	MOORTEBEEK	61	MOORTEBEEK - PETERBOS	31,6	49,1	1554	737	650
	21001A83-	PETERBOS	61	MOORTEBEEK - PETERBOS	17,2	174,8	3002	1415	1408
	21001A84-	POESIE	61	MOORTEBEEK - PETERBOS	11,8	65,4	770	370	0
	21001A85-	AUBADE	62	MACHTENS	7,6	58,0	443	209	0
	21001A90-	SCHEUTKAPEL	59	SCHEUT	16,2	109,3	1770	771	157
	21001A911	SCHEUT-EST	59	SCHEUT	13,8	139,2	1918	858	0
	21001A92-	JAKOB SMITS	59	SCHEUT	20,9	137,0	2857	1259	0
	21001A931	AGRAFE-NORBERT GILLE	59	SCHEUT	15,0	103,9	1556	663	0
	21001A941	CROCUS	60	BUFFON	13,2	139,5	1838	901	0
	21001A95-	BUFFON	60	BUFFON	19,9	130,8	2601	1141	0
	21001A982	PARC FORESTIER	912	PARC FORESTIER	4,6	1,1	5	3	0
	21001B10-	ROSEE-EST	13	CUREGHEM ROSEE	14,1	145,5	2051	796	0
	21001B11-	ROSEE-OUEST	13	CUREGHEM ROSEE	8,8	64,3	567	246	0
	21001B17-	ABATTOIR	13	CUREGHEM ROSEE	26,4	21,2	558	210	42
	21001B20-	CONSEIL-NORD	11	CUREGHEM BARA	19,5	213,0	4154	1787	108
	21001B21-	BROGNIEZ-NORD	11	CUREGHEM BARA	14,2	187,7	2672	1081	0
	21001B22-	BROGNIEZ-SUD	11	CUREGHEM BARA	8,0	112,7	906	448	0
	21001B23-	CONSEIL-SUD	11	CUREGHEM BARA	9,0	121,0	1084	526	0
	21001B241	REVISION-SUD	12	CUREGHEM VETERINAIRE	14,6	90,4	1316	579	0
	21001B25-	REVISION-NORD	12	CUREGHEM VETERINAIRE	17,6	172,0	3030	1271	0
	21001B31-	ALBERT I- IMMEUBLES	12	CUREGHEM VETERINAIRE	3,6	242,0	879	353	290
	21001B321	ALBERT I- QUARTIER	12	CUREGHEM VETERINAIRE	14,5	108,3	1573	665	75
	21001B332	GOUJONS	12	CUREGHEM VETERINAIRE	5,6	187,2	1050	485	458
	21001B372	DEUX GARES	12	CUREGHEM VETERINAIRE	10,8	5,4	58	27	0
	21001B3MJ	PETITE ILE - RIVE DROITE	803	INDUSTRIE SUD	195,1	0,4	81	37	0
	21001C512	CHANTS D'OISEAUX	54	VOGELENZANG - ERASME	26,4	56,1	1479	652	226
	21001C522	HOPITAL U.L.B.	54	VOGELENZANG - ERASME	53,0	4,2	224	191	0
	21001C581	CIMETIERE	54	VOGELENZANG - ERASME	68,8	0,7	47	13	0
	21001C5MA	MEYLEMEERSCH	54	VOGELENZANG - ERASME	37,7	0,3	13	5	0
	21001C5PA	MEERVELD	55	NEERPEDE	54,3	0,5	26	12	0
	21001C611	SOETKIN	55	NEERPEDE	44,7	11,2	499	241	0

Commune	Secteur statistique		Inclus dans quartier Monitoring		Superficie (ha)	Densité de population (habitants/ha)	Habitants (2006-registre national)	Ménages (2006-registre national)	Logements sociaux (2007-SLRB)
ANDERLECHT	21001C6MB	MEYLEMEERSCH-EST	54	VOGELENZANG - ERASME	33,8	0,0	0	0	0
	21001C6PB	ZONE RURALE	55	NEERPEDE	270,5	1,7	455	190	0
	21001C70-	BON AIR - CENTRE	56	BON AIR	6,9	28,9	199	108	0
	21001C71-	BON AIR - CITE JARDIN	56	BON AIR	23,5	60,6	1422	578	373
	21001C79-	BON AIR - HABITATIONS DISP.	55	NEERPEDE	19,9	6,3	126	55	0
AUDERGHEM	21002A00-	CENTRE - NORD	98	AUDERGHEM CENTRE	13,5	69,0	935	464	0
	21002A01-	SAINTE-ANNE	98	AUDERGHEM CENTRE	12,6	48,9	616	280	0
	21002A02-	CENTRE-SUD	98	AUDERGHEM CENTRE	17,9	48,9	876	387	0
	21002A030	LAMMERENDRIES	101	TROIS TILLEULS	20,0	83,4	1672	769	158
	21002A041	VIGNETTE	98	AUDERGHEM CENTRE	7,9	65,1	514	234	0
	21002A072	CENTRE COMMERCIAL	98	AUDERGHEM CENTRE	10,2	8,0	82	40	0
	21002A091	TROIS COULEURS	906	FORET DE SOIGNES	29,6	0,0	0	0	0
	21002A10-	TRANSVAAL	102	TRANSVAAL	29,1	85,1	2481	1173	573
	21002A11-	SACRE-COEUR	102	TRANSVAAL	12,3	74,5	913	434	4
	21002A12-	AVENUE SCHALLER	102	TRANSVAAL	37,2	39,3	1459	620	0
	21002A130	PARC DES PRINCES	102	TRANSVAAL	30,0	41,3	1238	509	0
	21002A14-	TEN REUKEN	102	TRANSVAAL	13,0	29,4	382	167	32
	21002A15-	SOUVERAIN (BLV DU)-BUILDINGS	102	TRANSVAAL	1,9	71,0	137	85	0
	21002A18-	ROUGE CLOITRE	906	FORET DE SOIGNES	91,5	0,1	13	4	0
	21002A190	FORET DE SOIGNES	906	FORET DE SOIGNES	285,3	0,1	38	14	0
	21002A20-	SAINT-JULIEN	100	CHAUSSEE DE WAVRE - SAINT-JULIEN	10,6	104,5	1105	566	0
	21002A21-	LEBON	100	CHAUSSEE DE WAVRE - SAINT-JULIEN	17,3	161,7	2791	1594	0
	21002A22-	CANARIS (AVENUE DES)	100	CHAUSSEE DE WAVRE - SAINT-JULIEN	9,6	88,0	847	392	0
	21002A23-	TH. BALIS (PLACE)	100	CHAUSSEE DE WAVRE - SAINT-JULIEN	10,4	123,1	1282	628	0
	21002A24-	AVENUE DE BROUCKERE	100	CHAUSSEE DE WAVRE - SAINT-JULIEN	8,7	138,8	1212	593	51
	21002A25-	WATERMAEL (CHAUSSEE DE)	100	CHAUSSEE DE WAVRE - SAINT-JULIEN	14,7	92,8	1365	623	0
	21002A30-	TRIOMPHE (BOULEVARD DU)	100	CHAUSSEE DE WAVRE - SAINT-JULIEN	12,1	88,9	1071	580	51
	21002A311	AMITIE (PLACE DE L')	100	CHAUSSEE DE WAVRE - SAINT-JULIEN	7,5	124,9	943	470	0
	21002A372	QUARTIER INDUSTRIE	100	CHAUSSEE DE WAVRE - SAINT-JULIEN	6,5	29,5	192	108	0
	21002A39-	CHEMIN DE FER	802	DELTA	15,6	0,0	0	0	0
	21002A411	PUTDAAL	97	PUTDAAL	26,0	23,4	608	258	0
	21002A422	AVENUE IS.GERARD	97	PUTDAAL	7,5	17,9	135	58	0
	21002A43-	SOUVERAIN (BOULEVARD DU) NORD	98	AUDERGHEM CENTRE	18,5	46,0	850	478	0
	21002A441	CHANT D'OISEAUX	99	CHANT D'OISEAU	23,5	47,7	1123	458	0

Commune	Secteur statistique		Inclus dans quartier Monitoring		Superficie (ha)	Densité de population (habitants/ha)	Habitants (2006-registre national)	Ménages (2006-registre national)	Logements sociaux (2007-SLRB)
AUDERGHEM	21002A45-	VAL DUC	100	CHAUSSEE DE WAVRE - SAINT-JULIEN	11,8	72,7	854	388	5
	21002A482	VAL DUCHESSE	905	PARC DE LA WOLUWE	27,5	0,7	19	6	0
	21002A492	WOLUWE PARC	905	PARC DE LA WOLUWE	11,6	0,3	3	1	0
	21002A511	INVALIDES (BOULEVARD DES)	100	CHAUSSEE DE WAVRE - SAINT-JULIEN	20,9	84,2	1758	841	0
	21002A52-	BEAULIEU	104	WATERMAEL CENTRE	15,3	40,0	610	255	0
	21002A53-	PECHERIES	104	WATERMAEL CENTRE	6,3	192,2	1217	725	0
	21002A572	DEPOT METRO	802	DELTA	9,4	0,0	0	0	0
BERCHEM-SAINTE-AGATHE	21003A00-	CENTRE	67	BERCHEM SAINTE-AGATHE CENTRE	25,3	89,4	2260	1022	0
	21003A011	MOLENBERG	67	BERCHEM SAINTE-AGATHE CENTRE	13,0	84,4	1100	492	87
	21003A02-	LAURE - BASILIQUE	67	BERCHEM SAINTE-AGATHE CENTRE	29,6	83,2	2464	1117	31
	21003A03-	HAUT-CHAMP	65	KORENBEEK	16,6	97,7	1622	639	0
	21003A04-	L. DE SMET	66	POTAARDE	6,2	151,1	933	409	0
	21003A05-	DE SELLIERS DE MORANVILLE	67	BERCHEM SAINTE-AGATHE CENTRE	22,6	72,4	1634	688	0
	21003A0AJ	HUNDERENVELD	67	BERCHEM SAINTE-AGATHE CENTRE	16,2	53,2	863	380	317
	21003A10-	HOPITAL FRANCAIS	64	HOPITAL FRANCAIS	16,8	163,7	2750	1295	0
	21003A11-	CITE MODERNE	67	BERCHEM SAINTE-AGATHE CENTRE	6,9	89,9	624	263	263
	21003A212	CLOS DU ZAVELENBERG	67	BERCHEM SAINTE-AGATHE CENTRE	4,4	114,5	504	214	0
	21003A283	ZAVELENBERG	67	BERCHEM SAINTE-AGATHE CENTRE	18,6	5,4	101	59	0
	21003A2MJ	GARE	67	BERCHEM SAINTE-AGATHE CENTRE	23,6	11,4	269	121	0
	21003A312	POTAARDE VLAK	66	POTAARDE	41,1	44,0	1809	750	0
	21003A323	SEPT ETOILES	67	BERCHEM SAINTE-AGATHE CENTRE	9,6	89,8	865	382	0
	21003A331	ALLEE VERTE	67	BERCHEM SAINTE-AGATHE CENTRE	6,7	84,7	569	241	0
	21003A342	HOGENBOS	65	KORENBEEK	17,6	46,1	810	326	0
	21003A38-	KONINCKXBOS	66	POTAARDE	17,8	11,1	198	70	0
	21003A41-	MONNET	67	BERCHEM SAINTE-AGATHE CENTRE	2,3	275,5	639	343	0
BRUXELLES	21004A001	GRAND-PLACE	1	GRAND PLACE	10,6	76,4	811	584	0
	21004A002	BOURSE	1	GRAND PLACE	3,9	101,8	396	297	0
	21004A01-	VIEILLE HALLE AUX BLES	1	GRAND PLACE	8,9	69,3	614	425	0
	21004A02-	SAINT-FRANCOIS XAVIER	9	STALINGRAD	13,4	131,1	1763	1032	0
	21004A03-	BON SECOURS - PALAIS DU MIDI	9	STALINGRAD	10,4	161,9	1679	1085	0
	21004A04-	NOTRE-DAME DE LA CHAPELLE	8	MAROLLES	7,6	123,8	939	480	273
	21004A10-	GARE CENTRALE	6	QUARTIER ROYAL	19,1	5,1	98	54	0
	21004A12-	REGENT (BOULEVARD DU)	6	QUARTIER ROYAL	8,1	17,7	144	67	0
	21004A13-	PETIT SABLON	7	SABLON	27,3	25,2	688	471	81
	21004A14-	GRAND SABLON	7	SABLON	18,6	93,4	1736	1108	86

Commune	Secteur statistique		Inclus dans quartier Monitoring		Superficie (ha)	Densité de population (habitants/ha)	Habitants (2006-registre national)	Ménages (2006-registre national)	Logements sociaux (2007-SLRB)
BRUXELLES	21004A15-	JACOBS (PLACE)	8	MAROLLES	7,6	47,5	361	198	60
	21004A16-	PALAIS JUSTICE-HOP. ST.-PIERRE	8	MAROLLES	15,7	118,4	1856	965	331
	21004A19-	PALAIS ROYAL	6	QUARTIER ROYAL	29,3	1,1	32	13	0
	21004A1MJ	COLONIES (RUE DES)	6	QUARTIER ROYAL	6,8	1,8	12	7	0
	21004A20-	BOURSE-NORD-OUEST	2	DANSAERT	13,6	159,1	2171	1433	0
	21004A21-	ANNEESSENS (PLACE)	10	ANNEESSENS	23,4	248,3	5815	2571	250
	21004A22-	SENNE (RUE DE LA)	10	ANNEESSENS	19,5	167,0	3255	1475	0
	21004A23-	NOUVEAU MARCHE AU GRAIN	2	DANSAERT	20,2	134,1	2702	1385	313
	21004A24-	MARCHE AU PORCS	2	DANSAERT	18,5	166,9	3094	1621	51
	21004A25-	BEGUINAGE (PLACE DU)	3	BEGUINAGE - DIXMUDE	14,7	112,2	1645	1114	26
	21004A30-	SAINT-MICHEL ET GUDULE	6	QUARTIER ROYAL	5,8	1,4	8	6	0
	21004A32-	CONGRES - GARE	4	MARTYRS	20,9	26,5	553	334	204
	21004A33-	LIBERTE (PLACE DE LA)	5	NOTRE-DAME AUX NEIGES	19,2	88,3	1693	1146	0
	21004A34-	MONNAIE	1	GRAND PLACE	14,7	53,5	787	526	0
	21004A35-	AD. MAX (BOULEVARD)	4	MARTYRS	17,1	35,2	602	383	0
	21004A3MJ	CITE ADMINISTRATIVE ET CONGRES	5	NOTRE-DAME AUX NEIGES	10,6	4,1	44	29	0
	21004A70-	BLAES (RUE)-SUD	8	MAROLLES	16,7	254,0	4249	2031	718
	21004A71-	BLAES (RUE)-CENTRE	8	MAROLLES	7,8	161,2	1251	859	0
	21004A72-	SAINT-THOMAS (INSTITUT)	8	MAROLLES	8,5	139,9	1189	612	432
	21004A811	QUAI DU COMMERCE	3	BEGUINAGE - DIXMUDE	11,5	176,5	2029	1058	180
	21004A822	RUE DES COMMERCANTS	3	BEGUINAGE - DIXMUDE	3,4	77,4	267	165	0
	21004A83-	E. JACQMAIN (BOULEVARD)-OUEST	3	BEGUINAGE - DIXMUDE	7,9	134,5	1060	605	0
	21004B10-	ORBAN (SQUARE)	35	QUARTIER EUROPEEN	32,4	10,8	350	217	0
	21004B112	RUE DU COMMERCE	35	QUARTIER EUROPEEN	3,8	7,6	29	21	0
	21004B13-	TREVES (RUE DE)	35	QUARTIER EUROPEEN	9,7	30,4	296	205	0
	21004B1MJ	RUE JOSEPH II	35	QUARTIER EUROPEEN	5,1	0,4	2	1	0
	21004B293	LEOPOLD (PARC)	904	PARC LEOPOLD	11,1	12,4	137	87	0
	21004B2MJ	SCHUMAN (ROND-POINT)	35	QUARTIER EUROPEEN	15,4	20,5	315	213	0
	21004B2NJ	CITE DE LA CHAUSSEE	35	QUARTIER EUROPEEN	7,6	0,0	0	0	0
	21004B2WJ	RUE DE PASCAL - ST.-SACREMENT	35	QUARTIER EUROPEEN	7,1	20,6	146	100	0
	21004B411	DEUX EGLISES (RUE DES)	29	SQUARES	10,9	116,5	1273	768	0
	21004B421	MARIE-LOUISE (SQUARE)	29	SQUARES	22,2	130,3	2890	1748	0
	21004B43-	AMBIORIX-NORD (SQUARE)	29	SQUARES	25,0	178,7	4468	2371	91
	21004B44-	AMBIORIX-SUD (SQUARE)	29	SQUARES	21,1	117,8	2486	1593	0

Commune	Secteur statistique		Inclus dans quartier Monitoring		Superficie (ha)	Densité de population (habitants/ha)	Habitants (2006-registre national)	Ménages (2006-registre national)	Logements sociaux (2007-SLRB)
BRUXELLES	21004B45-	ECOLE MILITAIRE	30	PORTE TERVUEREN	13,8	104,9	1448	906	0
	21004B49-	CINQUANTENAIRE (PARC DU)	903	CINQUANTENAIRE	32,2	0,7	22	8	0
	21004C501		42	CHATELAIN	7,1	69,0	488	299	0
	21004C51-	LOUISE (AVENUE)-NORD-EST	40	LOUISE - LONGUE HAIE	10,0	90,3	899	605	33
	21004C52-	LOUISE (AVENUE)-NORD-OUEST	42	CHATELAIN	9,3	93,2	866	571	0
	21004C53-	LOUISE (AVENUE)-SUD-OUEST	43	BRUGMANN - LEPOUTRE	9,3	75,1	697	422	0
	21004C54-	LOUISE (AVENUE)-SUD-EST	39	ETANGS D'IXELLES	21,6	67,4	1453	928	0
	21004C552	LOUISE (AVENUE)-SUD	39	ETANGS D'IXELLES	14,1	95,9	1351	798	0
	21004C591	CAMBRE (BOIS DE LA)	907	BOIS DE LA CAMBRE	124,6	0,0	4	1	0
	21004C61-	U.L.B.	106	BOONDAEL	24,0	30,6	733	410	47
	21004C62-	BOENDAAL-OUEST	106	BOONDAEL	9,5	66,4	631	358	0
	21004C63-	NATIONS (SQUARE DES)	105	DRIES	27,2	39,1	1062	552	0
	21004C642	AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT	106	BOONDAEL	21,3	15,4	329	179	0
	21004C65-	VIVIER D'OIE	110	FORT JACO	15,7	19,8	311	120	0
	21004D600	PARVIS SAINT-ROCH	21	QUARTIER NORD	5,3	201,1	1056	497	497
	21004D610	ANVERS (CHAUSSEE D')-SUD	21	QUARTIER NORD	24,5	85,7	2103	879	443
	21004D62-	ANVERS (CHAUSSEE D')-NORD	21	QUARTIER NORD	17,1	176,4	3009	1136	92
	21004D631	ALLEE VERTE - BASSIN VERGOTE	18	QUARTIER MARITIME	47,0	1,3	59	33	0
	21004D64-	MASUI (PLACE)-NORD	21	QUARTIER NORD	23,7	35,3	836	315	0
	21004D672	QUAI DE WILLEBROECK	21	QUARTIER NORD	8,7	136,9	1187	632	0
	21004D6MJ	QUAI DES USINES - MONNOYER	800	INDUSTRIE NORD	160,6	0,1	21	11	0
	21004D6NJ	TOUR ET TAXIS	18	QUARTIER MARITIME	51,1	2,1	106	67	0
	21004E101	PARVIS NOTRE DAME	20	VIEUX LAEKEN EST	13,5	121,5	1646	749	166
	21004E112	RUE DES CHRYSANTHEMES	20	VIEUX LAEKEN EST	2,1	211,3	437	191	0
	21004E12-	PRINCE LEOPOLD (SQUARE)	75	HOUBA	23,9	193,6	4633	1959	631
	21004E130	SACRE-COEUR	75	HOUBA	32,6	128,8	4193	2031	22
	21004E14-	ECOLE DES CADETS	75	HOUBA	39,6	55,8	2212	1122	0
	21004E180	DOMAINE ROYALE	900	DOMAINE ROYAL LAEKEN	254,8	0,1	38	13	0
	21004E193	N.D. DE LAEKEN	20	VIEUX LAEKEN EST	7,0	0,0	0	0	0
	21004E201	AVENUE JEAN DE BOLOGNE	76	MUTSAARD	39,4	113,7	4484	2190	118
	21004E211	RUE DE WAND	76	MUTSAARD	8,1	77,9	630	307	44
	21004E222	MUTSAARD (AVENUE)	76	MUTSAARD	10,5	224,3	2362	1354	0

Commune	Secteur statistique		Inclus dans quartier Monitoring		Superficie (ha)	Densité de population (habitants/ha)	Habitants (2006-registre national)	Ménages (2006-registre national)	Logements sociaux (2007-SLRB)
BRUXELLES	21004E233	DE MEYSSE (AVENUE)	76	MUTSAARD	29,9	22,1	659	270	0
	21004E292	AVENUE DES CROIX DU FEU	900	DOMAINE ROYAL LAEKEN	20,0	0,1	3	1	0
	21004E70-	MARIE-CHRISTINE (RUE)	20	VIEUX LAEKEN EST	31,0	147,6	4571	1835	0
	21004E72-	MAISON ROUGE (PLACE)-SUD	20	VIEUX LAEKEN EST	33,4	148,2	4942	1835	43
	21004E73-	EM. BOCKSTAEL (BOULEVARD)-SUD	20	VIEUX LAEKEN EST	16,6	192,7	3204	1289	42
	21004E74-	EM. DELVA (RUE)	19	VIEUX LAEKEN OUEST	49,3	134,5	6626	2872	141
	21004E800	DIVIN JESUS	74	HEYSEL	13,9	78,1	1086	500	232
	21004E81-	DISQUE (RUE DU)	74	HEYSEL	10,6	104,2	1108	646	0
	21004E82-	CITE MODELE	74	HEYSEL	25,0	119,8	2991	1521	1104
	21004E83-	STIENON (AVENUE)	74	HEYSEL	22,9	163,3	3746	1993	0
	21004E8MJ	HEYSEL	74	HEYSEL	155,4	0,9	138	119	0
	21004E8NJ	HOPITAL BRUGMANN	74	HEYSEL	20,4	5,8	118	118	0
	21004F511	AVENUE DES PAGODES	76	MUTSAARD	18,0	91,2	1644	709	0
	21004F522	AVENUE DE VERSAILLES	76	MUTSAARD	30,9	70,3	2173	1067	0
	21004F531	RUE DES FAINES	77	HEEMBEEK	21,5	110,1	2369	1123	0
	21004F572	MARLY-SUD	800	INDUSTRIE NORD	63,8	0,4	28	14	0
	21004F901	PLACE PETER BENOIT	77	HEEMBEEK	23,1	56,0	1293	612	0
	21004F91-	CROIX DE GUERRE (AVENUE DES)	77	HEEMBEEK	27,0	78,8	2125	1079	0
	21004F922	RUE CHATEAU BEYAERD	77	HEEMBEEK	32,3	76,0	2451	1009	0
	21004F930	COIN DES CERISES	77	HEEMBEEK	9,2	208,7	1912	763	779
	21004F94-	VAL MARIA	77	HEEMBEEK	18,5	33,4	617	215	177
	21004F953	RUE DU WIMPELBERG	77	HEEMBEEK	29,4	31,2	918	360	0
	21004F970	MARLY-NORD	800	INDUSTRIE NORD	89,8	1,1	102	46	0
	21004F994	TRASSERSWEG - NEDER-HEEMBEEK	77	HEEMBEEK	31,3	3,4	106	36	0
	21004F9MJ	NEDER-HEEMBEEK-NORD	800	INDUSTRIE NORD	112,6	2,3	259	108	0
	21004G30-	SAINTE-ELISABETH	78	HAREN	66,5	32,1	2138	781	21
	21004G310	HAREN-SUD-OUEST	78	HAREN	30,2	23,5	709	242	0
	21004G321	HAREN-EST	78	HAREN	28,8	28,6	824	311	17
	21004G371	GARE DE FORMATION	800	INDUSTRIE NORD	204,3	0,0	4	4	0
	21004G3MJ	DOBBELENBERG (RUE DE)	78	HAREN	65,1	4,6	300	110	13
	21004G3NJ	HAREN-SUD	801	INDUSTRIE OTAN	208,4	0,9	184	87	0
ETTERBEEK	21005A00-	HOTEL COMMUNAL	34	JOURDAN	26,8	115,6	3094	1643	32
	21005A01-	SAINTE-GERTRUDE	32	SAINT-PIERRE	19,6	172,6	3375	1980	44
	21005A02-	CHAMP DU ROI (RUE)	32	SAINT-PIERRE	12,8	187,9	2414	1348	0
	21005A031	MAELBEEK	34	JOURDAN	9,1	147,0	1345	745	126

Commune	Secteur statistique		Inclus dans quartier Monitoring		Superficie (ha)	Densité de population (habitants/ha)	Habitants (2006-registre national)	Ménages (2006-registre national)	Logements sociaux (2007-SLRB)
ETTERBEEK	21005A042	PH. BAUCQ (RUE)	33	CHASSE	14,0	275,4	3847	1901	0
	21005A051	RINSDELLE	32	SAINT-PIERRE	21,8	177,9	3876	2118	245
	21005A082	COURS ST-MICHEL	32	SAINT-PIERRE	7,5	23,5	176	100	0
	21005A10-	GENERAL HENRI (RUE)	33	CHASSE	19,9	159,1	3163	1598	301
	21005A11-	NOTRE-DAME DU SACRE-COEUR	32	SAINT-PIERRE	18,4	156,0	2871	1714	0
	21005A12-	SAINT-ANTOINE	33	CHASSE	33,8	168,9	5712	3120	410
	21005A13-	LA CHASSE	33	CHASSE	8,8	152,5	1338	700	19
	21005A14-	ARMEE (AVENUE DE L')	31	SAINT-MICHEL	23,3	121,6	2835	1528	0
	21005A15-	SAINT-MICHEL COLLEGE	31	SAINT-MICHEL	29,5	59,7	1758	835	0
	21005A20-	PORTE DE TERVUEREN - TONGRES	30	PORTE TERVUEREN	13,4	121,2	1621	979	0
	21005A21-	PORTE DE TERVUEREN - BRAFFORT	30	PORTE TERVUEREN	5,5	117,0	646	403	0
	21005A22-	PORTE DE TERVUEREN - L. DE LAN	30	PORTE TERVUEREN	8,6	112,3	971	543	0
	21005A29-	CINQUANTENAIRE (PARC)	903	CINQUANTENAIRE	5,5	0,0	0	0	0
	21005A311	CASERNE	33	CHASSE	27,9	35,1	977	493	278
	21005A322	NOUVELLE AVENUE-SUD	33	CHASSE	1,6	219,9	362	173	0
	21005A33-	CARDINAL LAVIGERIE (RUE)	100	CHAUSSEE DE WAVRE - SAINT-JULIEN	7,2	174,5	1249	728	0
EVERE	21006A001	VIEIL EVERE	79	PAIX	18,8	126,3	2381	1089	0
	21006A011	CENTRE	79	PAIX	18,2	137,0	2492	1047	6
	21006A02-	IEDER ZIJN HUIS - STROOBANTS	79	PAIX	3,4	187,6	638	346	349
	21006A03-	BLOCS SAINT-VINCENT	79	PAIX	1,8	471,9	851	477	0
	21006A042	KERKHOEK	79	PAIX	15,0	60,9	915	396	0
	21006A052	CHAMP DE REPOS	79	PAIX	17,4	124,4	2165	990	0
	21006A073	GARE DE FORMATION	800	INDUSTRIE NORD	21,7	0,0	0	0	0
	21006A094	BON PASTEUR	79	PAIX	30,4	2,8	86	14	0
	21006A101	CONSCIENCE	83	CONSCIENCE	23,5	162,3	3818	1827	0
	21006A11-	OASIS - PROVENCE - LANGUEDOC	84	AVENUE LEOPOLD III	18,0	46,5	839	348	0
	21006A12-	GERMINAL I	84	AVENUE LEOPOLD III	5,5	135,1	743	315	318
	21006A13-	MAISON COMMUNALE	83	CONSCIENCE	9,5	130,3	1237	639	0
	21006A142	ED. DEKNOOP (RUE)	83	CONSCIENCE	5,7	179,8	1024	475	0
	21006A153	KEET	83	CONSCIENCE	9,2	109,3	1002	435	0
	21006A171	ANCIEN COMBATTANTS (AVENUE)	84	AVENUE LEOPOLD III	42,7	4,9	208	91	142
	21006A201	HAUT-EVERE	86	PADUWA	19,3	104,1	2012	880	30
	21006A21-	HOME FAMILIAL BRABANT	86	PADUWA	12,0	84,8	1018	384	293

Commune	Secteur statistique		Inclus dans quartier Monitoring		Superficie (ha)	Densité de population (habitants/ha)	Habitants (2006-registre national)	Ménages (2006-registre national)	Logements sociaux (2007-SLRB)
EVERE	21006A22-	SAINT-EXUPERY	84	AVENUE LEOPOLD III	9,4	213,6	2008	1066	2
	21006A23-	DU BONHEUR	86	PADUWA	19,3	129,6	2497	1279	0
	21006A24-	IEDER ZIJN HUIS - ZAVENTEM	86	PADUWA	6,1	65,6	399	146	235
	21006A25-	GIBET	86	PADUWA	13,0	79,4	1034	504	494
	21006A272	QUARTIER GROSJEAN	86	PADUWA	19,8	0,5	9	4	0
	21006A312	J. BORDET (AVENUE DE)	84	AVENUE LEOPOLD III	9,8	36,9	362	222	0
	21006A323	GERMINAL II	84	AVENUE LEOPOLD III	8,6	113,4	979	395	331
	21006A37-	ZONE INDUSTRIELLE	801	INDUSTRIE OTAN	32,2	6,2	201	89	0
	21006A403	QUARTIER CICERO	86	PADUWA	9,2	121,8	1126	583	0
	21006A414	P. DUPONT (RUE)	84	AVENUE LEOPOLD III	25,7	74,2	1908	950	0
	21006A474	COMMUNAUTES	86	PADUWA	16,3	13,7	223	110	0
	21006A48-	CIMETIERE BRUXELLES	700	CIMETIERE DE BRUXELLES	47,8	0,7	32	10	0
	21006A515	CARLI	79	PAIX	12,2	81,4	997	385	0
FOREST	21007A00-	CENTRE SAINT-DENIS	118	SAINT-DENIS - NEERSTALLE	29,1	87,6	2547	1158	0
	21007A01-	CURE D'ARS	118	SAINT-DENIS - NEERSTALLE	14,2	80,5	1144	503	0
	21007A02-	STUART MERRIL	118	SAINT-DENIS - NEERSTALLE	10,4	53,4	557	237	0
	21007A03-	FOYER FORESTOIS - FAMILLE	118	SAINT-DENIS - NEERSTALLE	6,6	129,6	858	339	262
	21007A04-	FOYER FORESTOIS - MADELON	118	SAINT-DENIS - NEERSTALLE	3,6	226,3	818	388	325
	21007A05-	NEERSTALLE	118	SAINT-DENIS - NEERSTALLE	12,8	59,6	765	303	0
	21007A06-	KATANGA	118	SAINT-DENIS - NEERSTALLE	2,8	191,7	536	245	0
	21007A071	BOLLINCKX	803	INDUSTRIE SUD	122,7	1,8	225	94	0
	21007A082	BEMPT	803	INDUSTRIE SUD	66,4	0,9	60	26	0
	21007A101	BOURGOGNE	51	VAN VOLXEM - VAN HAELEN	16,3	141,5	2310	1147	184
	21007A111	MESSIDOR I	117	VOSSEGAT - ROOSENDAAL	9,7	51,2	498	196	105
	21007A12-	HAVESKERCKE	117	VOSSEGAT - ROOSENDAAL	5,6	42,9	241	116	0
	21007A132	DENAYER (RUE)	117	VOSSEGAT - ROOSENDAAL	2,0	78,0	158	66	0
	21007A142	MONTE CARLO	51	VAN VOLXEM - VAN HAELEN	10,4	123,6	1287	677	0
	21007A201	ROOSENDAEL (RUE)	117	VOSSEGAT - ROOSENDAAL	22,2	112,2	2487	1176	0
	21007A21-	MAGNANERIE	117	VOSSEGAT - ROOSENDAAL	2,3	188,4	428	280	0
	21007A239	NEPTUNE (AVENUE) I	46	ALTITUDE 100	13,8	201,4	2787	1528	0
	21007A242	GLOBE	117	VOSSEGAT - ROOSENDAAL	2,7	202,1	547	304	0
	21007A252	MESSIDOR II	117	VOSSEGAT - ROOSENDAAL	1,6	146,3	237	129	125
	21007A291	FOREST NATIONAL - STADE	117	VOSSEGAT - ROOSENDAAL	10,3	0,0	0	0	0
	21007A373	CHARROI (RUE DE)	50	BAS FOREST	25,6	0,3	8	4	0
	21007A40-	PONT DE LUTTRE	50	BAS FOREST	9,3	201,5	1875	749	83
	21007A41-	PONT DE LUTTRE-OUEST	50	BAS FOREST	5,0	97,4	486	176	0

Commune	Secteur statistique		Inclus dans quartier Monitoring		Superficie (ha)	Densité de population (habitants/ha)	Habitants (2006-registre national)	Ménages (2006-registre national)	Logements sociaux (2007-SLRB)
FOREST	21007A50-	BERANGER	51	VAN VOLXEM - VAN HAELEN	14,3	199,7	2858	1305	0
	21007A51-	CHATAIGNE	51	VAN VOLXEM - VAN HAELEN	7,3	119,5	870	409	0
	21007A52-	VAN VOLXEM - PETITE INDUSTRIE	51	VAN VOLXEM - VAN HAELEN	9,5	46,8	447	204	0
	21007A53-	WIELEMANS CEUPPENS	51	VAN VOLXEM - VAN HAELEN	14,9	152,8	2275	1096	0
	21007A541	LYCEE	51	VAN VOLXEM - VAN HAELEN	4,2	130,0	551	284	0
	21007A552	REINE MARIE-HENRIETTE	51	VAN VOLXEM - VAN HAELEN	6,1	37,6	231	110	0
	21007A60-	SAINT-ANTOINE	50	BAS FOREST	14,6	265,5	3886	1510	12
	21007A61-	MONTENEGRO (RUE)	50	BAS FOREST	17,1	273,2	4668	2073	44
	21007A70-	ALTITUDE CENT	46	ALTITUDE 100	21,6	131,0	2826	1536	0
	21007A71-	CHAUSSEE D'ALSEMBERG	45	MOLIERE - LONGCHAMP	3,2	307,8	985	526	0
	21007A72-	MOLIERE	45	MOLIERE - LONGCHAMP	26,7	139,7	3732	1951	167
	21007A73-	BERCKENDAEL (RUE)	43	BRUGMANN - LEPOUTRE	25,1	84,0	2105	1131	0
	21007A75-	TOURNOI (RUE DU)	46	ALTITUDE 100	5,3	177,1	936	483	0
	21007A783	PARC DE FOREST	909	PARC DUDEN - PARC DE FOREST	17,8	14,3	256	148	0
	21007A79-	PARC DUDEN	909	PARC DUDEN - PARC DE FOREST	30,2	0,2	7	3	0
	21007A814	VILLAS - MONT KEMMEL	47	HAUT SAINT-GILLES	1,2	111,9	136	76	0
GANSHOREN	21008A00-	CENTRE	69	GANSHOREN CENTRE	9,6	92,4	883	471	15
	21008A01-	VAN PAGE-SUD	69	GANSHOREN CENTRE	4,9	116,8	571	253	17
	21008A02-	SIPPELBERG	69	GANSHOREN CENTRE	18,0	141,3	2549	1251	0
	21008A10-	PLATEAU	70	BASILIQUE	21,7	121,9	2642	1279	36
	21008A19-	BASILIQUE	915	PARC ELISABETH	4,8	0,0	0	0	0
	21008A20-	CHARLES-QUINT	69	GANSHOREN CENTRE	17,8	181,6	3224	1628	0
	21008A21-	MAIL	68	VILLAS DE GANSHOREN	15,3	129,6	1981	969	0
	21008A220	VILLAS DE GANSHOREN (OUEST)	68	VILLAS DE GANSHOREN	19,9	139,5	2775	1531	1224
	21008A23-	DE MESMAEKER	68	VILLAS DE GANSHOREN	16,2	3,8	61	25	0
	21008A240	REFORME	68	VILLAS DE GANSHOREN	10,9	120,8	1320	784	0
	21008A27-	NESTOR MARTIN	68	VILLAS DE GANSHOREN	9,4	0,0	0	0	0
	21008A29-	RIVIERE MOLENBEEK	916	BOIS DU LAARBEEK - POELBOS	39,4	0,1	3	1	0
	21008A30-	LE HOME	69	GANSHOREN CENTRE	12,1	104,1	1259	536	44
	21008A31-	TOUSSAINT	72	JETTE CENTRE	3,3	100,3	329	149	0
	21008A32-	HEIDEKEN	72	JETTE CENTRE	8,5	160,2	1364	716	0
	21008A33-	VAN PAGE-NORD	69	GANSHOREN CENTRE	9,9	94,6	935	468	0
	21008A34-	PARC ALBERT	69	GANSHOREN CENTRE	13,3	39,9	529	228	0
	21008A35-	CHARTE	72	JETTE CENTRE	4,1	76,5	315	138	0
	21008A38-	PARC DE RIVIEREN	68	VILLAS DE GANSHOREN	6,6	0,0	0	0	0
IXELLES	21009A00-	CENTRE	36	MATONGE	13,1	175,1	2298	1457	0
	21009A01-	BLYCKAERTS	37	FLAGEY - MALIBRAN	12,9	137,6	1778	1059	15

Commune	Secteur statistique		Inclus dans quartier Monitoring		Superficie (ha)	Densité de population (habitants/ha)	Habitants (2006-registre national)	Ménages (2006-registre national)	Logements sociaux (2007-SLRB)
IXELLES	21009A02-	MUSEE	37	FLAGEY - MALIBRAN	12,1	264,2	3184	1849	0
	21009A03-	ERMITAGE	40	LOUISE - LONGUE HAIE	14,1	134,1	1894	1220	0
	21009A041	ARBRE BENIT	40	LOUISE - LONGUE HAIE	13,8	166,9	2307	1600	0
	21009A051	SAINT-BONIFACE	36	MATONGE	6,8	145,6	990	669	0
	21009A101	FLAGEY (PLACE)	37	FLAGEY - MALIBRAN	7,2	245,0	1767	1024	66
	21009A111	WERY (RUE)	37	FLAGEY - MALIBRAN	14,9	206,1	3063	1558	0
	21009A121	GENERAL DE GAULLE	39	ETANGS D'IXELLES	9,1	109,3	998	635	0
	21009A13-	GACHARD	39	ETANGS D'IXELLES	7,9	178,3	1413	876	0
	21009A151	A. DELPORTE-NORD	38	HOPITAL ETTERBEEK - IXELLES	8,0	109,3	879	497	0
	21009A192	ETANGS	39	ETANGS D'IXELLES	9,9	1,2	12	8	0
	21009A20-	PETITE SUISSE (PLACE DE LA)	107	UNIVERSITE	19,5	148,7	2897	1835	0
	21009A21-	ETE	107	UNIVERSITE	22,7	128,1	2910	1913	0
	21009A22-	UNIVERSITE	107	UNIVERSITE	22,9	157,9	3608	2263	0
	21009A23-	ETOILE (ROND POINT DE L')	39	ETANGS D'IXELLES	14,5	163,6	2378	1431	0
	21009A29-	CIMETIERE	701	CIMETIERE D'IXELLES	11,1	0,2	2	1	0
	21009A2MJ	CAMPUS UNIVERSITAIRE	107	UNIVERSITE	59,2	7,1	422	403	0
	21009A301	BOONDAEL-NORD	106	BOONDAEL	7,7	126,1	973	578	0
	21009A311	TREILLE (RUE DE LA)	106	BOONDAEL	2,4	104,5	251	142	0
	21009A33-	SAINT-ADRIEN	106	BOONDAEL	23,9	159,0	3794	2296	440
	21009A34-	STADE COMMUNAL	106	BOONDAEL	8,8	63,1	557	247	222
	21009A40-	MELEZES	43	BRUGMANN - LEPOUTRE	13,9	130,3	1805	1122	0
	21009A41-	SAINT-GEORGES	43	BRUGMANN - LEPOUTRE	12,9	163,4	2108	1274	0
	21009A42-	RENIER CHALON	43	BRUGMANN - LEPOUTRE	19,3	138,9	2682	1516	0
	21009A43-	FERNAND NEURAY	43	BRUGMANN - LEPOUTRE	12,2	145,7	1773	1003	0
	21009A44-	PREVOT	43	BRUGMANN - LEPOUTRE	12,8	133,2	1708	1013	0
	21009A451	CHATELAIN (PLACE DU)-EST	42	CHATELAIN	15,9	128,5	2039	1363	20
	21009A501	LUXEMBOURG (PLACE DE)	35	QUARTIER EUROPEEN	5,8	74,0	433	306	0
	21009A512	WIERTZ	35	QUARTIER EUROPEEN	2,6	66,2	172	103	0
	21009A52-	GRAY (RUE)	34	JOURDAN	18,1	182,8	3309	1658	172
	21009A53-	LONDRES (PLACE DE)	36	MATONGE	18,3	165,5	3026	2025	5
	21009A542	EGLISE ANGLICANE	40	LOUISE - LONGUE HAIE	5,7	79,4	456	340	0
	21009A552	PORTE DE NAMUR	36	MATONGE	9,6	100,0	960	662	0
	21009A593	QUARTIER LEOPOLD	35	QUARTIER EUROPEEN	5,6	0,0	0	0	0
	21009A602	BELVEDERE	37	FLAGEY - MALIBRAN	4,1	88,7	368	214	0
	21009A612	LIEGEOIS (RUE)	37	FLAGEY - MALIBRAN	13,2	228,5	3010	1724	8
	21009A623	KLAUWAERTS	39	ETANGS D'IXELLES	2,5	134,0	339	191	0
	21009A63-	MACAU	38	HOPITAL ETTERBEEK - IXELLES	15,5	163,2	2529	1467	0

Commune	Secteur statistique		Inclus dans quartier Monitoring		Superficie (ha)	Densité de population (habitants/ha)	Habitants (2006-registre national)	Ménages (2006-registre national)	Logements sociaux (2007-SLRB)
IXELLES	21009A652	HOPITAUX	38	HOPITAL ETTERBEEK - IXELLES	13,3	131,2	1745	779	252
	21009A712	CHATELAIN (PLACE DU)-OUEST	42	CHATELAIN	5,2	160,0	838	588	0
	21009A72-	DEFACQZ	42	CHATELAIN	9,9	149,0	1472	987	0
	21009A73-	BERCKENDAEL	43	BRUGMANN - LEPOUTRE	23,8	100,6	2392	1369	0
	21009A802	BOONDAEL-SUD	106	BOONDAEL	7,6	43,2	330	169	0
	21009A812	SCHOOLGAT	106	BOONDAEL	10,2	39,4	402	204	44
	21009A82-	FORET	106	BOONDAEL	13,9	88,5	1232	716	44
	21009A83-	L. ERNOTTE (RUE)	105	DRIES	10,3	24,0	248	143	124
	21009A90-	SAINT-PHILIPPE DE NERI	38	HOPITAL ETTERBEEK - IXELLES	13,6	101,1	1377	775	0
	21009A911	A. DELPORTE-SUD	38	HOPITAL ETTERBEEK - IXELLES	7,8	197,8	1542	867	0
	21009A922	CASERNE	38	HOPITAL ETTERBEEK - IXELLES	8,1	33,4	269	165	0
JETTE	21010A00-	CENTRE	72	JETTE CENTRE	40,0	135,7	5428	2491	24
	21010A01-	ESSEGHEM	71	WOESTE	24,2	169,2	4100	1848	616
	21010A02-	LEOPOLD I	71	WOESTE	22,6	152,4	3442	1531	0
	21010A03-	MIROIR	72	JETTE CENTRE	21,6	128,4	2771	1210	0
	21010A04-	NOTRE-DAME DE LOURDES	71	WOESTE	28,1	132,0	3708	1756	0
	21010A05-	ALBERT (QUARTIER)	71	WOESTE	28,1	152,9	4296	1967	105
	21010A092	PARC DE LA JEUNESSE	917	PARC BAUDOUIN - DIELEGEMBOS	10,5	0,0	0	0	0
	21010A10-	ANCIENNE BARRIERE	73	HEYMBOSCH - AZ-JETTE	19,6	98,2	1920	925	0
	21010A111	HEYMBOSCH	73	HEYMBOSCH - AZ-JETTE	22,6	119,2	2689	1432	0
	21010A121	F. MOHRFELD (RUE DE)	73	HEYMBOSCH - AZ-JETTE	8,4	130,8	1103	510	0
	21010A13-	CITE-JARDIN	74	HEYSEL	26,5	144,9	3836	1875	81
	21010A141	BRUGMANN	75	HOUBA	22,3	165,4	3682	1739	442
	21010A182	DIELEGEM (BOIS DE)	917	PARC BAUDOUIN - DIELEGEMBOS	19,4	0,2	4	2	0
	21010A1AJ	ARBRE BALLON	73	HEYMBOSCH - AZ-JETTE	46,9	31,5	1480	575	0
	21010A21-	MADELEINE	70	BASILIQUE	20,8	155,9	3241	1511	0
	21010A312	BAECK DUPRE	72	JETTE CENTRE	17,6	42,2	742	321	24
	21010A393	SACRE-COEUR	917	PARC BAUDOUIN - DIELEGEMBOS	15,2	6,8	103	55	0
	21010A493	LAERBEEK (BOIS DE)	916	BOIS DU LAARBEEK - POELBOS	75,4	2,3	170	144	0
	21010A4MJ	VUB	73	HEYMBOSCH - AZ-JETTE	34,6	0,0	0	0	0
KOEKELBERG	21011A00-	VANHUFFEL	17	KOEKELBERG	11,6	169,6	1968	809	25
	21011A01-	SAINTE-ANNE	17	KOEKELBERG	14,6	243,8	3557	1526	336
	21011A02-	JACQUET (RUE DE)	17	KOEKELBERG	8,2	206,2	1691	750	158
	21011A10-	PAIX (AVENUE DE LA)	64	HOPITAL FRANCAIS	10,0	206,8	2071	1083	0
	21011A11-	LEPREUX	64	HOPITAL FRANCAIS	7,0	264,0	1858	872	0
	21011A12-	BASILIQUE	64	HOPITAL FRANCAIS	9,9	165,3	1640	855	0
	21011A20-	PLATEAU	70	BASILIQUE	22,9	133,7	3056	1501	0

Commune	Secteur statistique		Inclus dans quartier Monitoring		Superficie (ha)	Densité de population (habitants/ha)	Habitants (2006-registre national)	Ménages (2006-registre national)	Logements sociaux (2007-SLRB)
KOEKELBERG	21011A29-	PARC ELISABETH	915	PARC ELISABETH	18,3	0,0	0	0	0
	21011A30-	ARCHERS - FOUREZ	70	BASILIQUE	14,8	156,9	2315	1122	0
MOLENBEEK-SAINT-JEAN	21012A00-	CENTRE	16	MOLENBEEK HISTORIQUE	9,4	241,9	2272	883	187
	21012A011	CANAL-SUD	16	MOLENBEEK HISTORIQUE	5,5	163,6	902	332	0
	21012A02-	BRUNFAUT (QUARTIER)	16	MOLENBEEK HISTORIQUE	5,5	163,1	893	362	313
	21012A03-	RANSFORT	16	MOLENBEEK HISTORIQUE	7,7	254,9	1970	647	173
	21012A041	QUATRE VENTS	16	MOLENBEEK HISTORIQUE	7,1	272,5	1927	736	281
	21012A05-	SAINT-JOSEPH	16	MOLENBEEK HISTORIQUE	3,5	322,7	1141	338	0
	21012A10-	DUCHESSE DE BRABANT	14	DUCHESSE	12,1	165,4	1994	692	0
	21012A11-	INDUSTRIE	13	CUREGHEM ROSEE	18,4	43,4	798	340	38
	21012A12-	BIRMINGHAM-SUD	14	DUCHESSE	12,2	80,7	983	359	0
	21012A13-	BIRMINGHAM-NORD	14	DUCHESSE	12,0	82,6	995	420	0
	21012A141	INDEPENDANCE	15	GARE DE L'OUEST	9,6	244,6	2357	856	332
	21012A152	ETANGS NOIRS	15	GARE DE L'OUEST	18,1	286,3	5171	1878	0
	21012A172	GARE OUEST	15	GARE DE L'OUEST	11,2	96,0	1072	451	178
	21012A20-	BAECK	62	MACHTENS	11,4	157,6	1791	766	67
	21012A21-	MARIE-JOSE BLOCS	63	KARREVELD	4,3	361,4	1554	719	711
	21012A22-	BRASILIA	62	MACHTENS	4,1	61,4	249	134	0
	21012A23-	MACHTENS-SUD	62	MACHTENS	17,4	144,7	2512	1327	0
	21012A24-	OSSEGHEM	62	MACHTENS	13,6	230,6	3139	1610	2
	21012A25-	BEEKKANT	63	KARREVELD	3,1	242,0	756	304	142
	21012A26-	MACHTENS-NORD	62	MACHTENS	14,9	227,0	3377	1809	0
	21012A29-	MARIE-JOSE (PARC)	913	PARC MARIE-JOSE	7,7	0,0	0	0	0
	21012A2MJ	CHEMIN DE FER	15	GARE DE L'OUEST	11,6	0,0	0	0	0
	21012A30-	METTEWIE - IDYLLE	62	MACHTENS	19,8	84,7	1675	839	0
	21012A39-	DE RAEDT	914	SCHEUTBOS	47,0	0,4	20	5	0
	21012A41-	MOORTEBEEK	61	MOORTEBEEK - PETERBOS	24,0	53,3	1278	629	0
	21012A50-	BENES	64	HOPITAL FRANCAIS	17,1	136,1	2324	1271	0
	21012A511	STEYNS	63	KARREVELD	15,4	148,6	2295	1030	81
	21012A52-	NEEP (QUARTIER DU)	63	KARREVELD	21,2	141,4	3001	1546	57
	21012A53-	SIPPELBERG	63	KARREVELD	3,9	74,3	288	116	112
	21012A54-	DELHAIZE	63	KARREVELD	25,8	95,0	2449	1041	173
	21012A552	PFEIFFER	63	KARREVELD	4,2	285,4	1185	559	0
	21012A59-	KARREVELD	64	HOPITAL FRANCAIS	18,3	0,1	1	1	0
	21012A60-	LAEKENVELD	18	QUARTIER MARITIME	17,7	241,4	4282	1637	119
	21012A611	MEXICO	18	QUARTIER MARITIME	6,9	178,0	1227	451	0
	21012A62-	LIBERATEURS	18	QUARTIER MARITIME	18,4	262,7	4827	2238	0

Commune	Secteur statistique		Inclus dans quartier Monitoring		Superficie (ha)	Densité de population (habitants/ha)	Habitants (2006-registre national)	Ménages (2006-registre national)	Logements sociaux (2007-SLRB)
MOLENBEEK-SAINT-JEAN	21012A63-	DUBRUCQ-NORD	18	QUARTIER MARITIME	12,8	144,5	1853	754	147
	21012A672	ULENS	18	QUARTIER MARITIME	16,1	125,4	2015	699	0
	21012A71-	PIERS	16	MOLENBEEK HISTORIQUE	13,7	270,0	3700	1322	16
	21012A72-	LAVALLEE	16	MOLENBEEK HISTORIQUE	10,5	266,0	2790	960	123
	21012A732	CANAL-NORD	16	MOLENBEEK HISTORIQUE	7,9	124,0	975	348	0
	21012A811	MYRTES-NORD	65	KORENBEEK	5,7	109,6	625	302	0
	21012A822	KORENBEEK	65	KORENBEEK	23,5	154,5	3628	1704	179
	21012A833	ELBERS	65	KORENBEEK	11,2	44,1	494	375	0
	21012A84-	METTEWIE-BUILDINGS	62	MACHTENS	6,6	264,7	1755	908	0
	21012A851	CONDOR	62	MACHTENS	12,2	66,6	812	405	0
	21012A882	DARING	62	MACHTENS	9,1	8,9	81	31	0
SAINT-GILLES	21013A00-	HOTEL DE VILLE	47	HAUT SAINT-GILLES	15,3	220,3	3377	1783	0
	21013A01-	ESPAGNE (RUE D')	47	HAUT SAINT-GILLES	15,5	187,1	2902	1657	0
	21013A02-	CAPOUILLET (RUE)	41	BERCKMANS - HOTEL DES MONNAIES	18,2	143,1	2600	1641	0
	21013A031	AMAZONE (RUE DE)	42	CHATELAIN	8,2	151,0	1231	789	0
	21013A04-	PRISON	47	HAUT SAINT-GILLES	15,0	100,8	1514	839	0
	21013A052	FAIDER (RUE)	42	CHATELAIN	10,3	93,3	961	616	0
	21013A101	PARVIS	48	PORTE DE HAL	9,5	233,6	2216	1161	32
	21013A102	PARVIS	48	PORTE DE HAL	1,2	328,2	385	204	0
	21013A11-	PARME (RUE DE)	47	HAUT SAINT-GILLES	13,0	119,0	1543	835	0
	21013A121	GUILLAUME TELL-SUD	49	BOSNIE	2,5	347,1	856	392	0
	21013A13-	DETHY (RUE)	48	PORTE DE HAL	7,0	342,0	2397	1032	0
	21013A151	METAL (RUE DU)	41	BERCKMANS - HOTEL DES MONNAIES	7,6	208,6	1583	928	0
	21013A201	ANGLETERRE (RUE D')	48	PORTE DE HAL	13,5	131,4	1778	884	40
	21013A211	FONTAINAS	48	PORTE DE HAL	8,1	275,1	2218	1113	368
	21013A22-	REGIES	49	BOSNIE	11,2	317,7	3555	1661	312
	21013A23-	ROI (AVENUE DU)	50	BAS FOREST	8,4	158,2	1332	528	0
	21013A242	BETHLEEM (PLACE DE)	48	PORTE DE HAL	7,5	209,8	1565	689	0
	21013A252	DANEMARK (RUE DE)	48	PORTE DE HAL	6,5	301,0	1965	776	0
	21013A2MJ	GARE DU MIDI	804	GARE DU MIDI	24,3	2,1	52	24	0
	21013A40-	BARRIERE	47	HAUT SAINT-GILLES	7,8	239,1	1875	1000	0
	21013A41-	VILLAS (AVENUE DES)	47	HAUT SAINT-GILLES	8,5	275,3	2352	1287	0
	21013A422	CRICKX (RUE)	49	BOSNIE	6,4	445,4	2831	1402	304
	21013A51-	TOISON D'OR (AVENUE)	41	BERCKMANS - HOTEL DES MONNAIES	10,6	126,1	1339	829	0
	21013A522	RUE D'ECOSSE	41	BERCKMANS - HOTEL DES MONNAIES	7,9	192,9	1514	983	0
	21013A612	JAMAR	11	CUREGHEM BARA	3,0	79,1	241	140	0
	21013A623	FRANCE (RUE DE)	11	CUREGHEM BARA	5,5	10,1	56	26	0

Commune	Secteur statistique		Inclus dans quartier Monitoring		Superficie (ha)	Densité de population (habitants/ha)	Habitants (2006-registre national)	Ménages (2006-registre national)	Logements sociaux (2007-SLRB)
SAINT-JOSSE-TEN-NODE	21014A00-	PLACE SAINT-JOSSE	25	SAINT-JOSSE CENTRE	9,7	301,2	2928	1440	80
	21014A01-	STEURS	25	SAINT-JOSSE CENTRE	3,8	258,9	996	413	0
	21014A02-	CHARITE	25	SAINT-JOSSE CENTRE	6,4	224,4	1431	827	144
	21014A03-	MADOU	25	SAINT-JOSSE CENTRE	7,9	113,2	898	462	19
	21014A04-	HAECHT (CHAUSSEE DE)	24	CHAUSSEE DE HAECHT	15,0	198,7	2985	1338	144
	21014A05-	HOUWAERT	25	SAINT-JOSSE CENTRE	21,3	302,5	6447	2820	150
	21014A10-	SAINT-FRANCOIS	22	QUARTIER BRABANT	8,7	272,3	2358	819	133
	21014A12-	SAINT-LAZARE	22	QUARTIER BRABANT	3,8	69,4	267	167	0
	21014A13-	ROGIER	21	QUARTIER NORD	3,1	0,3	1	1	0
	21014A14-	PRAIRIE	22	QUARTIER BRABANT	3,8	268,3	1027	511	139
	21014A18-	JARDIN BOTANIQUE	902	BOTANIQUE	6,2	0,3	2	2	0
	21014A2MJ	NORD	21	QUARTIER NORD	3,0	0,0	0	0	0
	21014A3MJ	MANHATTAN	21	QUARTIER NORD	9,7	38,8	377	228	0
	21014A41-	BOSSUET	25	SAINT-JOSSE CENTRE	11,7	318,5	3711	1498	0
SCHAERBEEK	21015A00-	COLIGNON (PLACE)	23	COLLIGNON	27,2	249,4	6783	2671	24
	21015A01-	VAN YSENDYCK (RUE)	23	COLLIGNON	9,0	91,0	820	403	0
	21015A021	HOUFFALIZE (PLACE)	23	COLLIGNON	9,5	341,5	3237	1296	0
	21015A03-	JOSAPHAT (RUE)	24	CHAUSSEE DE HAECHT	20,0	219,5	4398	1652	1
	21015A04-	L'OLIVIER (RUE)	24	CHAUSSEE DE HAECHT	17,6	264,8	4664	1658	53
	21015A05-	ROYALE SAINTE-MARIE (RUE)	24	CHAUSSEE DE HAECHT	19,9	200,1	3973	1601	0
	21015A101	GARE	81	GARE DE SCHAERBEEK	10,1	141,2	1420	688	0
	21015A111	MAETERLINCK	80	HELMET	14,2	165,9	2361	1037	77
	21015A12-	HUART HAMOIR (AVENUE)	81	GARE DE SCHAERBEEK	17,2	115,7	1993	1005	11
	21015A13-	PORTAELS (RUE)	23	COLLIGNON	13,1	140,1	1841	769	14
	21015A142	SAINTE-FAMILLE	80	HELMET	10,4	16,8	174	73	0
	21015A152	PR. ELISABETH-NORD	81	GARE DE SCHAERBEEK	10,6	301,0	3193	1340	0
	21015A20-	HELMET	80	HELMET	26,4	173,1	4571	2052	177
	21015A21-	GUIDO GEZELLE (RUE)	80	HELMET	9,1	210,3	1913	815	282
	21015A22-	MARBOTIN A. (RUE)	82	TERDELT	15,0	196,6	2957	1264	492
	21015A231	J. BLOCKX (RUE)	80	HELMET	7,4	163,7	1205	581	4
	21015A24-	WAELHEM (RUE)	23	COLLIGNON	14,0	168,5	2356	1003	101
	21015A272	HOPITAL P. BRIEN	80	HELMET	7,9	12,9	102	36	0
	21015A30-	GRANDE RUE AU BOIS	26	DAILLY	17,6	185,6	3273	1587	0
	21015A31-	PATRIE	26	DAILLY	14,6	153,9	2255	1097	0
	21015A32-	CONSOLATION (RUE DE LA)	26	DAILLY	16,7	157,4	2627	1227	0
	21015A33-	BIENFAITEURS (PLACE DE)	26	DAILLY	10,7	190,7	2043	970	0

Commune	Secteur statistique		Inclus dans quartier Monitoring		Superficie (ha)	Densité de population (habitants/ha)	Habitants (2006-registre national)	Ménages (2006-registre national)	Logements sociaux (2007-SLRB)
SCHAERBEEK	21015A34-	PAQUERETTES (RUE)	27	JOSAPHAT	8,5	169,6	1442	722	10
	21015A35-	JEAN STOBBAERTS (AVENUE)	27	JOSAPHAT	11,5	156,5	1795	939	0
	21015A36-	CAMBIER (AVENUE E.)	27	JOSAPHAT	16,7	101,6	1698	887	7
	21015A39-	JOSAPHAT (PARC)	901	PARC JOSAPHAT	39,3	0,2	6	2	0
	21015A40-	BRABANT (RUE DE)	22	QUARTIER BRABANT	17,9	170,2	3044	1306	9
	21015A41-	VANDERLINDEN (RUE)	22	QUARTIER BRABANT	17,2	173,6	2987	1142	27
	21015A421	PALAIS (RUE DE)	22	QUARTIER BRABANT	9,2	172,3	1591	653	0
	21015A43-	GARE DU NORD	21	QUARTIER NORD	20,3	57,3	1164	543	0
	21015A44-	REINE (AVENUE)	21	QUARTIER NORD	15,8	184,8	2926	1077	121
	21015A45-	STEPHENSON (PLACE)	22	QUARTIER BRABANT	4,7	326,4	1547	518	0
	21015A50-	OPALE	28	PLASKY	26,9	164,2	4415	2500	0
	21015A51-	CERISIERS (AVENUE DES)	88	GEORGES HENRI	16,0	92,4	1476	790	0
	21015A52-	LINTHOUT (RUE)	30	PORTE TERVUEREN	27,5	92,6	2550	1362	0
	21015A53-	DAILLY (PLACE)	26	DAILLY	18,1	135,0	2446	1306	77
	21015A54-	EMERAUDE (AVENUE)	28	PLASKY	24,8	177,5	4407	2380	30
	21015A612	BRICHAUT (RUE DE)	22	QUARTIER BRABANT	14,1	245,8	3454	1334	0
	21015A622	BRUSILIA	23	COLLIGNON	6,9	105,0	724	393	15
	21015A63-	DESCHANEL P. (AVENUE)	27	JOSAPHAT	8,8	153,3	1352	653	0
	21015A64-	DUPLOYE SQUARE	26	DAILLY	12,4	216,0	2685	1152	0
	21015A70-	P. HYMANS (RUE)	85	GARE JOSAPHAT	8,8	253,3	2221	1159	32
	21015A71-	JARDINS	85	GARE JOSAPHAT	12,9	63,4	818	474	0
	21015A721	F. COURTENS (AVENUE)	85	GARE JOSAPHAT	9,6	94,7	910	437	47
	21015A73-	H. EVENEPOEL (RUE)	87	REYERS	11,3	58,5	664	326	0
	21015A77-	R.T.B.	87	REYERS	50,2	25,2	1263	642	268
	21015A782	CIMETIERE DE SAINT-JOSSE	85	GARE JOSAPHAT	7,5	31,1	234	118	0
	21015A7MJ	JOSAPHAT GARE	85	GARE JOSAPHAT	24,4	0,0	0	0	0
	21015A811	TERDELT	82	TERDELT	11,5	119,2	1366	603	248
	21015A822	CH. GILISQUET - SUD (AVENUE)	82	TERDELT	2,9	136,0	390	208	107
	21015A831	LATINIS (AVENUE G.)	82	TERDELT	33,0	102,9	3396	1656	4
	21015A883	THEUNIS PIERRE (RUE)	82	TERDELT	6,9	48,0	329	215	0
UCCLE	21016A00-	GLOBE-EST	116	GLOBE	40,0	100,3	4010	2051	0
	21016A01-	DIEWEG	114	DIEWEG	80,8	47,4	3830	1581	0
	21016A02-	ALSEMBERG-NORD	116	GLOBE	16,5	176,6	2919	1490	0
	21016A03-	COGHEN	116	GLOBE	33,6	81,5	2739	1346	0
	21016A042	ECHEVINAGE	108	MONTJOIE - LANGEVELD	7,8	66,8	523	244	0

Commune	Secteur statistique		Inclus dans quartier Monitoring		Superficie (ha)	Densité de population (habitants/ha)	Habitants (2006-registre national)	Ménages (2006-registre national)	Logements sociaux (2007-SLRB)
UCCLE	21016A05-	LE CHAT	45	MOLIERE - LONGCHAMP	23,6	163,5	3866	2086	0
	21016A102	GROESELENBERG	109	OBSERVATOIRE	68,9	27,6	1903	794	0
	21016A111	VERT CHASSEUR	109	OBSERVATOIRE	34,4	25,7	885	358	0
	21016A12-	HAMOIR	109	OBSERVATOIRE	69,8	33,3	2324	1049	0
	21016A13-	OBSERVATOIRE	109	OBSERVATOIRE	12,8	0,4	5	3	0
	21016A193	WOLVENDAEL	908	PARC WOLVENDAEL	15,7	0,1	2	1	0
	21016A214	ASTRONOMES	109	OBSERVATOIRE	4,3	94,7	407	212	0
	21016A225	PTOLEMEE	109	OBSERVATOIRE	9,1	54,5	496	297	0
	21016A232	BEAU SEJOUR	108	MONTJOIE - LANGEVELD	17,0	80,5	1365	698	0
	21016A311	FORT JACO	110	FORT JACO	89,8	18,3	1643	701	0
	21016A322	CHAUSSEE DE WATERLOO-EST	110	FORT JACO	17,7	39,8	705	359	0
	21016A331	CHAUSSEE DE WATERLOO-OUEST	110	FORT JACO	5,8	53,0	306	129	0
	21016A342	FOND	111	VIVIER D'OIE	251,4	14,3	3589	1338	0
	21016A383	FORET DE SOIGNES LORRAINE-W.	906	FORET DE SOIGNES	24,9	0,0	0	0	0
	21016A39-	FORET DE SOIGNES LORRAINE-EST	906	FORET DE SOIGNES	482,6	0,0	8	5	0
	21016A400	SAINT-JOB	113	SAINT-JOB KAUWBERG	46,6	53,7	2507	1152	18
	21016A410	ALPHONSE XIII	113	SAINT-JOB KAUWBERG	18,6	39,0	724	301	0
	21016A429	CARLOO	113	SAINT-JOB KAUWBERG	43,4	41,2	1788	781	0
	21016A44-	PECHERIE	114	DIEWEG	39,2	59,8	2345	1090	0
	21016A490	KAUWBERG	113	SAINT-JOB KAUWBERG	109,9	2,5	279	119	0
	21016A521	VERREWINKEL	112	KRIEKENPUT - HOMBORCH - VERREWINKEL	46,2	9,9	455	165	0
	21016A533	MOENSBERG	115	KALEVOET - MOENSBERG	21,1	26,3	555	228	0
	21016A601	BOURDON	115	KALEVOET - MOENSBERG	22,0	32,3	710	287	0
	21016A610	ENGELAND	112	KRIEKENPUT - HOMBORCH - VERREWINKEL	18,0	25,7	462	177	32
	21016A620	KRIEKENPUT	112	KRIEKENPUT - HOMBORCH - VERREWINKEL	53,6	17,7	946	386	0
	21016A639	HOMBORCH	112	KRIEKENPUT - HOMBORCH - VERREWINKEL	74,0	33,6	2485	1079	922
	21016A64-	MOLENSTEEN	115	KALEVOET - MOENSBERG	36,9	42,8	1577	699	0
	21016A65-	ALSEMBERG-SUD	115	KALEVOET - MOENSBERG	8,4	94,2	791	362	0
	21016A692	CIMETIERE - ST.-GILLES	702	CIMETIERE SAINT-GILLES	23,9	0,1	3	1	0
	21016A701	MERLO	115	KALEVOET - MOENSBERG	27,8	81,8	2272	1073	319
	21016A71-	KEIENBEMPT	115	KALEVOET - MOENSBERG	44,6	34,9	1557	545	3
	21016A72-	MELKRIEK	115	KALEVOET - MOENSBERG	13,8	56,8	783	338	225

Commune	Secteur statistique		Inclus dans quartier Monitoring		Superficie (ha)	Densité de population (habitants/ha)	Habitants (2006-registre national)	Ménages (2006-registre national)	Logements sociaux (2007-SLRB)
UCCLE	21016A731	ROETAERT	115	KALEVOET - MOENSBERG	8,1	54,5	442	194	0
	21016A772	ZWARTEBEEK	115	KALEVOET - MOENSBERG	26,3	19,7	517	217	0
	21016A80-	VANDERKINDERE	44	CHURCHILL	17,6	146,1	2571	1331	0
	21016A81-	BASCULE	44	CHURCHILL	22,7	131,5	2986	1636	0
	21016A82-	CHURCHILL	44	CHURCHILL	42,7	110,2	4708	2604	0
	21016A831	LONGCHAMP	108	MONTJOIE - LANGEVELD	61,2	46,2	2825	1334	0
	21016A841	ZEECRABBE	108	MONTJOIE - LANGEVELD	25,9	15,3	397	173	0
	21016A85-	BRUGMANN	44	CHURCHILL	26,4	73,1	1932	1140	0
	21016A901	CENTRE-OUEST	116	GLOBE	24,3	83,0	2016	938	0
	21016A912	GLOBE-OUEST	116	GLOBE	15,9	54,6	865	436	0
	21016A922	WOLVENBERG	116	GLOBE	13,4	65,9	881	477	0
	21016A933	VOSSEGAT-OUEST	117	VOSSEGAT - ROOSENDAAL	44,9	57,8	2596	1339	85
	21016A943	SEPT-BONNIERS	46	ALTITUDE 100	5,4	170,5	928	498	0
	21016A954	VOSSEGAT-EST	116	GLOBE	1,7	152,8	267	151	0
WATERMAEL-BOITSFORT	21017A000	CENTRE DE BOITSFORT	103	BOITSFORT CENTRE	14,3	70,1	1004	493	0
	21017A01-	COIN DU BALAI	103	BOITSFORT CENTRE	16,9	76,6	1294	600	10
	21017A021	DREVE DES EQUIPAGES	103	BOITSFORT CENTRE	6,3	63,8	402	173	0
	21017A031	AVENUE DELLEUR	103	BOITSFORT CENTRE	14,9	8,2	122	56	0
	21017A041	DREVE DU DUC	103	BOITSFORT CENTRE	13,0	57,9	751	358	0
	21017A08-	SOUVERAIN-EST	103	BOITSFORT CENTRE	60,6	2,7	164	72	0
	21017A09-	FORET DE SOIGNES	906	FORET DE SOIGNES	752,0	0,0	14	5	0
	21017A11-	FLOREAL	101	TROIS TILLEULS	25,6	56,3	1441	718	612
	21017A12-	LE LOGIS-NORD	101	TROIS TILLEULS	36,3	59,5	2161	1005	748
	21017A13-	BOULEAUX	104	WATERMAEL CENTRE	21,1	58,8	1240	540	0
	21017A192	STADE DES TROIS TILLEULS	104	WATERMAEL CENTRE	13,1	0,0	0	0	0
	21017A212	AVENUE DE LA TENDERIE	104	WATERMAEL CENTRE	41,0	42,6	1746	876	1
	21017A220	LE LOGIS-SUD	101	TROIS TILLEULS	11,0	56,6	620	287	254
	21017A230	BEGUINETTES	103	BOITSFORT CENTRE	16,6	79,0	1315	603	15
	21017A240	SOUVERAIN-OUEST	103	BOITSFORT CENTRE	20,3	34,1	692	306	18
	21017A312	CLOS DES CHENES	105	DRIES	3,1	49,2	155	61	0
	21017A323	DREVE DES TUMULI	105	DRIES	9,1	10,0	91	43	0
	21017A374	ZONING DE BUREAUX-SUD	105	DRIES	6,4	53,2	341	18	0
	21017A382	FORESTERIE	906	FORET DE SOIGNES	30,4	0,0	0	0	0
	21017A393	ETANGS DE BOITSFORT	906	FORET DE SOIGNES	35,9	0,6	22	11	0
	21017A41-	AVENUE DE VISE	106	BOONDAEL	14,7	106,2	1558	779	12
	21017A421	WATERMAEL - STATION	105	DRIES	5,6	28,0	158	79	0
	21017A432	DRIES	105	DRIES	17,0	62,2	1057	476	0

Commune	Secteur statistique		Inclus dans quartier Monitoring		Superficie (ha)	Densité de population (habitants/ha)	Habitants (2006-registre national)	Ménages (2006-registre national)	Logements sociaux (2007-SLRB)
WATERMAEL-BOITSFORT	21017A443	VILLE-ET-FORET - ELAN	105	DRIES	3,6	199,4	727	433	416
	21017A451	FUTAIE	105	DRIES	14,8	83,2	1228	593	0
	21017A472	ZONING DE BUREAUX-NORD	105	DRIES	6,2	0,8	5	2	0
	21017A501	CENTRE DE WATERMAEL	104	WATERMAEL CENTRE	3,6	111,1	403	196	0
	21017A512	VANDER ELST - BIEN FAIRE	104	WATERMAEL CENTRE	12,3	86,2	1064	494	0
	21017A523	MARTIN-PECHEUR	104	WATERMAEL CENTRE	18,7	84,9	1585	982	0
	21017A534	RUE DES BEGONIAS	104	WATERMAEL CENTRE	2,8	72,3	201	88	0
	21017A541	LOUTRIER - WIENER	104	WATERMAEL CENTRE	15,1	55,4	834	378	0
	21017A613	AVENUE DE TERCOIGNE	104	WATERMAEL CENTRE	4,5	27,3	122	51	0
	21017A624	PECHERIES	104	WATERMAEL CENTRE	9,9	99,0	978	652	0
	21017A635	PRINCES BRABANCONS	101	TROIS TILLEULS	8,0	51,1	407	176	16
	21017A696	HERONNIERE	104	WATERMAEL CENTRE	8,7	10,5	91	32	0
WOLUWE-SAINT-LAMBERT	21018A00-	TOMBERG	90	ROODEBEEK - CONSTELLATIONS	15,7	88,7	1391	782	0
	21018A01-	SAINT-LAMBERT	93	BOULEVARD DE LA WOLUWE	23,8	29,8	708	319	0
	21018A02-	SLEGERS (AVENUE)	89	GRIBAUMONT	11,3	114,8	1295	660	0
	21018A031	ABELOOS	89	GRIBAUMONT	8,5	163,5	1382	803	154
	21018A04-	BEETEPUT	90	ROODEBEEK - CONSTELLATIONS	10,1	166,0	1680	885	38
	21018A05-	DRIES	90	ROODEBEEK - CONSTELLATIONS	15,8	86,3	1362	611	65
	21018A09-	RASANTE	89	GRIBAUMONT	5,4	52,5	282	149	0
	21018A12-	STOCKEL (CHAUSSEE DE)	94	STOCKEL	16,8	42,8	719	373	0
	21018A13-	GROOTVELD	93	BOULEVARD DE LA WOLUWE	7,0	78,0	542	210	106
	21018A14-	CHANCELLERIE	93	BOULEVARD DE LA WOLUWE	16,6	71,4	1185	610	328
	21018A15-	LES SOURCES	93	BOULEVARD DE LA WOLUWE	10,0	20,6	206	85	36
	21018A19-	STRUYCKBEKEN	92	KAPELLEVELD	29,3	0,4	12	5	0
	21018A20-	GEORGES HENRI (AVENUE)	88	GEORGES HENRI	27,1	108,9	2954	1589	0
	21018A21-	DE BROQUEVILLE (AVENUE)-NORD	88	GEORGES HENRI	20,3	142,9	2897	1615	126
	21018A22-	DE BROQUEVILLE (AVENUE)-SUD	89	GRIBAUMONT	11,9	132,2	1570	821	0
	21018A24-	LAMBEAU (AVENUE)	88	GEORGES HENRI	15,9	133,9	2124	1008	0
	21018A30-	SAINTE-FAMILLE	90	ROODEBEEK - CONSTELLATIONS	10,8	83,8	906	530	0
	21018A311	PARC SCHUMAN	91	VAL D'OR	11,2	200,4	2243	1298	0
	21018A32-	CLOS DES PEUPLIERS	91	VAL D'OR	6,7	49,3	330	136	1
	21018A33-	NEERVELD	91	VAL D'OR	38,8	42,8	1662	766	1
	21018A34-	HOF TEN BERG-SUD	91	VAL D'OR	14,2	43,2	614	261	0
	21018A35-	HOF TEN BERG-NORD	91	VAL D'OR	11,4	67,2	767	327	327
	21018A37-	COMMUNAUTES	91	VAL D'OR	43,2	4,4	192	80	0
	21018A3MJ	GULLEDELLE	91	VAL D'OR	36,8	21,4	787	392	0

Commune	Secteur statistique		Inclus dans quartier Monitoring		Superficie (ha)	Densité de population (habitants/ha)	Habitants (2006-registre national)	Ménages (2006-registre national)	Logements sociaux (2007-SLRB)
WOLUWE-SAINT-LAMBERT	21018A41-	EUROPE	90	ROODEBEEK - CONSTELLATIONS	6,9	191,0	1320	782	0
	21018A42-	VERVLOESEM	90	ROODEBEEK - CONSTELLATIONS	18,1	63,2	1145	632	0
	21018A43-	ROODEBEEK	90	ROODEBEEK - CONSTELLATIONS	14,8	60,1	889	414	0
	21018A512	QUARTIER DES PEINTRES	89	GRIBAUMONT	11,4	140,1	1601	842	0
	21018A60-	ROODEBEEK PARC	90	ROODEBEEK - CONSTELLATIONS	13,8	32,7	450	179	0
	21018A61-	HEYDENBERG-EST	88	GEORGES HENRI	13,8	134,9	1867	896	0
	21018A62-	HEYDENBERG-OUEST	88	GEORGES HENRI	21,7	144,0	3127	1676	0
	21018A63-	CONSTELLATIONS	90	ROODEBEEK - CONSTELLATIONS	33,7	48,9	1650	773	304
	21018A643	DEUX MAISONS	90	ROODEBEEK - CONSTELLATIONS	12,3	152,6	1871	943	628
	21018A72-	ROGATIONS	30	PORTE TERVUEREN	22,2	95,0	2107	1080	0
	21018A81-	KAPELLEVELD-SUD	92	KAPELLEVELD	15,7	41,3	649	285	204
	21018A82-	MARIE LA MISERABLE	92	KAPELLEVELD	19,6	28,2	554	230	0
	21018A83-	KLAKKEDELLE	92	KAPELLEVELD	19,4	47,8	929	470	0
	21018A84-	KAPELLEVELD-NORD-EST	92	KAPELLEVELD	19,5	43,5	850	410	319
	21018A87-	SAINT-LUC	92	KAPELLEVELD	61,0	11,6	709	547	0
WOLUWE-SAINT-PIERRE	21019A001	CENTRE	93	BOULEVARD DE LA WOLUWE	15,2	98,5	1499	687	0
	21019A01-	BOULEVARD DE LA WOLUWE	93	BOULEVARD DE LA WOLUWE	23,1	25,9	598	288	0
	21019A02-	CLOS DU SOLEIL	89	GRIBAUMONT	11,5	24,4	281	147	0
	21019A03-	CAPITAINE PIRET (AVENUE)	89	GRIBAUMONT	8,4	123,2	1039	503	0
	21019A04-	EGGERICX (RUE)	89	GRIBAUMONT	8,5	110,1	933	488	0
	21019A052	DON BOSCO	89	GRIBAUMONT	11,9	85,7	1017	480	0
	21019A09-	WOLUWE (PARC DE)	905	PARC DE LA WOLUWE	60,7	0,0	0	0	0
	21019A10-	STOCKEL	94	STOCKEL	26,0	86,6	2255	1171	0
	21019A11-	MILLE METRES (AVENUE)	94	STOCKEL	32,1	30,7	985	412	0
	21019A12-	ESCRIME (AVENUE DE L')	94	STOCKEL	21,1	26,8	567	210	0
	21019A131	KONKEL	94	STOCKEL	27,0	59,9	1617	673	54
	21019A14-	VAL DE SEIGNEURS	94	STOCKEL	26,8	43,8	1175	627	0
	21019A15-	KAPELLEVELD	92	KAPELLEVELD	24,7	64,8	1603	785	506
	21019A20-	SAINT-PAUL	96	SAINT-PAUL	29,6	42,3	1255	473	0
	21019A21-	MANOIR	96	SAINT-PAUL	48,9	29,7	1453	595	93
	21019A22-	PUTDAAL	97	PUTDAAL	45,2	14,5	656	250	0
	21019A231	KELLE	93	BOULEVARD DE LA WOLUWE	9,6	112,0	1079	465	0
	21019A242	VENELLES	96	SAINT-PAUL	13,1	82,9	1084	559	0
	21019A252	MONTGOLFIER	96	SAINT-PAUL	19,7	60,4	1188	512	0
	21019A28-	ETANGS MELLAERTS	905	PARC DE LA WOLUWE	34,3	2,7	94	41	0
	21019A30-	EGLANTINES (AVENUE)	99	CHANT D'OISEAU	16,0	54,8	878	376	0
	21019A31-	BEMEL	99	CHANT D'OISEAU	23,7	48,7	1157	551	0

Commune	Secteur statistique		Inclus dans quartier Monitoring		Superficie (ha)	Densité de population (habitants/ha)	Habitants (2006-registre national)	Ménages (2006-registre national)	Logements sociaux (2007-SLRB)
WOLUWE-SAINT-PIERRE	21019A32-	CHANT D'OISEAU	99	CHANT D'OISEAU	38,4	63,1	2427	1134	0
	21019A33-	MIMOSAS (AVENUE)	99	CHANT D'OISEAU	14,8	113,8	1688	851	16
	21019A34-	EUROPE (QUARTIER DE L')	99	CHANT D'OISEAU	13,3	80,2	1065	466	0
	21019A35-	HORIZON (AVENUE)	99	CHANT D'OISEAU	25,9	52,3	1356	635	0
	21019A40-	SAINTE-ALIX	95	SAINTE-ALIX - JOLI BOIS	30,4	89,0	2701	1174	116
	21019A41-	CITE JOLI-BOIS	95	SAINTE-ALIX - JOLI BOIS	28,9	37,3	1077	464	87
	21019A42-	SALOME AVENUE	96	SAINT-PAUL	27,9	30,1	841	417	4
	21019A43-	CORNICHE VERTE	95	SAINTE-ALIX - JOLI BOIS	38,9	13,3	517	212	0
	21019A441	FAISANDERIE	96	SAINT-PAUL	15,7	17,8	279	109	0
	21019A45-	HELICE (AVENUE DE L')	96	SAINT-PAUL	21,0	44,3	931	377	0
	21019A492	BOIS	906	FORET DE SOIGNES	61,4	0,0	1	1	0
	21019A51-	COLLEGE SAINT-MICHEL	31	SAINT-MICHEL	19,0	73,7	1400	731	0
	21019A52-	DUC (RUE)	89	GRIBAUMONT	12,4	94,5	1169	686	0
								493712	38574

Communes et quartiers du «Monitoring des Quartiers» (Monitoring district)

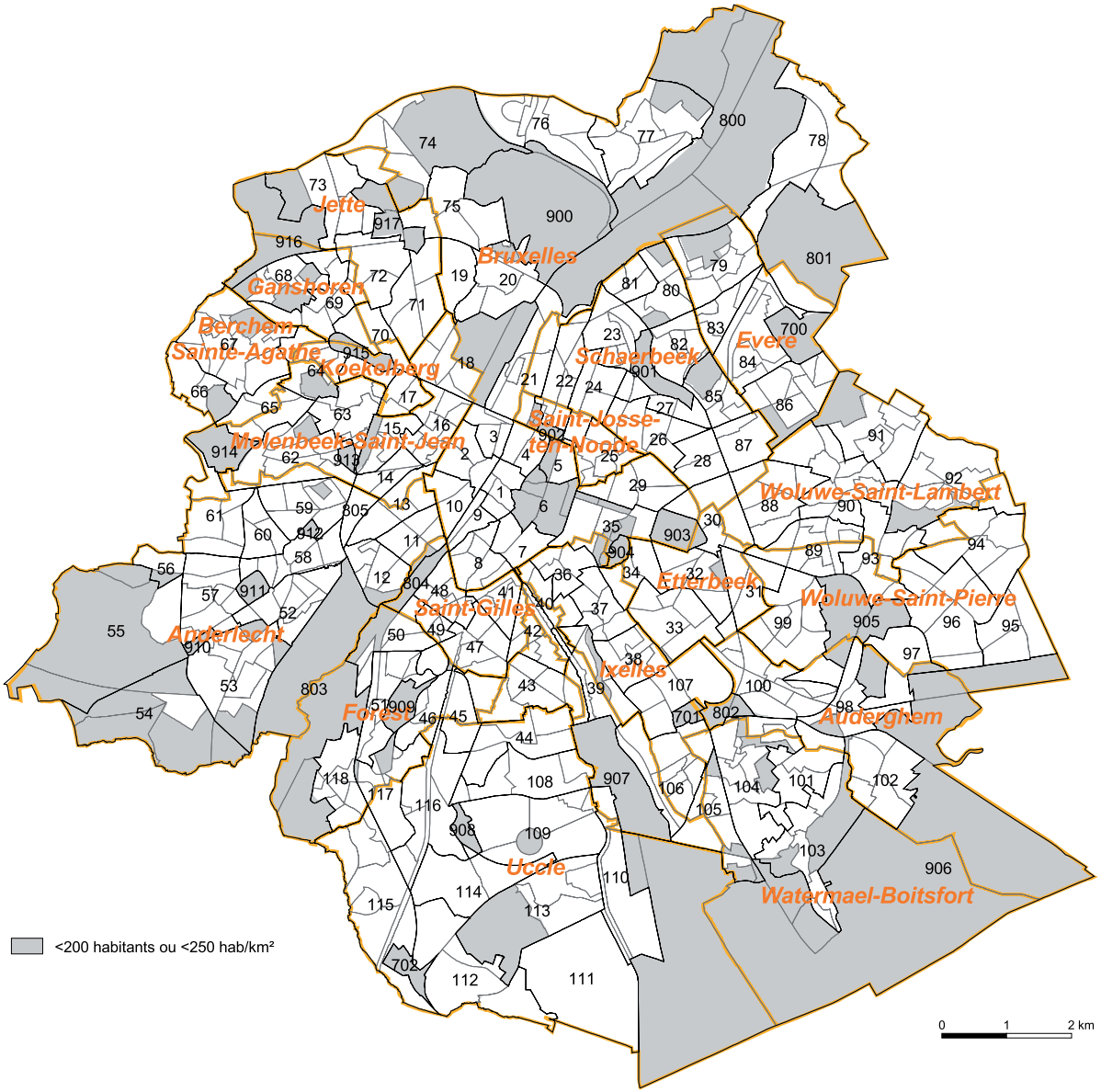

Quartier Monitoring		Superficie (ha)	Densité de population (habitants/ha)	Habitants (2006 - registre national)	Ménages (2006 - registre national)	Logements sociaux (2007 - SLRB)
1	GRAND PLACE	38,1	68,5	2608	1832	0
2	DANSAERT	52,3	152,2	7967	4439	364
3	BEGUINAGE - DIXMUDE	37,5	133,4	5001	2942	206
4	MARTYRS	38,0	30,4	1155	717	204
5	NOTRE-DAME AUX NEIGES	29,8	58,3	1737	1175	0
6	QUARTIER ROYAL	69,1	4,3	294	147	0
7	SABLON	45,9	52,8	2424	1579	167
8	MAROLLES	63,9	154,2	9845	5145	1814
9	STALINGRAD	23,8	144,5	3442	2117	0
10	ANNEESSENS	42,9	211,3	9070	4046	250
11	CUREGHEM BARA	59,3	153,6	9113	4008	108
12	CUREGHEM VETERINAIRE	66,7	118,5	7906	3380	823
13	CUREGHEM ROSEE	67,7	58,7	3974	1592	80
14	DUCHESSE	36,3	109,5	3972	1471	0
15	GARE DE L'OUEST	50,5	170,3	8600	3185	510
16	MOLENBEEK HISTORIQUE	70,8	234,1	16570	5928	1093
17	KOEKELBERG	34,4	209,8	7216	3085	519
18	QUARTIER MARITIME	170,0	84,5	14369	5879	266
19	VIEUX LAEKEN OUEST	49,3	134,5	6626	2872	141
20	VIEUX LAEKEN EST	103,6	142,9	14800	5899	251
21	QUARTIER NORD	131,1	96,5	12659	5308	1153
22	QUARTIER BRABANT	79,5	204,8	16275	6450	308
23	COLLIGNON	79,7	197,7	15761	6535	154
24	CHAUSSEE DE HAECHT	72,5	220,9	16020	6249	198
25	SAINT-JOSSE CENTRE	60,8	269,7	16411	7460	393
26	DAILLY	90,2	169,9	15329	7339	77
27	JOSAPHAT	45,5	138,1	6287	3201	17
28	PLASKY	51,7	170,6	8822	4880	30
29	SQUARES	79,2	140,4	11117	6480	91
30	PORTE TERVUEREN	91,0	102,6	9343	5273	0
31	SAINT-MICHEL	71,8	83,5	5993	3094	0
32	SAINT-PIERRE	80,1	158,7	12712	7260	289
33	CHASSE	106,0	145,3	15399	7985	1008
34	JOURDAN	54,0	143,5	7748	4046	330
35	QUARTIER EUROPEEN	95,2	18,3	1743	1166	0
36	MATONGE	47,8	152,1	7274	4813	5
37	FLAGEY - MALIBRAN	64,4	204,6	13170	7428	89
38	HOPITAL ETTERBEEK - IXELLES	66,3	125,8	8341	4550	252

Quartier Monitoring		Superficie (ha)	Densité de population (habitants/ha)	Habitants (2006 - registre national)	Ménages (2006 - registre national)	Logements sociaux (2007 - SLRB)
39	ETANGS D'IXELLES	79,7	99,7	7944	4867	0
40	LOUISE - LONGUE HAIE	43,6	127,3	5556	3765	33
41	BERCKMANS - HOTEL DES MONNAIES	44,2	159,1	7036	4381	0
42	CHATELAIN	65,8	120,0	7895	5213	20
43	BRUGMANN - LEPOUTRE	129,2	118,2	15270	8850	0
44	CHURCHILL	109,5	111,4	12197	6711	0
45	MOLIERE - LONGCHAMP	53,6	160,3	8583	4563	167
46	ALTITUDE 100	46,1	162,1	7477	4045	0
47	HAUT SAINT-GILLES	76,4	179,3	13699	7477	0
48	PORTE DE HAL	53,3	235,2	12524	5859	440
49	BOSNIE	20,0	361,9	7242	3455	616
50	BAS FOREST	80,0	153,1	12255	5040	139
51	VAN VOLXEM - VAN HAELEN	83,1	130,2	10829	5232	184
52	VEEWEYDE - AURORE	91,3	147,4	13458	6800	257
53	BIZET - ROUE - CERIA	177,6	60,3	10716	4942	509
54	VOGELENZANG - ERASME	243,6	7,4	1799	873	226
55	NEERPEDE	389,3	2,8	1106	498	0
56	BON AIR	30,3	53,4	1621	686	373
57	SCHERDEMAEL	105,6	90,9	9600	4872	239
58	ANDERLECHT CENTRE - WAYEZ	72,0	157,2	11324	5224	0
59	SCHEUT	93,6	118,2	11066	4765	221
60	BUFFON	45,3	103,0	4666	2137	0
61	MOORTEBEEK - PETERBOS	107,6	72,9	7842	3771	2058
62	MACHTENS	135,6	136,3	18485	9260	183
63	KARREVELD	77,9	148,0	11528	5315	1276
64	HOPITAL FRANCAIS	79,2	134,4	10644	5377	0
65	KORENBEEK	74,6	96,3	7179	3346	179
66	POTAARDE	65,1	45,2	2940	1229	0
67	BERCHEM SAINTE-AGATHE CENTRE	178,9	66,5	11892	5322	698
68	VILLAS DE GANSHOREN	78,3	78,4	6137	3309	1224
69	GANSHOREN CENTRE	85,5	116,4	9950	4835	76
70	BASILIQUE	80,1	140,5	11254	5413	36
71	WOESTE	103,0	150,9	15546	7102	721
72	JETTE CENTRE	95,1	115,2	10949	5025	48
73	HEYMBOSCH - AZ-JETTE	132,0	54,5	7192	3442	0
74	HEYSEL	274,8	47,4	13023	6772	1417
75	HOUBA	118,4	124,3	14720	6851	1095
76	MUTSAARD	136,9	87,3	11952	5897	162

Quartier Monitoring		Superficie (ha)	Densité de population (habitants/ha)	Habitants (2006 - registre national)	Ménages (2006 - registre national)	Logements sociaux (2007 - SLRB)
77	HEEMBEEK	192,1	61,4	11791	5197	956
78	HAREN	190,7	20,8	3971	1444	51
79	PAIX	117,3	89,8	10525	4744	355
80	HELMET	75,4	137,0	10326	4594	540
81	GARE DE SCHAERBEEK	37,9	174,4	6606	3033	11
82	TERDELT	69,2	121,9	8438	3946	851
83	CONSCIENCE	47,9	147,9	7081	3376	0
84	AVENUE LEOPOLD III	119,8	58,8	7047	3387	793
85	GARE JOSAPHAT	63,2	66,2	4183	2188	79
86	PADUWA	115,1	72,3	8318	3890	1052
87	REYERS	61,5	31,3	1927	968	268
88	GEORGES HENRI	114,8	125,8	14445	7574	126
89	GRIBAUMONT	101,1	104,6	10569	5579	154
90	ROODEBEEK - CONSTELLATIONS	152,0	83,3	12664	6531	1035
91	VAL D'OR	162,3	40,6	6595	3260	329
92	KAPELLEVELD	189,4	28,0	5306	2732	1029
93	BOULEVARD DE LA WOLUWE	105,3	55,3	5817	2664	470
94	STOCKEL	149,9	48,8	7318	3466	54
95	SAINTE-ALIX - JOLI BOIS	98,2	43,7	4295	1850	203
96	SAINT-PAUL	175,8	40,0	7031	3042	97
97	PUTDAAL	78,7	17,8	1399	566	0
98	AUDERGHEM CENTRE	80,7	48,0	3873	1883	0
99	CHANT D'OISEAU	155,8	62,2	9694	4471	16
100	CHAUSSEE DE WAVRE - SAINT-JULIEN	137,2	106,9	14669	7511	107
101	TROIS TILLEULS	100,9	62,5	6301	2955	1788
102	TRANSVAAL	123,4	53,5	6610	2988	609
103	BOITSFORT CENTRE	162,9	35,3	5744	2661	43
104	WATERMAEL CENTRE	172,3	58,6	10091	5269	1
105	DRIES	103,5	49,0	5072	2400	540
106	BOONDAEL	144,1	74,9	10790	6078	809
107	UNIVERSITE	124,3	79,2	9837	6414	0
108	MONTJOIE - LANGEVELD	111,8	45,7	5110	2449	0
109	OBSERVATOIRE	199,4	30,2	6020	2713	0
110	FORT JACO	129,0	23,0	2965	1309	0
111	VIVIER D'OIE	251,4	14,3	3589	1338	0
112	KRIEKENPUT - HOMBORCH - VERREWINKEL	191,7	22,7	4348	1807	954
113	SAINT-JOB KAUWBERG	218,5	24,3	5298	2353	18
114	DIEWEG	120,0	51,5	6175	2671	0

Quartier Monitoring		Superficie (ha)	Densité de population (habitants/ha)	Habitants (2006 - registre national)	Ménages (2006 - registre national)	Logements sociaux (2007 - SLRB)
115	KALEVOET - MOENSBERG	208,9	44,1	9204	3943	547
116	GLOBE	145,4	94,2	13697	6889	0
117	VOSSEGAT - ROOSENDAAL	101,3	71,0	7192	3606	315
118	SAINT-DENIS - NEERSTALLE	79,6	90,8	7225	3173	587
700	CIMETIERE DE BRUXELLES	47,8	0,7	32	10	0
701	CIMETIERE D'IXELLES	11,1	0,2	2	1	0
702	CIMETIERE SAINT-GILLES	23,9	0,1	3	1	0
800	INDUSTRIE NORD	652,7	0,6	414	183	0
801	INDUSTRIE OTAN	240,6	1,6	385	176	0
802	DELTA	25,0	0,0	0	0	0
803	INDUSTRIE SUD	384,2	1,0	366	157	0
804	GARE DU MIDI	24,3	2,1	52	24	0
805	INDUSTRIE BIRMINGHAM	25,3	12,6	319	151	0
900	DOMAINE ROYAL LAEKEN	274,8	0,1	41	14	0
901	PARC JOSAPHAT	39,3	0,2	6	2	0
902	BOTANIQUE	6,2	0,3	2	2	0
903	CINQUANTENAIRE	37,7	0,6	22	8	0
904	PARC LEOPOLD	11,1	12,4	137	87	0
905	PARC DE LA WOLUWE	134,0	0,9	116	48	0
906	FORET DE SOIGNES	1793,5	0,1	96	40	0
907	BOIS DE LA CAMBRE	124,6	0,0	4	1	0
908	PARC WOLVENDAEL	15,7	0,1	2	1	0
909	PARC DUDEN - PARC DE FOREST	48,0	5,5	263	151	0
910	PARC DES ETANGS	7,5	16,3	122	54	0
911	PARC ASTRID	16,4	0,5	8	3	0
912	PARC FORESTIER	4,6	1,1	5	3	0
913	PARC MARIE-JOSE	7,7	0,0	0	0	0
914	SCHEUTBOS	47,0	0,4	20	5	0
915	PARC ELISABETH	23,0	0,0	0	0	0
916	BOIS DU LAARBEEK - POELBOS	114,8	1,5	173	145	0
917	PARC BAUDOUIN - DIELEGEMBOS	45,2	2,4	107	57	0

COLOPHON

AUTEURS :

Université Libre de Bruxelles - IGEAT :
Benjamin WAYENS, Pierre KUMMERT, Gauvain DUMONT

Observatoire de la Santé et du Social :
Truus ROESEMS

MISE EN PAGE :

Centre de Diffusion de la Culture Sanitaire asbl :
Nathalie da Costa Maya

NUMÉRO DE DÉPÔT LÉGAL :

B/2010/2239/01

ÉDITEUR RESPONSABLE :

Patrick Debouverie, Commission communautaire française,
42 rue des Palais, 1030 Bruxelles

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

COCOF – Service des Affaires sociales – Cohésion sociale
www.cocof.irisnet.be
Martine BAUWENS – 02 800 84 23 – mbauwens@cocof.irisnet.be
(contrats régionaux)
Marie-Pierre DURT – 02 800 81 25 – mpdurt@cocof.irisnet.be
(contrats communaux)

CBAI – Centre régional d'appui à la politique de cohésion sociale (CRAcs)
www.cbai.be
Alexandre ANSAY – 02/289 71 61 – alexandre.ansay@cbai.be
Jonathan UNGER – 02/289 71 63 – jonathan.unger@cbai.be

ULB – Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire (IGEAT)
www.ulb.ac.be/igeat
Benjamin WAYENS – 02/650 50 79 – bwayens@ulb.ac.be

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
www.observatbru.be
Truus ROESEMS – 02/552 01 57 – troesems@ggc.irisinet.be

Cabinet du ministre, membre du Collège en charge de la cohésion sociale
Philippe STERCKX – 02/506 32 60 – psterckx@picque.irisnet.be

VEUILLEZ CITER CETTE PUBLICATION DE LA FAÇON SUIVANTE :

ULB-IGEAT, Observatoire de la Santé et du Social, Fiches communales d'analyse des statistiques locales en Région bruxelloise, Mode d'emploi, Commission communautaire française, 2010.

FICHES COMMUNALES D'ANALYSE DES STATISTIQUES LOCALES EN RÉGION BRUXELLOISE :

Différents documents composent cet outil d'analyse des statistiques locales

Les fiches communales

01 Fiche d'Anderlecht
02 Fiche d'Auderghem
03 Fiche de Berchem-Sainte-Agathe
04 Fiche de Bruxelles-Ville
05 Fiche d'Etterbeek
06 Fiche d'Evere
07 Fiche de Forest
08 Fiche de Ganshoren
09 Fiche d'Ixelles
10 Fiche de Jette
11 Fiche de Koekelberg
12 Fiche de Molenbeek-Saint-Jean
13 Fiche de Saint-Gilles
14 Fiche de Saint-Josse-Ten-Noode
15 Fiche de Schaerbeek
16 Fiche d'Uccle
17 Fiche de Watermael-Boitsfort
18 Fiche de Woluwe-Saint-Lambert
19 Fiche de Woluwe-Saint-Pierre

Les documents concomitants

Mode d'emploi
Sources et références
Fiche Régionale

Ces fiches communales peuvent être obtenues dans les deux langues sur le site web de l'Observatoire de la Santé et du Social (**www.observatbru.be**).
Les documents concomitants sont uniquement disponibles sur le site de la COCOF (**www.cocof.irisnet.be/site/fr/affsoc/cohesion/index-htm/**).
Leur contenu peut être librement copié, moyennant mention de la source.